

NUMÉRO
5

Mai
2010

Bulletin officiel du CNRS



dépasser les frontières

Sommaire

Textes de portée générale	3
Organisation générale du CNRS	3
Unités de recherche (RMLR : 2721)	3
Décision n° 100010INP du 19 mars 2010 supprimant l'UPR n° 5 - Laboratoire photons et matières (LPEM) et créant l'UMR n° 8213 avec le même intitulé	3
Décision n° 100023ISHS du 16 février 2010 portant prorogation de l'UMR n° 1563 - Ambiances architecturales et urbaines	3
Décision n° 100001ISHS du 16 février 2010 portant création de l'UMR n° 6273 - Centre Michel de Bouïard - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales (CRAHAM)	3
Décision n° 100007ISHS du 16 février 2010 portant création de l'UMR n° 7218 - Laboratoire d'architecture, ville, urbanisme, environnement (LAVUE)	4
Décision n° 100021ISHS du 16 février 2010 portant création de l'UMR n° 7227 - Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA)	4
Décision n° 101410INSU du 12 mars 2010 modifiant la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées (UMR n° 6143)	4
Décision n° 101433INSU du 19 mars 2010 modifiant la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées (UMR n° 8109)	4
Unités de service (RMLR : 2741)	5
Décision n° 101429INSU du 12 mars 2010 portant renouvellement de l'UMS n° 2877 - ICARE et nomination de son directeur	5
Décision n° 101415INSU du 5 mars 2010 portant création de l'UMS n° 3343 - Unité mixte de service pour l'Observatoire de Rennes	5
Les personnels du CNRS	6
Réglementation en matière de cumul (RMLR : 5211-2)	6
Décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement	6
Droit syndical (RMLR : 5233)	6
Décision n° 100152DR03 du 1 ^{er} mars 2010 fixant la liste des organisations syndicales les plus représentatives pour la délégation Ile-de-France Est pour l'année 2010	6
Réglementation missions et changement de résidence - Étranger (RMLR : 558)	6
Arrêté du 17 mars 2010 fixant par pays et par groupe les taux de l'indemnité d'expatriation et de l'indemnité de résidence pour service à l'étranger	6
Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité	7
Régies de recettes et d'avances (RMLR : 613)	7
Décision n° 10A056DR04 du 8 février 2010 portant annulation de la régie d'avances et de recettes du centre de spectrométrie nucléaire et de spectrométrie de masse	7
Tarifs (RMLR : 6334)	7
Décision n° 100002DR13 du 5 mars 2010 fixant les tarifs des prestations de service effectuées par la plate-forme Qphd « Qpcr Haut Débit » gérée par l'Institut montpellierain de biologie IFR n° 122... ..	7
Décision n° 100003DR13 du 5 mars 2010 fixant les tarifs des prestations de service effectuées par le Réseau des animaleries montpellieraines (RAM) géré par l'Institut montpellierain de biologie IFR n° 122	7

Versement de subventions (RMLR : 63441)	8
Subvention n° 101778DR12 du 15 février 2010 de versement à l'Université pour les unités dont la gestion est déléguée à l'Université	8
Subvention n° 100001DR15 du 22 février 2010 relative à l'attribution d'une subvention à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) à Marseille, pour le compte de la Régie Cotonou (Bénin) ..	8
Subvention n° 10F001DR18 du 4 mars 2010 relative à une subvention à l'Université de Montpellier 2, afin de réaliser l'objet suivant : recrutement d'un post-doctorant	9
Subvention n° 10F002DR18 du 4 mars 2010 relative à l'attribution d'une subvention à l'Université de Cordoue, afin de réaliser l'objet suivant : recrutement d'un doctorant	10
Subvention n° 10F003DR18 du 11 mars 2010 relative à l'attribution d'une subvention à l'Université La Sapienza de Rome, afin de réaliser l'objet suivant : recrutement d'un post-doctorant.	11
Moyens immobiliers et matériels	12
Immeubles (RMLR : 71)	12
Arrêté du 18 février 2010 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public	12
Mesures particulières	13
Concours	13
Concours externes d'IT nommés en 2009 et 2010	13
Concours internes d'IT nommés en 2009 et 2010	13
Promotions	13
ITA nommés sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du président du Centre national de la recherche scientifique en 2009 et 2010	13
Comités, conseils et commissions	28
Avis relatif au remplacement de membres élus du Comité national de la recherche scientifique ...	28
Décision n° 100017DRH du 12 mars 2010 fixant la liste des personnes désignées pour représenter l'administration au comité technique paritaire du Centre national de la recherche scientifique et de ses instituts	28
Décision n° 100088DR01 du 12 mars 2010 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8174 du CNRS - Centre d'économie de la Sorbonne	28
Décision n° 100090DR01 du 15 mars 2010 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8210 du CNRS - Histoire et anthropologie des mondes antiques	29
Décision n° 100031DR06 du 12 mars 2010 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UPR n° 3349 - Laboratoire réactions et génie des procédés (LRGP)	29
Décision n° 100135DR06 du 3 mars 2010 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5584 - Institut de mathématiques de Bourgogne	30
Nominations	31
Fin de fonctions	37
Délégations de signature	38
Informations générales	137
Textes signalés	137

Textes de portée générale

Organisation générale du CNRS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 100010INP du 19 mars 2010 supprimant l'UPR n° 5 - Laboratoire photons et matières (LPEM) et créant l'UMR n° 8213 avec le même intitulé
INP

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 06A011DSI du 20-11-2006, not. art. 2 ; avis instance compétente du CoNRS ; avis organismes partenaires ; avis directeur INP

Art. 1^{er}. - L'UPR n° 5 - Laboratoire photons et matières (LPEM) est supprimée à compter du 1^{er} mars 2010.

Art. 2. - Est créée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} mars 2010, l'UMR n° 8213 - Laboratoire photons et matières (LPEM).

Etablissements co-tutelle avec le CNRS : Université Pierre et Marie Curie - Paris 6 et Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris (ESPCI ParisTech)

Instituts : Institut de physique (principal), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Délégation : 1

Sections d'évaluation : 4, 6, 8

Art. 3. - M. Jérôme LESUEUR, professeur à l'ESPCI-ParisTech, est nommé directeur de l'unité sus-mentionnée pour la durée fixée à l'article 2.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 mars 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 100023ISHS du 16 février 2010 portant prorogation de l'UMR n° 1563 - Ambiances architecturales et urbaines
ISHS

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; accord partenaires ; avis directeur ISHS.

Art. 1^{er}. - Est prorogée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2010, l'UMR suivante, sous réserve de la conclusion d'un avenant à la convention correspondante :

Institut de rattachement : Sciences humaines et sociales

Délégation Alpes

Partenaires : Ecole d'architecture de Grenoble, Ecole d'Architecture de Nantes

UMR n° 1563, intitulée « Ambiances architecturales et urbaines »

Directeur : M. Henri TORGUE, ingénieur

Directeur-adjoint : M. Gérard HÉGRON, professeur des écoles d'architecture

Instituts secondaires : Sciences informatiques et leurs interactions, Sciences de l'ingénierie et des systèmes

Sections d'évaluation : 39, 9, 7

Art. 2. - Le mandat du directeur et du directeur-adjoint mentionnés à l'article 1^{er} en cours au 31 décembre 2009 est prorogé pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 février 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 100001ISHS du 16 février 2010 portant création de l'UMR n° 6273 - Centre Michel de Boüard - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales (CRAHAM)
ISHS

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; accord partenaire ; avis instances compétentes CoNRS ; avis directeur ISHS.

Art. 1^{er}. - Est créée à compter du 1^{er} janvier 2010 l'UMR intitulée « Centre Michel de Boüard - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales » - CRAHAM devant figurer dans les contrats quadriennaux de développement 2008-2011.

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation : Normandie

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : Université de Caen

Section d'évaluation : 32

Art. 2. - M. Pierre BAUDUIN, maître de conférences, est nommé directeur de cette unité de recherche, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 février 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 100007ISHS du 16 février 2010 portant création de l'UMR n° 7218 - Laboratoire d'architecture, ville, urbanisme, environnement (LAVUE)
ISHS

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; accord partenaires ; avis instances compétentes CoNRS ; avis directeur ISHS.

Art. 1^{er}. - Est créée pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2010 l'UMR intitulée « Laboratoire d'architecture, ville, urbanisme, environnement » devant figurer dans les contrats quadriennaux de développement 2009-2012 :

Institut de rattachement : Sciences humaines et sociales

Délégation : Paris A

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : Université Paris 8 - Université Paris 10 - Nanterre

Etablissements partenaires : Ministère de la Culture et de la Communication, Ecole d'Architecture de Paris Val-de-Seine

Section d'évaluation : 39

Art. 2. - M. Jean-Pierre LÉVY, directeur de recherche, est nommé directeur pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 février 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 100021ISHS du 16 février 2010 portant création de l'UMR n° 7227 - Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA)
ISHS

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; accord partenaire ; avis instances compétentes CoNRS ; avis directeur ISHS.

Art. 1^{er}. - Est créée pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2010 l'UMR intitulée « Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA) » devant figurer dans les contrats quadriennaux de développement 2009-2012 :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation : Paris A

Etablissement co-tutelle : Université Paris 3

Section d'évaluation : 39

Art. 2. - Mme Martine DROULERS, directrice de recherche, est nommée directrice de cette unité pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 février 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 101410INSU du 12 mars 2010 modifiant la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées (UMR n° 6143)
INSU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 07A007DSI du 23-11-2007, not. art. 2 ; accord Université Caen Basse-Normandie et Université Rouen ; avis conseil de laboratoire de l'unité ; proposition directeur scientifique INSU.

Art. 1^{er}. - A l'article 2 de la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 6143 - Laboratoire de Morphodynamique continentale et côtière sont modifiées comme suit :

M. Franck LEVOY professeur des universités est nommé directeur par intérim de l'unité à compter du 1^{er} janvier 2010, en remplacement de M. Patrick LESUEUR.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 12 mars 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 101433INSU du 19 mars 2010 modifiant la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées (UMR n° 8109)
INSU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 10A004DSI du 18-12-2009, not. art. 2 ; accord organismes partenaires ; avis conseil scientifique de l'unité ; proposition directeur INSU.

Art. 1^{er}. – A l'article 2 de la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 8109 – Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique (LESIA) sont modifiées comme suit :

A la direction de l'unité, sont nommées par intérim, pour la période du 4 janvier 2010 au 30 juin 2010, les personnes suivantes :

- directeur : M. Pierre DROSSART, directeur de recherche au CNRS,
- directeur-adjoint : M. Didier TIPHAINE, astronome,
- directrice-adjointe : Mme Carine BRIAND, astronome.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 mars 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Unités de service - RMLR : 2741

Décision n° 101429INSU du 12 mars 2010 portant renouvellement de l'UMS n° 2877 - ICARE et nomination de son directeur

INSU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 051995SUNI du 31-12-2005 ; convention du 23-12-2005 CNRS/CNES/Université Sciences et technologies de Lille ; accord organismes partenaires ; proposition directeur INSU

Art. 1^{er}. – L'UMS n° 2877 - ICARE est renouvelée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2010, sous réserve de la mise en œuvre de l'avenant prévu par l'article 3 de la convention susvisée du 23 novembre 2005.

Partenaires : CNES et Université des Sciences et technologies de Lille,

Institut de rattachement : Institut national des sciences de l'univers,

Délégation : Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

Art. 2. – A compter de la même date et pour la même durée que celle fixée à l'article 1^{er}, M. Jacques DESCLOITRES, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'UMS n° 2877 - ICARE.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 12 mars 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Unités de service - RMLR : 2741

Décision n° 101415INSU du 5 mars 2010 portant création de l'UMS n° 3343 - Unité mixte de service pour l'Observatoire de Rennes

INSU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005 mod. ; accord Université de Rennes 1 ; avis directeur INSU

Art. 1^{er}. – L'UMS n° 3343 - Unité mixte de service de l'Observatoire de Rennes est créée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2010, sous réserve de la mise en œuvre d'une convention ;

Etablissement de rattachement : Université de Rennes 1

Autres partenaires : université de Rennes 2 et AgroCampus Ouest, INRA

Institut de rattachement : Institut national des sciences de l'univers,

Délégation : Bretagne et Pays de la Loire

Sections d'évaluation : 18, 19, 20, 28

Art. 2. – A compter de la même date et pour la même durée que celles fixées à l'article 1^{er}, M. Philippe DAVY, directeur de recherche au CNRS, est nommé à la direction de cette unité.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 5 mars 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Les personnels du CNRS

Réglementation en matière de cumul - RMLR : 5211-2

Décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement

Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat
JO du 07-03-2010, texte n° 11

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=44C029B4D04B1E66903F5A482E25CA33.tpdjo04v_3?cidTexte=JORFTEXT000021923943&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Droit syndical - RMLR : 5233

Décision n° 100152DR03 du 1^{er} mars 2010 fixant la liste des organisations syndicales les plus représentatives pour la délégation Ile-de-France Est pour l'année 2010

DR03 - Délégation Ile-de-France Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 82-447 du 28-05-1982 ; D. du 19-01-2006 ; CIR. FP n° 1487 du 18-11-1982 ; DEC. n° 206/83 du 01-09-1983, not. art. 24 ; résultats des 1^{er} et 2^{ème} tour élections CAP CNRS des 22-11-2005 et 11-01-2006 ; DEC. n° 100003DRH du 15-01-2010.

Art. 1^{er}. - Au titre de l'année 2010, les organisations syndicales les plus représentatives pour la délégation Ile-de-France Est sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

Pour les personnels chercheurs :

- syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT Recherche EPST),
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur de la recherche (Sup Recherche-UNSA),
- syndicat SUD-Recherche EPST.

Pour les personnels ingénieurs, techniciens et administratifs :

- syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT Recherche EPST),
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur (SNPTES-UNSA),

- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- syndicat SUD-Recherche-EPST.

Pour les personnels techniciens de physique nucléaire :

- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT).

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Thiais, le 1^{er} mars 2010.

Pour le délégué régional Ile-de-France Est
et par délégation :
L'adjointe au délégué Ile-de-France Est,
Patricia SCHUH

Réglementation missions et changement de résidence - Étranger - RMLR : 558

Arrêté du 17 mars 2010 fixant par pays et par groupe les taux de l'indemnité d'expatriation et de l'indemnité de résidence pour service à l'étranger

Affaires étrangères et européennes

JO du 25-03-2010, texte n° 9

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022013582&dateTexte=&categorieLien=id>

Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité

Régies de recettes et d'avances - RMLR : 613

Décision n° 10A056DR04 du 8 février 2010 portant annulation de la régie d'avances et de recettes du centre de spectrométrie nucléaire et de spectrométrie de masse

DR04 - Délégation Ile-de-France Sud

Vu L. n° 63-156 du 23-02-1963, art. n° 60 ; D. n° 62-1587 du 29-12-1962, arts. n° 18, 166 et 173 ; D. n° 92-681 du 20-07-1992 mod. ; D. n° 66-850 du 15-11-1966 mod. ; A. du 28-05-1993 mod. ; A. du 04-06-1996 mod. ; A. du 17-03-1994 mod. ; DEC. n° 06A001DR04 du 27-01-2006 ; DEC. n° 09A005DR04 du 19-01-2009.

Art. 1^{er}. - La régie d'avances et de recettes du Centre de spectrométrie nucléaire et de spectrométrie de masse est supprimée au 28 février 2010.

Fait à Gif sur Yvette, le 8 février 2010.

La déléguée régionale Ile-de-France Sud,
Michèle SAUMON

Tarifs - RMLR : 6334

Décision n° 100002DR13 du 5 mars 2010 fixant les tarifs des prestations de service effectuées par la plate-forme Qphd « Qpcr Haut Débit » gérée par l'Institut montpelliérain de biologie IFR n° 122

DR13 - Délégation Languedoc-Roussillon

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 080154DAJ du 07-01-2009 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100026DAJ du 21-01-2010 ; .

Art. 1^{er}. - Les tarifs des prestations de service effectuées par la plate-forme Qphd « Qpcr Haut Débit » gérée par l'Institut montpelliérain de biologie IFR n° 122, sont fixés selon les barèmes joints en annexe.

Le taux de TVA applicable à ces prestations est de 19,6 %.

Art. 2. - La présente décision s'applique à compter du 1^{er} février 2010, pour une durée d'un an.

Fait à Montpellier, le 5 mars 2010.

Pour le président et par délégation :
La déléguée régionale Languedoc-Roussillon,
Ghislaine GIBELLO

Plate-forme qPHD de l'Institut montpelliérain de biologie
IFR n° 122
Tarification HT du 01/02/2010 au 31/01/2011

	Public	Privé
LightCycler 480 :		
Heure d'utilisation	12,00 €	18,00 €
Plaque 384	4,00 €	6,00 €

	Public	Privé
Plaque 96	4,00 €	6,00 €
Opercule	2,00 €	3,00 €
Mix Sybr 250	15,00 €	22,50 €
Mix HRM 250	32,73 €	49,10 €
Robot JANUS :		
Heure d'utilisation	12,00 €	18,00 €
96 cones 20 uL cristal	8,00 €	12,00 €
96 cones 20 uL conductifs	12,50 €	18,75 €
96 cones 200 uL	8,00 €	12,00 €
96 cones 200 uL conductifs	12,50 €	18,75 €
Plaque 384	4,00 €	6,00 €
Plaque 96	4,00 €	6,00 €
Bioanalyseur Agilent :		
Heure d'utilisation	12,00 €	18,00 €
Point d'analyse	3,00 €	4,50 €
Puce entière	32,00 €	48,00 €
LightCycler :		
Heure d'utilisation	12,00 €	18,00 €
96 points d'analyse	128,00 €	192,00 €

Tarifs - RMLR : 6334

Décision n° 100003DR13 du 5 mars 2010 fixant les tarifs des prestations de service effectuées par le Réseau des animaleries montpelliéraines (RAM) géré par l'Institut montpelliérain de biologie IFR n° 122

DR13 - Délégation Languedoc-Roussillon

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 080154DAJ du 07-01-2009 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100026DAJ du 21-01-2010 ; .

Art. 1^{er}. - Les tarifs des prestations de service effectuées par le Réseau des animaleries montpelliéraines (RAM) géré par l'Institut montpelliérain de biologie IFR n° 122, sont fixés selon les barèmes joints en annexe.

Le taux de TVA applicable à ces prestations est de 19,6 %.

Art. 2. - La présente décision s'applique à compter du 1^{er} février 2010, pour une durée d'un an.

Fait à Montpellier, le 5 mars 2010.

Pour le président et par délégation :
La déléguée régionale Languedoc-Roussillon,
Ghislaine GIBELLO

Réseau des animaleries Montpelliéraines – IFR n° 122
Tarification HT du 01/02/2010 au 31/01/2011

	Public	Privé
Hébergement EOPS (cage/semaine)	3,10 €	15,50 €
Hébergement Optimice (cage/semaine)	3,36 €	16,80 €
Hébergement en portoir ventilé (cage/semaine)	4,68 €	23,40 €
Hébergement en portoir plombé (cage/semaine)	9,50 €	47,50 €
Hébergement en isolateur (isolateur/semaine)	31,00 €	155,00 €

Versement de subventions - RMLR : 63441

Subvention n° 101778DR12 du 15 février 2010 de versement à l'Université pour les unités dont la gestion est déléguée à l'Université

DR12 - Délégation Provence et Corse

Vu DEC. n° 100072DAJ du 08-02-2010 ; convention de délégation de gestion du 18-12-2009 Université de la Méditerranée/CNRS ; lettre notification de crédits INSB du 19-01-2010 à l'UMR n° 6231.

Art. 1^{er}. - Une subvention de 420 000 euros est versée à l'Université de la Méditerranée pour l'UMR n° 6231 - Centre de recherche en neurobiologie-neurophysiologie de Marseille au titre de l'exercice 2010 en application des dispositions de la convention de délégation de gestion susvisée.

Art. 2. - La subvention est versée à l'Université de la Méditerranée à M. Philippe DJAMBAZIAN, agent comptable de l'Université de la Méditerranée au compte n° 1007113000 00001005399 46 ouvert au nom de la Trésorerie Principale de Marseille.

Art. 3. L'ordonnateur compétent est le délégué régional pour la circonscription Provence et Corse de la délégation régionale Provence et Corse. Le comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la délégation Provence et Corse.

Art. 4. - A l'issue de l'exercice 2010 et avant la fin du mois de février de l'exercice 2011, l'Université de la Méditerranée adressera au CNRS un compte-rendu financier d'exécution pour l'UMR n° 6231 - Centre de recherche en neurobiologie-neurophysiologie de Marseille (CRN2M). Ce compte-rendu financier sera établi conformément aux dispositions de la convention de délégation de gestion susvisée.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Marseille, le 15 février 2010.

Pour le président et par délégation :
Le délégué régional Provence et Corse,
Younis HERMES

Versement de subventions - RMLR : 63441

Subvention n° 100001DR15 du 22 février 2010 relative à l'attribution d'une subvention à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) à Marseille, pour le compte de la Régie Cotonou (Bénin)

DR15 - Délégation Aquitaine-Limousin

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100028DAJ du 21-01-2010 ; avis favorable INSH du 22-02-2010.

Art. 1^{er}. - Objet de la subvention :

Il est attribué une subvention à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) à Marseille, pour le compte de la Régie Cotonou (Bénin) pour Me DONNAT, afin de réaliser l'objet suivant :
Versement d'une subvention à la régie de l'IRD Cotonou, pour dépenses de terrain.

Art. 2. - Catégorie de l'objet :

L'objet visé à l'article 1^{er} ci-dessus entre dans la catégorie : « aides à la recherche », citée par la délégation de signature du président du CNRS au délégué régional.

Art. 3. - Modalités de versement :

Le CNRS versera la somme de 5 000,00 € TTC à l'IRD Cette somme sera versée au compte n° 00001005045.77, ouvert au Trésor Public, code banque 10071, code guichet 75000, après signature de la présente décision, en un seul versement.

Cette somme est égale à :

- Montant HT : 5 000,00 €
- TVA 19,6 % : / €
- Montant TTC : 5 000,00 €

Art. 4. - Imputation budgétaire :

Le montant de cette subvention est financé sur le budget du Laboratoire ADES Aménagement, développement, environnement, santé et sociétés - UMR n° 5185 relevant de l'Institut des sciences humaines et sociales INSHS, adresse budgétaire 287041 au titre de l'exercice 2010.

Art. 5. - Ordonnateur secondaire compétent et comptable assignataire :

L'ordonnateur compétent est le délégué régional de la Circonscription Aquitaine-Limousin. Le comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la Délégation Aquitaine-Limousin.

Art. 6. - Comptes-rendus d'exécution :

L'IRD doit informer le CNRS de l'emploi de la subvention allouée sous la forme d'un compte-rendu scientifique (éventuellement) et d'un compte-rendu financier succinct. Le compte-rendu financier distingue le montant de la subvention consacré à des dépenses de fonctionnement et la liste des principales dépenses d'équipement. Ce compte-rendu doit être transmis par l'IRD, au délégué régional au plus tard en juin 2011.

Le délégué régional remet une certification de l'emploi de la subvention à l'agent comptable secondaire dans un délai maximum de deux mois à compter de la réception des comptes-rendus d'exécution.

En cas de non-utilisation de la subvention ou d'utilisation non-conforme à son objet, le bénéficiaire devra restituer les sommes qui lui ont été versées.

Art. 7. – Diverses obligations dans le cas d'un colloque ou d'une publication :

7.1. - Respect de la loi sur l'emploi de la langue française.

- Le bénéficiaire transmet à l'ordonnateur secondaire :
- dans le cas d'un colloque, le programme des travaux, les documents préparatoires, documents de travail, textes, interventions, actes et comptes-rendus diffusés.
 - dans le cas d'une publication, la publication elle-même.

Ces documents doivent se conformer aux dispositions des articles 5, 6, 7 et 15 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994.

7.2. - Mention du CNRS :

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer la mention CNRS sur tous les documents diffusés.

Art. 8. – Publication de la décision

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Talence, le 22 février 2010.

Pour le président et par délégation :
 Pour le délégué régional Aquitaine-Limousin
 et par délégation :
 L'adjointe au délégué régional Aquitaine-Limousin,
 Florence PARNIER

Versement de subventions - RMLR : 63441

Subvention n° 10F001DR18 du 4 mars 2010 relative à une subvention à l'Université de Montpellier 2, afin de réaliser l'objet suivant : recrutement d'un post-doctorant

DR18 - Délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100031DAJ du 21-01-2010 ; avis favorable comité scientifique du 12-06-2009.

Art. 1^{er}. – Objet de la subvention :

Il est attribué une subvention à l'Université de Montpellier 2, afin de réaliser l'objet suivant : recrutement d'un post-doctorant, M. Moulay Tahar SOUGRATI, pour se consacrer au projet de « Mesures Mössbauer in situ et operando ».

Art. 2. – Catégorie de l'objet :

L'objet visé à l'article 1^{er} ci-dessus entre dans la catégorie : « aides à la recherche », citée par la délégation de signature du président du CNRS au délégué régional.

Art. 3. – Modalités de versement :

Le CNRS versera la somme de 46 560 euros à l'Université de Montpellier 2. Cette somme sera versée au compte n° 00001003385, ouvert à la TG MONTPELLIER, code banque 10071, code guichet 34000, clé RIB 33, après

signature de la présente décision, en un seul versement. Dans ce dernier cas, aucun versement nouveau ne peut être effectué tant qu'il n'y a pas eu justification de l'emploi du précédent versement.

Cette somme est égale à :

Montant HT : 46 560 €

TVA 19,6 % :

Montant TTC : 46 560 €.

Art. 4. – Imputation budgétaire :

Le montant de cette subvention est financé sur le budget de la FR n° 3104 - fédération de recherche ALISTORE ERI, code budgétaire 9ADO22499/1B1CHIM, au titre de l'exercice 2010.

Art. 5. – Ordonnateur secondaire compétent et comptable assignataire :

L'ordonnateur compétent est le délégué régional pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie. Le comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

Art. 6. – Comptes-rendus d'exécution :

L'Université de Montpellier 2 doit informer le CNRS de l'emploi de la subvention allouée sous la forme d'un compte-rendu scientifique (éventuellement) et d'un compte-rendu financier succinct. Le compte-rendu financier distingue le montant de la subvention consacré à des dépenses de fonctionnement et la liste des principales dépenses d'équipement.

Ce(s) (deux) compte(s)-rendu(s) doit (doivent) être transmis par l'Université de Montpellier 2 au délégué régional au plus tard en juin 2011.

Le délégué régional remet une certification de l'emploi de la subvention à l'agent comptable secondaire de la délégation dans un délai maximum de deux mois à compter de la réception des comptes-rendus d'exécution.

En cas de non-utilisation de la subvention ou d'utilisation non-conforme à son objet, le bénéficiaire devra restituer les sommes qui lui ont été versées.

Art. 7. – Diverses obligations dans le cas d'un colloque ou d'une publication : Sans objet

7.1. - Respect de la loi sur l'emploi de la langue française :

Le bénéficiaire transmet à l'ordonnateur secondaire :

- dans le cas d'un colloque, le programme des travaux, les documents préparatoires, documents de travail, textes, interventions, actes et comptes-rendus diffusés.
- dans le cas d'une publication, la publication elle-même.

Ces documents doivent se conformer aux dispositions des articles 5, 6, 7 et 15 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 [relative à l'emploi de la langue française].

7.2. - Mention du CNRS :

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer la mention CNRS sur tous les documents diffusés.

Art. 8. – Publication de la décision

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Lille, le 4 mars 2010.

Pour le président et par délégation :
Pour le délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie
et par délégation :
L'adjoint au délégué Nord-Pas-de-Calais et Picardie,
Emmanuel DUCROCQ

Versement de subventions - RMLR : 63441**Subvention n° 10F002DR18 du 4 mars 2010 relative à l'attribution d'une subvention à l'Université de Cordoue, afin de réaliser l'objet suivant : recrutement d'un doctorant**

DR18 - Délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100031DAJ du 21-01-2010 ; avis favorable comité scientifique du 12-06-2009

Art. 1^{er}. – Objet de la subvention :

Il est attribué une subvention à l'Université de Cordoue, afin de réaliser l'objet suivant : recrutement d'un doctorant, M. Uche Godswill NWOKEKE, en cotutelle entre le Laboratorio de quimica inorganica, Université de Cordoue (José L. TIRADO) et l'Université de Kent (Alan CHADWICK/Maria ALFREDSSON) pour l'étude de « Development of nanoparticulate forms of tin-based alloy materials for high energy density anodes in lithium-ion batterie ».

Art. 2. – Catégorie de l'objet :

L'objet visé à l'article 1^{er} ci-dessus entre dans la catégorie : « aides à la recherche », citée par la délégation de signature du président du CNRS au délégué régional.

Art. 3. – Modalités de versement :

Le CNRS versera la somme de 9 723,60 euros à l'Université de Cordoue. Cette somme sera versée au compte IBAN ES 45 2106 0181 84 1102000028 SWIFT CECAESMM1 06, ouvert à la banque CAJASOL à CORDOUE, après signature de la présente décision, en un seul versement.

Dans ce dernier cas, aucun versement nouveau ne peut être effectué tant qu'il n'y a pas eu justification de l'emploi du précédent versement.

Cette somme est égale à :

Montant HT : 9 723,60 €

TVA 19,6 % :

Montant TTC : 9 723,60 €

Art. 4. – Imputation budgétaire :

Le montant de cette subvention est financé sur le budget de la FR n° 3104 - fédération de recherche ALISTO-RE ERI, code budgétaire 9AD022499/1B1CHIM, au titre de l'exercice 2010.

Art. 5. – Ordonnateur secondaire compétent et comptable assignataire :

L'ordonnateur compétent est le délégué régional pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie. Le comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

Art. 6. – Comptes-rendus d'exécution :

L'Université de Cordoue doit informer le CNRS de l'emploi de la subvention allouée sous la forme d'un compte-rendu scientifique (éventuellement) et d'un compte-rendu financier succinct. Le compte-rendu financier distingue le montant de la subvention consacré à des dépenses de fonctionnement et la liste des principales dépenses d'équipement.

Ce(s) (deux) compte(s)-rendu(s) doit (doivent) être transmis par l'Université de Montpellier 2 au délégué régional au plus tard en juin 2011.

Le délégué régional remet une certification de l'emploi de la subvention à l'agent comptable secondaire de la délégation dans un délai maximum de deux mois à compter de la réception des comptes-rendus d'exécution.

En cas de non-utilisation de la subvention ou d'utilisation non-conforme à son objet, le bénéficiaire devra restituer les sommes qui lui ont été versées.

Art. 7. – Diverses obligations dans le cas d'un colloque ou d'une publication : Sans objet

7.1. – Respect de la loi sur l'emploi de la langue française :

Le bénéficiaire transmet à l'ordonnateur secondaire :

- dans le cas d'un colloque, le programme des travaux, les documents préparatoires, documents de travail, textes, interventions, actes et comptes-rendus diffusés.
- dans le cas d'une publication, la publication elle-même.

Ces documents doivent se conformer aux dispositions des articles 5, 6, 7 et 15 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 [relative à l'emploi de la langue française].

7.2. – Mention du CNRS :

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer la mention CNRS sur tous les documents diffusés.

Art. 8. – Publication de la décision

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Lille, le 4 mars 2010.

Pour le président et par délégation :
Pour le délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie
et par délégation :
L'adjoint au délégué Nord-Pas-de-Calais et Picardie,
Emmanuel DUCROCQ

Versement de subventions - RMLR : 63441**Subvention n° 10F003DR18 du 11 mars 2010 relative à l'attribution d'une subvention à l'Université La Sapienza de Rome, afin de réaliser l'objet suivant : recrutement d'un post-doctorant**

DR18 - Délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100031DAJ du 21-01-2010 ; avis favorable comité scientifique du 15-01-2010.

Art. 1^{er}. – Objet de la subvention :

Il est attribué une subvention à l'Université La Sapienza de Rome, afin de réaliser l'objet suivant : recrutement d'un post-doctorant, M. Sergio BRUTTI, en cotutelle entre le Laboratoire de Rome (Bruno SCROSATI) et St Andrews (Peter G. BRUCE) pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2010, pour l'étude de « TiO₂ electrodes for high-performance and safe lithium ion batteries ».

Art. 2. – Catégorie de l'objet :

L'objet visé à l'article 1^{er} ci-dessus entre dans la catégorie : « aides à la recherche », citée par la délégation de signature du président du CNRS au délégué régional.

Art. 3. – Modalités de versement :

Le CNRS versera la somme de 46 560 euros à l'Université La Sapienza de Rome. Cette somme sera versée au compte n° 000000008176, code Bic Swift BROMITR1153 Code IBAN IT-25-H-03002-03371, ouvert à la BANCA DI ROMA, après signature de la présente décision, en un seul versement.

Dans ce dernier cas, aucun versement nouveau ne peut être effectué tant qu'il n'y a pas eu justification de l'emploi du précédent versement.

Cette somme est égale à :

Montant HT : 46 560 €

TVA 19,6 % :

Montant TTC : 46 560 €

Art. 4. – Imputation budgétaire :

Le montant de cette subvention est financé sur le budget de la FR n° 3104 - Fédération de recherche ALIS-TORE ERI, code budgétaire 9AD022499/1B1CHIM, au titre de l'exercice 2010.

Art. 5. – Ordonnateur secondaire compétent et comptable assignataire :

L'ordonnateur compétent est le délégué régional pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie. Le comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

Art. 6. – Comptes-rendus d'exécution :

L'Université La Sapienza doit informer le CNRS de l'emploi de la subvention allouée sous la forme d'un compte-rendu scientifique (éventuellement) et d'un compte-rendu financier succinct. Le compte-rendu financier distingue le montant de la subvention consacré à des dépenses de fonctionnement et la liste des principales dépenses d'équipement.

Ce(s) (deux) compte(s)-rendu(s) doit (doivent) être transmis par l'Université La Sapienza au délégué régional au plus tard en juin 2011.

Le délégué régional remet une certification de l'emploi de la subvention à l'agent comptable secondaire de la délégation dans un délai maximum de deux mois à compter de la réception des comptes-rendus d'exécution.

En cas de non-utilisation de la subvention ou d'utilisation non-conforme à son objet, le bénéficiaire devra restituer les sommes qui lui ont été versées.

Art. 7. – Diverses obligations dans le cas d'un colloque ou d'une publication : Sans objet**7.1.** – Respect de la loi sur l'emploi de la langue française :

Le bénéficiaire transmet à l'ordonnateur secondaire :

- dans le cas d'un colloque, le programme des travaux, les documents préparatoires, documents de travail, textes, interventions, actes et comptes-rendus diffusés.

- dans le cas d'une publication, la publication elle-même.

Ces documents doivent se conformer aux dispositions des articles 5, 6, 7 et 15 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 [relative à l'emploi de la langue française].

7.2. – Mention du CNRS :

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer la mention CNRS sur tous les documents diffusés.

Art. 8. – Publication de la décision

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Lille, le 11 mars 2010.

Pour le président et par délégation :

Pour le délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie
et par délégation :

L'adjoint au délégué Nord-Pas-de-Calais et Picardie,
Emmanuel DUCROCQ

Moyens immobiliers et matériels

Immeubles - RMLR : 71

Arrêté du 18 février 2010 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

JO du 03-03-2010, texte n° 26

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021898126&dateTexte=&categorieLien=id>

Mesures particulières

Concours

Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées par décision du président, les personnes dont les noms suivent :

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
Ingénieur de recherche de 1^{ère} classe				
77402	NEUILLY	FRANÇOIS	01/02/2010	IR1
Ingénieurs de recherche de 2^{ème} classe				
31647	FLEURY	LAURENCE	01/02/2010	IR2
27877	ISOGAWA	ASAKO	01/12/2009	IR2
75550	JEANSON	AURELIE	01/12/2009	IR2
5718	KERVELLA	ANNE-EMMANUELLE	01/03/2010	IR2
34350	LAI KEE HIM	JOSEPHINE	01/01/2010	IR2
Ingénieurs d'études de 2^{ème} classe				
66154	OMNES	REBECCA	14/12/2009	IE2
66842	SAMUTH	RENAUD	01/12/2009	IE2
67682	GODDE	OLIVIER	01/02/2010	IE2
75492	NOIRAY	MAGALI	01/02/2010	IE2
75897	THIL	FRANÇOIS	15/02/2010	IE2
76326	ATILANO	EMMANUEL	01/02/2010	IE2
77820	PRINS	OLIVIER	01/02/2010	IE2
41817	GROSSO	CHRISTELLE	15/02/2010	IE2
52235	DA CRUZ LIMA	AUDE	01/12/2009	IE2
Assistants-ingénieurs				
9724	BERTHO	PATRICIA	01/12/2009	AI
78272	CONTREPOIS	CATHERINE	01/02/2010	AI
64604	CREMER	ROXANE	01/12/2009	AI
78462	LEMAITRE	NICOLAS	01/02/2010	AI
75739	LEMONIAS PETIT MARTENON	CHRISTOPHE	01/02/2010	AI
77868	MATHON	BERNARD	01/02/2010	AI
78054	POCHON	GAËTAN	01/02/2010	AI
Techniciens de classe normale				
75701	DORESSOUN DIRAM	COLETTE	01/12/2009	TCN
61772	TASSE	MARINE	01/02/2010	TCN
Adjoint technique principal de 2^{ème} classe				
78084	YAOU	NAJAT	01/02/2010	ATP2

Concours

Suite aux concours internes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées en 2010 par décision du directeur général, les personnes dont les noms suivent :

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
Ingénieur de recherche de 2^{ème} classe				
35265	BENOIST	ISABELLE	01/02/2010	IR2
Technicien de classe normale				
5245	DECLERCQ	EDWIGE	31/07/2009	TCN

Promotions

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du président du Centre national de la recherche scientifique, ont été nommés les ingénieurs, techniciens et administratifs dont les noms suivent :

Corps au choix :

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
Ingénieurs de recherche de 2^{ème} classe				
5050	ADDA	ROSINE	01/01/2009	IR2
35208	ALEXELINE	MICHEL	01/01/2010	IR2
14650	BADOLATO	ANNE-MARIE	01/01/2010	IR2
9619	BEAUCHET	LAURENT	01/01/2009	IR2
7783	BEIGBEDER BEAU	CHRISTOPHE	01/01/2009	IR2
17137	BERLIOZ	Jacques	01/01/2009	IR2
22185	BERTRAND	VERONIQUE	01/01/2009	IR2
15422	BOITEL	CHRISTOPHE	01/01/2010	IR2
13889	BRUNET	PIERRE	01/01/2010	IR2
36482	CARDUNER	HERVE	01/12/2009	IR2
4023	DEMAILLE	DOMINIQUE	01/01/2009	IR2
1293	DENISE	MICHELE	01/01/2009	IR2
31518	ERRECART	MICHEL	01/01/2010	IR2
14867	GASSE	MARIE JOSE	01/01/2009	IR2
4955	GOUIN-LAMOURETTE	ETIENNE	01/01/2009	IR2
10049	GOJJON	VINCENT	01/01/2009	IR2
15318	HARAKAT	DOMINIQUE	01/01/2010	IR2
29179	HEBMANN	VERONIQUE	01/01/2010	IR2
31590	HILLEMbrand	CEDRIC	01/01/2010	IR2
22667	ISS	JEAN	01/01/2009	IR2
23065	JOUAITI	ABDELLAZIZ	01/01/2010	IR2
41933	KAUFFMANN	ISABELLE	01/01/2010	IR2
4166	KOSMOPOULOS	CHRISTINE	01/01/2010	IR2
26674	LEBRUN	REGINE	18/12/2009	IR2
33216	LOMPRE	NICOLE	01/01/2010	IR2
9714	MEDEIROS	ANTONIO	01/01/2009	IR2
15302	MORAILLON	ANNE	01/01/2009	IR2
19949	PARMENTIER	YVES	01/01/2009	IR2
14088	PIERACHE	NATHALIE	01/01/2009	IR2
14096	POCREAU	GABRIELLE	01/01/2010	IR2
34258	PONS	STEPHANIE	01/01/2010	IR2
17695	PUGNERE	DENIS	23/10/2009	IR2
26519	RAHLI	OUAMAR	01/01/2009	IR2
9954	RICOUX	REMY	01/01/2009	IR2
22263	SCHMOLL	PATRICK	01/01/2009	IR2
15082	SOUVAY	GILLES	11/04/2009	IR2
Ingénieurs d'études de 2^{ème} classe				
12484	AUPETIT OCHIN	DANIELE	01/01/2009	IE2

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
25948	BENTOZA	PATRICIA	01/01/2010	IE2
31132	BORDIER	CHRISTINE	01/01/2009	IE2
34210	BOUVET	MICHEL	01/01/2009	IE2
26128	BOYRON	MARC	01/01/2009	IE2
22060	BUCHET	GUILLAUME	01/01/2009	IE2
17790	CACAULT	PHILIPPE	01/01/2010	IE2
35709	CAPELLAN	ANNE-MARIE	01/01/2010	IE2
33493	CHARALAMPOUS	ATHINODOROS	01/01/2009	IE2
1525	CHARPENTIER	MARINETTE	01/01/2009	IE2
23310	CHEMIN	JEAN-LOUIS	01/01/2009	IE2
15797	COEUR JOLY	GERARD	01/01/2009	IE2
31348	COURANT	JOEL	01/01/2009	IE2
36634	CUEFF	ANNE	01/01/2009	IE2
9909	DELGHEIER	FLAVIEN	01/01/2010	IE2
7731	DEMAREST	MAX	01/01/2009	IE2
25230	DENAEYER	GERARD	01/01/2009	IE2
12455	DIAB	MARTINE	01/01/2010	IE2
30786	DIAS MARTINS	NUNO	01/01/2010	IE2
9323	EDWARDS	MARIE-LAURE	01/01/2010	IE2
14908	FERRY	OLIVIER	01/01/2010	IE2
13764	FREY	ANNIE	01/01/2009	IE2
30862	FURGAL	JACQUELINE	01/01/2009	IE2
8265	GAISNE	MAURICETTE	01/01/2009	IE2
33340	GALIAN	MARTINE	01/01/2009	IE2
15989	GAY	NADINE	01/01/2009	IE2
40463	GOBIN	CAROLE	01/01/2010	IE2
16286	GONNET	DANIELLE	01/01/2009	IE2
16512	GONNET-GRANDJEAN	VERONIQUE	01/01/2010	IE2
28312	HAMMEL	SYLVIE	01/01/2009	IE2
11987	HILD	PASCAL	01/01/2009	IE2
21126	INGARSIA	GUY	01/01/2010	IE2
28437	JULIEN	SYLVIANE	01/01/2009	IE2
23964	KAPOUJYAN	GRIGOR	01/01/2010	IE2
41461	LABAT	GERMAINE	01/01/2009	IE2
23882	LACROIX	FRANCOISE	01/01/2010	IE2
9545	LAMARRE	JEAN-FRANCOIS	01/01/2010	IE2
4351	LAU	STEPHANIE	01/01/2010	IE2
230	LE MEE	JACQUELINE	01/01/2009	IE2
33787	LE MENACH	KARYN	01/01/2010	IE2
40106	LEMAITRE	CHRISTINE	01/01/2010	IE2
9781	LOUISE-ALEXANDRINE	GHISLAINE	01/01/2010	IE2
28077	LUCAND	CHRISTINE	01/01/2009	IE2
16412	MASCUNAN	PASCALE	01/01/2010	IE2
27896	MECHALI	FRANCISCA	01/01/2010	IE2
41899	MESMER-DUDONS	NATHALIE	01/01/2010	IE2
30774	MIRALLES SCALDAFERRO	SYLVIA	01/01/2010	IE2
16732	MONTAGNAC	GILLES	01/01/2010	IE2
30780	MONTHAIL	CHRISTOPHE	01/01/2010	IE2

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
31309	MOURRE	MARC	01/01/2010	IE2
1227	PATAU	GENEVIEVE	01/01/2009	IE2
28853	PAUL	CONCEPTION	01/01/2010	IE2
16045	PENNANECH	CYRIL	01/01/2010	IE2
9630	PEYNOT	PHILIPPE	01/01/2009	IE2
28191	PIONTKOWSKY	PATRICK	01/01/2009	IE2
9617	RENOUARD	MADALENA	01/01/2010	IE2
35025	ROULET	BRUNO	01/01/2009	IE2
19470	SCHULER	JACKY	01/01/2010	IE2
30899	SOURROUIL	PATRICK	01/01/2009	IE2
7218	THOMAS	CLAUDINE	01/01/2009	IE2
41541	UDE	MICHELE	27/01/2009	IE2
12469	URVOY	JAMILA	01/01/2009	IE2
12349	VIGNERON	JACKIE	01/01/2009	IE2
40178	VOLTOLINI	GEORGES	01/01/2010	IE2
25697	ZELLER	MIREILLE	01/01/2010	IE2
Assistants-ingénieurs				
32816	ALEXANDRE	HUGUES	01/01/2009	AI
9585	ANDLAUER	RICHARD	01/01/2010	AI
11818	AULAS	CHRISTELE	01/01/2010	AI
31198	AURIOL	JACQUES	01/01/2010	AI
31508	BAILLAT	CHRISTINE	01/01/2010	AI
30962	BAUZA-RUIZ	CHRISTINE	01/01/2010	AI
40476	BENOIT	LAURENT	01/01/2010	AI
17032	BILLOUX	PHILIPPE	01/01/2010	AI
25590	BONET	ALAIN	01/01/2009	AI
4530	BONNIN	MARIE-ANGE	01/01/2009	AI
7809	BORGET	NOELLE	01/01/2009	AI
33298	BOYA	SYLVIANE	01/01/2009	AI
10324	BRICOT	MARIE-FRANCOIS	01/01/2009	AI
28585	BRUN	CHRISTINE	01/01/2010	AI
29393	BUSSO	JEAN-PIERRE	01/01/2009	AI
33350	CAPERAN	ANNICK	01/01/2009	AI
34240	CARIGNON	SANDRA	01/01/2010	AI
26274	CARVIN	MARIE-PIERRE	01/01/2010	AI
25732	CASO	RITA	01/01/2009	AI
16120	CELLIER	JOEL	01/01/2010	AI
23986	CHANTHIB	PIERRE	01/01/2009	AI
16078	COLAS	BRIGITTE	01/01/2009	AI
16020	COSTILLE-VAREY	SYLVIE	01/01/2009	AI
14313	CREUSOT	HELENE	01/01/2010	AI
1704	DELGADO	NOELLE	01/01/2009	AI
9750	DENIS	BEATRICE	19/08/2009	AI
21900	DERDERIAN BESSON	BERNADETTE	01/01/2009	AI
3141	DESSARPS-FREICHEY	FRANCOISE	01/01/2009	AI
30923	DO CONTO	THIERRY	01/01/2009	AI
22256	DRIVON	JEANNINE	01/01/2009	AI
13660	DUFOUR	NATHALIE	01/01/2010	AI

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
16410	FERRAND	ISABELLE	01/01/2009	AI
25617	FINUCCI	SYLVIANE	01/01/2009	AI
10350	FRANCOIS	SERGE	01/01/2010	AI
25813	GEOFFROY	GISELE	01/01/2009	AI
41321	GOMEZ	ANNE-MARIE	01/01/2010	AI
16514	GREZAUD	ANNE-MARIE	01/01/2009	AI
4951	HAAS	HELENE	01/01/2009	AI
40268	HAMELIN	MARIE-FRANCE	01/01/2009	AI
21012	HOSTACHY	HELENE	01/01/2009	AI
4972	HUSBERG	THIERRY	01/01/2010	AI
34588	JACQUES-PHILIPPE	NELLY	01/01/2009	AI
30763	JACQUIN	LAURETTE	01/01/2009	AI
5475	JAHAN	MARIE-CLAUDE	01/01/2010	AI
12414	JAN	COLETTE	01/01/2009	AI
28443	JEANJEAN	THIERRY	01/01/2010	AI
14812	KLEIN	SOPHIE	01/01/2010	AI
1540	KOMANO	ODILE	01/01/2009	AI
28592	LAFFORGUE GONTRAND	MARIE-JOSE	01/01/2009	AI
4030	LAGOUTTE	ISABELLE	01/01/2009	AI
10360	LECQUYER	ODILE	01/01/2010	AI
40385	LELIEVRE	DANIEL	01/01/2009	AI
3869	LOPEZ	MIREILLE	26/05/2009	AI
25342	LOZINGOT	AURELIA	01/01/2010	AI
11772	LUCCHI	MARIE	01/01/2009	AI
34615	MARCHET-BERTHELOT	FRANCOISE	01/01/2009	AI
9614	MARIE	PASCAL	01/01/2010	AI
27549	MARQUEZ	STEPHANE	01/01/2010	AI
10358	MASPIMBY	PHILOMENE	01/01/2010	AI
33709	MAUJARD	CELINE	01/01/2010	AI
30872	MAUPOME	MICHEL	01/01/2009	AI
15802	MEZZOUR	SAID	01/01/2010	AI
34383	MILLET	JACQUES	01/01/2010	AI
23722	MIRAS	ANTOINE	01/01/2009	AI
25667	MORANO	MARIE-MADELEINE	01/01/2010	AI
7565	MOULY	CATHERINE	01/01/2009	AI
27597	NARBONI	NATHALIE	01/01/2010	AI
9366	NAUCELLES	PHILIPPE	01/01/2009	AI
22695	NOIRTIN	FRANCINE	01/01/2010	AI
25518	NOVALES	JOSETTE	01/01/2009	AI
4157	OKPISZ	JEAN-PIERRE	01/01/2009	AI
9625	PAGEAU-MAURICE	SOPHIE	01/01/2010	AI
10316	PAGEL	SUZANNE	01/01/2009	AI
4926	PALLER-JAMMES	SYLVIE	01/01/2010	AI
3874	PAPION DUCHATEAU	RENE	15/11/2009	AI
40822	PEGNE	CHRISTIANE	01/01/2010	AI

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
40469	PERRETTE	ARIELLE	01/01/2010	AI
19397	PLAGE	MARIE-ANNE	01/01/2009	AI
30742	PODEVIN	LAURENT	01/01/2009	AI
14600	PORCU	BRUNO	01/01/2010	AI
15176	POSTADJIAN	CHANTAL	01/01/2009	AI
4644	POT	OLIVIER	01/01/2010	AI
45079	QUERBOUET	SABINE	01/01/2010	AI
40263	QUILLARD	JACQUES	01/01/2009	AI
15170	QUINSAC	EVELYNE	01/01/2009	AI
25699	ROUVIER	DANIELE	01/01/2009	AI
17641	ROUYER	NADEGE	06/06/2009	AI
9393	SABATER	GENEVIEVE	01/01/2009	AI
25298	SANTANTONIO	PAULE	01/01/2010	AI
7804	SEMSOUM	SAMIR	01/01/2010	AI
20024	SORGATO	FABIENNE	01/01/2009	AI
16723	SOUBEYRAND	CHRISTELLE	01/01/2010	AI
40120	SPITAELS	CHARLES	01/01/2009	AI
1448	STELIANIDES	NADINE	01/01/2009	AI
20994	STEYNE	Martine	01/04/2009	AI
22557	STRAUB	MARIE-LAURE	01/01/2009	AI
22923	STRAUB	EMMANUELLE	01/01/2010	AI
31539	TAUZIN	ALAIN	01/01/2010	AI
41252	THOMIN	JEAN-LOUIS	01/01/2010	AI
31532	THOUAILLES	CLAIRE	01/01/2010	AI
33398	TIGET	NICOLE	01/01/2009	AI
27838	TILLOY	PHILIPPE	01/01/2009	AI
29432	TIXIER	SYLVIE	01/01/2010	AI
26148	VENAUT	ROBERT	01/01/2010	AI
15814	VILAR PHILIPON	CHRISTELE	01/01/2010	AI
41212	VILLAGEOIS	ALBERT	12/03/2009	AI
20032	WALTER	PATRICIA	01/01/2009	AI
Techniciens de classe normale				
31225	BARITAUD	AGATHE	01/01/2009	TCN
37310	BASCHERA	RICHARD	01/01/2010	TCN
16745	BERKAI	FATIMA	01/01/2009	TCN
16034	BERTHELOT	JOELLE	01/01/2009	TCN
24318	BOUYER	JANINE	11/06/2009	TCN
15849	BURNIER	DELPHINE	01/01/2010	TCN
30901	CAZALS	ANNE-MARIE	01/01/2009	TCN
31239	DEPREY	CATHERINE	01/01/2010	TCN
36455	FRANCOIS	FRANCOISE	01/01/2009	TCN
14338	GEHIN	ERIC	01/01/2010	TCN
9345	GERMANY	SONIA	01/01/2009	TCN
28738	GONZALEZ	CATHERINE	01/01/2009	TCN
37455	GOUVERNEUR	PIERRE-JEAN	01/01/2010	TCN
40574	HEUTTE	MARIE-LAURE	01/01/2010	TCN
9403	HOUVILLE	MAURICETTE	01/01/2009	TCN
41251	JELSKI	BEATRICE	01/01/2009	TCN
17248	MICHEL	MARIE CHRISTINE	01/01/2010	TCN
31257	MOUTAHIR	MOHAMMED	01/01/2009	TCN

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
24137	NEMICHE	CECILE	01/01/2009	TCN
41296	PRADERE	JEAN-PAUL	01/01/2009	TCN
28447	PUIG	SANDRINE	01/01/2010	TCN
9910	ROUX	STEPHANE	01/01/2010	TCN
33823	SANCHOT	BEATRICE	01/01/2009	TCN
31133	SAPPLAYROLLES	JEAN MICHEL	01/01/2010	TCN
15819	TRAVAGLINI	DELPHINE	01/01/2009	TCN
9780	VAGNUCCI	JEAN-FRANCOIS	01/01/2009	TCN
9834	WISZNIOWSKI	BERNADETTE	01/01/2009	TCN
11632	ZLATEVSKI	ELISABETH	01/01/2009	TCN

Grade au choix :

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
Ingénieurs de recherche de 1^{ère} classe				
5023	ABELES	MARION	01/01/2009	IR1
23126	AME	JEAN-CHRISTOPHE	01/01/2010	IR1
11646	ANDUZE	MARC	01/01/2010	IR1
14572	APPEL	NATHALIE	01/01/2010	IR1
15445	ARMANTE	RAYMOND	01/01/2010	IR1
26360	ARNOLD	LUC	01/01/2010	IR1
38179	AURIOL	FREDERIQUE	01/01/2010	IR1
31177	BABY	NATHALIE	01/01/2009	IR1
4546	BACALEXI	CONSTANTINA	01/01/2010	IR1
31165	BACO	VALERIE	01/01/2010	IR1
4822	BACONNAIS	SONIA	01/01/2010	IR1
15133	BALLADUR	CATHERINE	01/01/2010	IR1
25377	BARAKAT	MOHAMED	01/01/2009	IR1
31148	BARDI	LAURENT	01/01/2010	IR1
6088	BARDINET	ERIC	17/09/2009	IR1
36892	BASSOULLET	CLAIRE	01/01/2010	IR1
40396	BEAUVAIS	MARIE-HELENE	01/01/2009	IR1
34619	BEC	GHISLAINE	01/01/2010	IR1
27030	BECLIN	CHRISTOPHE	01/01/2010	IR1
15499	BEGUIRISTAIN	THIERRY	01/01/2009	IR1
28630	BELKHIR	KHALID	07/06/2009	IR1
3737	BELLAMY	BERNARD	01/01/2009	IR1
31036	BERGEZ	ANNE	01/01/2010	IR1
13713	BERNARD	PASCALE	01/01/2009	IR1
26245	BERTAUX-PICHARD	LOUISE	01/01/2009	IR1
365	BIDEAULT	MARYSE	01/01/2009	IR1
31344	BIDEAUX	CARINE	01/01/2010	IR1
15347	BIHANNIC	ISABELLE	01/01/2009	IR1
23856	BIRCK	CATHERINE	01/01/2010	IR1
10483	BIRLIRAKIS	NICOLAS	01/01/2010	IR1
34283	BIZOT	FRANCINE	01/01/2010	IR1
31285	BLAIN	LAURENT	01/01/2009	IR1
1200	BOHELAY	NICOLE	01/01/2009	IR1
19646	BONNET	DAVID	01/01/2009	IR1

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
37555	BOUSSEKEY	LUC	01/01/2010	IR1
30802	BOUYE	MARC	01/01/2009	IR1
24409	BOZGA	DOREL	01/01/2010	IR1
16124	BUEY	JEAN-TRISTAN	01/01/2010	IR1
22251	BURGIO	JEAN-MARIE	02/12/2009	IR1
16958	CADIOU	ANNE	28/06/2009	IR1
4904	CAPET	EMMANUELLE	01/01/2010	IR1
30801	CARCENAC	FRANCK	01/01/2010	IR1
6055	CARTRON	DAMIEN	01/01/2010	IR1
27993	CARVALHO DE MATOS	CHRISTINE	01/01/2009	IR1
15925	CAVANNA	ANTONELLA	01/01/2009	IR1
17774	CAVOIT	CLAUDE	01/01/2010	IR1
7942	CHAMBERT	VALERIE	01/01/2009	IR1
11640	CHAMONT	DAVID	01/02/2009	IR1
9649	CHERGUI	JALEL	01/01/2009	IR1
11648	CHOLLET	SIMON	01/01/2010	IR1
18455	COFFRE	ANDREE	01/01/2009	IR1
16278	COILLOT	CHRISTOPHE	01/01/2010	IR1
14147	COLLIGNON	ALAIN	01/01/2010	IR1
9490	CORLIER	MURIEL	01/01/2009	IR1
19459	COSTE	FRANCK	01/01/2009	IR1
37304	COULON	NATHALIE	01/01/2010	IR1
33091	DANIEL	FLOREAL	01/01/2010	IR1
12342	DAROUX	MICHEL	01/01/2009	IR1
8280	D'AUBENTON-CARAFI	YVES	01/01/2009	IR1
30758	DAYRE	PASCAL	01/01/2010	IR1
4596	DELAUNAY	RENAUD	01/01/2010	IR1
9357	DELMOTTE	MARC	01/01/2009	IR1
4509	DELOUIS	JEAN-MARC	16/02/2009	IR1
31247	DELUZET	FABRICE	01/01/2010	IR1
784	DETOURNAY	MICHELE	01/01/2009	IR1
3607	DHENAUT	CHRISTOPHE	01/01/2010	IR1
29131	DIAKONOVA	NINA	01/01/2010	IR1
31137	DILHAN	MONIQUE	01/01/2010	IR1
10275	DROILLARD	Marie	01/01/2009	IR1
9419	DUBUISSON	JEAN-MICHEL	01/01/2010	IR1
3161	DUMEE	PHILIPPE	01/01/2010	IR1
9716	DUPAYS	JEAN-MICHEL	01/01/2010	IR1
19510	ELIE	FRANCK	01/01/2010	IR1
23343	ERHARDT	MATHIEU	01/01/2009	IR1
31320	ESCARBOUTEL	MICHEL	01/01/2010	IR1
5739	EVENO	ERIC	01/01/2010	IR1
27000	FABRON	CHRISTOPHE	01/01/2010	IR1
33581	FACQ	ANNE	01/01/2009	IR1
15380	FAIRHEAD	LAURENT	01/01/2009	IR1
11559	FAURLINI	LIONEL	01/01/2010	IR1
30854	FAVARD	CYRIL	01/01/2010	IR1
31438	FEDOROV	ANDREY	01/01/2010	IR1
1434	FEILLET	HELENE	01/01/2009	IR1

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
28816	FERRANDIS	JEAN YVES	01/02/2009	IR1
37746	FISCHMEISTER	CEDRIC	01/01/2010	IR1
17119	FRANCHISSEUR	ROBERT	01/01/2009	IR1
31266	FREYDIER	REMI	01/01/2010	IR1
25310	GAILHANOU	MARC	01/01/2010	IR1
6116	GALLAY	INES	01/01/2009	IR1
38123	GALLINA	SOPHIE	09/07/2009	IR1
19635	GALLONE	JEAN MICHEL	01/01/2009	IR1
31345	GALY-LACAU	CORINNE	01/01/2010	IR1
15119	GASTINEAU	MICKAEL	01/01/2010	IR1
24596	GAUTIER	ERIC	01/01/2010	IR1
31206	GAZEN	DIDIER	01/01/2010	IR1
15005	GEMMERLE	DIDIER	01/01/2009	IR1
16935	GIBERT	CLAUDE	01/01/2009	IR1
13534	GODEFROY	MICHEL	01/01/2009	IR1
3922	GODET	MARTINE	01/01/2010	IR1
14376	GRAND	LAURENCE	01/10/2009	IR1
51110	GRANGE	FARANAK	01/01/2010	IR1
36905	GRIMA	NICOLAS	01/01/2010	IR1
41305	GRISONI	JEAN-MICHEL	01/01/2010	IR1
19662	GROSS	LAURENT	01/01/2010	IR1
35453	GUEDJ	ANNIE	01/01/2009	IR1
35681	GUERIN	MATHIAS	01/01/2009	IR1
16041	HALBWACHS	EMMANUEL	01/01/2010	IR1
4226	HEID	CAROLINE	01/01/2009	IR1
16285	HEMON	PASCAL	01/01/2009	IR1
213	HEYMANN	FLORENCE	01/01/2009	IR1
14838	HOLLEVILLE	DAVID	01/01/2010	IR1
11996	INSA	CHRISTOPHE	01/01/2009	IR1
14839	JANNOT	YVES	01/01/2009	IR1
40188	JARDIN	PASCAL	01/01/2009	IR1
4265	JESECK	PASCAL	01/01/2010	IR1
29456	JOLY	JACQUES	01/01/2010	IR1
18722	KAGAN	GILLES	01/01/2010	IR1
21245	KARST	PIERRE	01/01/2009	IR1
24957	KASSI	SAMIR	01/01/2010	IR1
21288	KELLER	PASCALE	01/01/2010	IR1
19624	KHACEF	Ahmed	01/01/2009	IR1
26029	KOURILSKY	MICHEL	01/01/2010	IR1
35783	LABRUQUERE-ZANNA	SANDRINE	01/01/2010	IR1
9569	LAGARDE	BRUNO	01/01/2010	IR1
15470	LAHLIL	KHALID	16/08/2009	IR1
15156	LANGROGNET	FLORENT	01/01/2010	IR1
5277	LAVIER	CATHERINE	01/01/2010	IR1
35131	LE CONTEL	CAROLE	31/07/2009	IR1
4498	LE MOUEL	ANNE	01/01/2010	IR1
38298	LEAU	HELENE	01/01/2009	IR1
19309	LEBIGUE	JEAN-BAPTISTE	01/01/2010	IR1
25349	LECOMTE	CATHERINE	01/01/2010	IR1
33733	LECOUTRE	CAROLE	01/01/2009	IR1

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
3953	LEROY	ERIC	01/01/2009	IR1
53806	LETOURNEL	ANNE-CATHERINE	01/01/2010	IR1
4805	LIKFORMAN	JEAN-PIERRE	01/01/2009	IR1
3994	LIMOUSIN	CATHERINE	01/01/2009	IR1
7777	LINGET	DENIS	01/01/2010	IR1
31587	LISSARRAGUE	ANDRE	01/01/2010	IR1
3865	LIST	CLAIRE-LISE	01/01/2010	IR1
34246	LOMME	LAURENCE	01/07/2009	IR1
4318	LOURENCO	ANTONIO	01/01/2009	IR1
15877	LOUVET	VIOLAINE	02/12/2009	IR1
37743	MAES	EMMANUEL	01/01/2010	IR1
31586	MAIRE	ERIC	01/01/2009	IR1
40348	MANGUIN	JEAN-LUC	01/01/2009	IR1
25407	MANTE	CLAUDE	01/01/2010	IR1
29388	MARTIN	LAURENT	01/01/2009	IR1
15816	MARTINET	CHRISTINE	01/01/2009	IR1
9761	MATHET	VERONIQUE	01/01/2009	IR1
40526	MAUNOURY	LAURENT	01/01/2010	IR1
17144	MELLERIN PICARD	LAURENCE	01/01/2009	IR1
21262	MENOUNI	MOHSINE	01/01/2010	IR1
836	MEPHANE	EVELYNE	01/01/2010	IR1
4255	METHIVIER	CHRISTOPHE	01/01/2009	IR1
25553	MICHALOUD	GEORGES	01/01/2009	IR1
21298	MOREAU	FRANCOIS	01/01/2010	IR1
3632	MOUNIER	LISE	01/01/2009	IR1
19694	OSTER	DENIS	01/01/2010	IR1
31155	PARES	LAURENT	01/01/2010	IR1
11867	PEAUCELLE	CHRISTOPHE	12/10/2009	IR1
38041	PELERIN	MAXIME	01/01/2010	IR1
14493	PELISSON	PIERRE	01/01/2010	IR1
26514	PERRIER	PIERRE	01/01/2009	IR1
31107	PERRIN	THIERRY	01/01/2010	IR1
14792	PERRUCHAUD	JEAN	01/01/2009	IR1
30787	PERTEL	CHRISTIAN	01/01/2009	IR1
28351	PICHELIN	GEORGES	01/01/2009	IR1
34053	POINT	GERALD	06/05/2009	IR1
7894	PRECIADO	BENJAMIN	28/05/2009	IR1
12141	PROUST	DOMINIQUE	01/01/2010	IR1
17330	PUJIC	PETAR	01/01/2010	IR1
4143	QUAGGETTO	MICHEL	01/01/2010	IR1
12333	RACCURT	MIREILLE	01/01/2009	IR1
22614	RAMRANI	YASMINA	01/01/2010	IR1
5914	RANDRIANA-RISON	VOAHANGY	01/01/2010	IR1
28912	RAVEL	OLIVIER	01/01/2010	IR1
3757	RAYNAL	ANNE-VERONIQUE	01/01/2009	IR1
14303	RAZAFITIANA MAHARAVO	ANGELINA	01/01/2009	IR1
16648	REGRENY	PHILIPPE	01/01/2009	IR1

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
7914	RENARD	BRIGITTE	01/01/2009	IR1
36494	RENARD	CHRISTOPHE	01/01/2009	IR1
13780	RETOURNARD	ALAIN	01/01/2009	IR1
28368	ROSSIGNOL	MICHEL	01/01/2009	IR1
26539	ROSU	IULIAN	01/01/2010	IR1
9359	ROUSSEAU	VERONIQUE	01/01/2010	IR1
28731	RUFFENACH	SANDRA	01/01/2010	IR1
40183	SAILLANT	FREDERIC	01/01/2009	IR1
30738	SANS	JEAN-LOUIS	01/04/2009	IR1
4277	SANTORIELLO	PRISCILLA	01/01/2010	IR1
31251	SAUREL	OLIVIER	01/01/2010	IR1
23193	SCHAAFF	ANDRE	01/01/2009	IR1
33521	SCHIBLER	DANIELLE	01/01/2009	IR1
26600	SCOTTI	THIERRY	01/01/2010	IR1
32088	SERANI	LAURENT	01/01/2009	IR1
16140	SILVA	FRANCOIS	01/01/2009	IR1
4197	SONNET	MARTINE	01/01/2010	IR1
22296	SOULARD	MICHEL	01/01/2009	IR1
23011	STRUB	JEAN MARC	01/01/2010	IR1
3736	SUBRA	FREDERIC	01/01/2010	IR1
33355	TEXIER	LYSIANE	01/01/2009	IR1
7790	TOUZE	FRANCOIS	01/01/2010	IR1
33705	TRAINEAU	JEANNY	01/01/2010	IR1
4207	TSE SUM BUI	JEANNE	01/01/2010	IR1
22887	ULHAQ	CORINNE	01/01/2009	IR1
18910	VALES	FREDERIC	01/01/2009	IR1
40146	VARENNE	FRANCK	01/01/2010	IR1
23320	VIDAL	LOIC	01/01/2010	IR1
9464	VILLING	ANDRE	01/01/2010	IR1
4082	VINCENT	SERGE	01/01/2010	IR1
9730	VOURY	PASCAL	01/01/2010	IR1
1340	VUILLEMIN	MONIQUE	01/01/2009	IR1
23544	WAGNER	RENAUD	01/01/2010	IR1
231	WALLAERT	CATHERINE	01/01/2010	IR1
33162	WEISBECKER	PATRICK	01/01/2010	IR1
8058	WICEK	FRANCOIS	01/01/2009	IR1
Ingénieurs d'études hors classe				
36918	AMELINE	JEAN-CLAUDE	01/01/2010	IEHC
27991	ARCADE	PHILIPPE	01/01/2009	IEHC
19881	AUNIS	DANIELE	01/01/2009	IEHC
4006	BARBIER	SYLVIE	01/01/2010	IEHC
33447	BATY	JEAN	01/01/2010	IEHC
16192	BERARD	ANNIE	01/01/2010	IEHC
28150	BLOSSIER-BOURG	GISELE	01/01/2009	IEHC
27591	BONPAIN	ARMELLE	01/01/2010	IEHC
28365	BORDERIES	GISELE	01/01/2009	IEHC
15017	BORIE	GISELE	01/01/2010	IEHC
22400	BORNERT	JEAN-MARC	01/01/2010	IEHC
16236	BOSSLET	FRANCOISE	01/01/2010	IEHC
682	BOUTONNET	CLAUDE	01/01/2010	IEHC

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
37844	CAUDAL	JEAN PIERRE	01/01/2010	IEHC
33067	CAZENAVE	CHRISTINE	01/01/2010	IEHC
221	CHANAUD	BRIGITTE	01/01/2009	IEHC
12285	CHATEAU	MICHEL	01/01/2009	IEHC
3054	CHAUMEIL	JOSETTE	01/01/2009	IEHC
33285	CHAUVEL	CLAUDE-ISABELLE	01/01/2009	IEHC
9486	CHRETIEN	PASCAL	01/01/2010	IEHC
3599	CLEMENCON	MIREILLE	01/01/2010	IEHC
28157	COLOMINES	JEAN-CHARLES	01/01/2010	IEHC
21824	CZYZ	IRENE	01/01/2009	IEHC
3640	DARMON	GERARD	01/01/2009	IEHC
5154	DELHOMME	BRIGITTE	01/01/2010	IEHC
33303	DELOUVEE	ANNIE	01/01/2009	IEHC
337	DEYME	BRIGITTE	01/01/2010	IEHC
1405	DHAVERNAS	MARIE-JOSEPHE	01/01/2009	IEHC
25502	DUHAYON	DANIELLE	01/01/2009	IEHC
5146	DUPUY	ELIANE	01/01/2009	IEHC
25370	FELUT	MICHELE	01/01/2009	IEHC
11997	FLECHON	GENEVIEVE	01/01/2009	IEHC
1368	GALLAND	BERNARD	01/01/2009	IEHC
30955	GALLOU	GERARD	01/01/2010	IEHC
4233	GHIATI	CLAUDE	01/01/2009	IEHC
25657	GIACOBBI-LEQUEMENT	MARIE-FRANCE	01/01/2009	IEHC
33208	GOILLANDEAU	MICHEL	01/01/2010	IEHC
12404	GRASSET	MARIE-FRANCE	01/01/2009	IEHC
41456	GREVIN	GILLES	01/01/2009	IEHC
13752	GUILLAUME	JACQUES	01/01/2009	IEHC
334	GUILLAUMONT	AGNES	01/01/2009	IEHC
315	HANET	DANIELLE	01/01/2009	IEHC
13709	HAUDOT	MURIEL	01/01/2010	IEHC
20011	HOEFT	ALAIN	01/01/2009	IEHC
3734	JACQUIN	CATHERINE	01/01/2010	IEHC
40389	JEANNE	PHILIPPE	01/01/2010	IEHC
1077	JUSTIN	A-MARIE	01/01/2009	IEHC
12109	KERVEILLANT	JEAN-YVES	01/01/2009	IEHC
9370	LE GOUAR	MARTINE	01/01/2010	IEHC
162	LE MARESQUIER	YVONNE	01/01/2009	IEHC
25576	LECACHEUR	MIREILLE	01/01/2009	IEHC
17092	MAGRIN	ANNE-FRANCOISE	01/01/2010	IEHC
5158	MARGULES	SYLVIE	01/01/2009	IEHC
12097	MARTEAUD	MICHEL	01/01/2009	IEHC
12038	MATHIEU	CHARLES	01/01/2009	IEHC
30904	MEMBRADO	MONIQUE	01/01/2010	IEHC
15820	MERAS	PATRICK	01/01/2010	IEHC
30762	MEYERFELD	YVES	01/01/2010	IEHC
12638	MONCHANIN	MICHEL	01/01/2009	IEHC

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
17681	MONNERET-TOMKOWIAK	MARTINE	01/01/2010	IEHC
3724	PARESYS	GERARD	01/01/2009	IEHC
380	PATHE	ANNE-MARIE	01/01/2010	IEHC
25645	PENDARIES ISSAURAT	JEAN-MARIE	01/01/2009	IEHC
1122	PERRICHON	CHANTAL	01/01/2009	IEHC
9473	PICHON	REMY	01/01/2009	IEHC
15541	PIRON	BRIGITTE	01/01/2010	IEHC
1265	PLIN	FREDERIC	01/01/2009	IEHC
3782	POTOCKI	CHRISTOPHE	01/01/2009	IEHC
25618	PULLINO	JEANNE	01/01/2010	IEHC
33286	RAFFARD	GERARD	01/01/2009	IEHC
11727	REINMUTH	GUY	01/01/2009	IEHC
12203	ROBERT	MICHEL	01/01/2010	IEHC
40376	SCHAUMANN	ANNICK	01/01/2010	IEHC
13860	SORO	MARC	01/01/2010	IEHC
31125	TABELING	PATRICK	01/01/2009	IEHC
30890	THEBAULT	CLAIRE	01/01/2010	IEHC
9444	THOISON	ODILE	01/01/2010	IEHC
3750	TILLIER	ANNIE	01/01/2010	IEHC
30932	TROTARD	JOEL	01/01/2009	IEHC
13591	VERDIER	MARIE-PIERRE	01/01/2010	IEHC
12439	VINSON	JEAN-PAUL	01/01/2010	IEHC
Ingénieurs d'études de 1^{ère} classe				
16012	ABRAVANEL	NATHALIE	01/01/2009	IE1C
24767	ACQUIER	FRANCOISE	01/01/2010	IE1C
4202	ALVES DE SOUSA	RODOLPHE	01/01/2010	IE1C
33114	ARNAUD	ERIC	01/01/2010	IE1C
34747	AUDON	VALERIE	01/01/2010	IE1C
9788	AUGER	RODOLPHE	01/01/2010	IE1C
17175	AUGER	FLORENCE	01/01/2010	IE1C
8062	BAJEAT	OLIVIER	01/01/2010	IE1C
31455	BALANDRAUX	MARIE-JOSE	01/01/2010	IE1C
30807	BARATCHART	SEBASTIEN	01/01/2010	IE1C
15941	BARDOT	CORINNE	01/01/2010	IE1C
25457	BARON	ROBERT	01/01/2009	IE1C
26122	BARTHELEMY	WULFRAN	01/01/2010	IE1C
15700	BASDEVANT	MICHEL	01/01/2009	IE1C
17139	BAUDART	THIERRY	01/01/2009	IE1C
8290	BAZOUIN	JEAN	01/01/2009	IE1C
226	BELLEBEAU	MICHELLE	01/01/2009	IE1C
26521	BENISTANT	PASCAL	01/01/2010	IE1C
29459	BERGER	CELINE	01/01/2010	IE1C
25207	BERNAD	NICOLE	01/01/2009	IE1C
16276	BESSIERE	CHRISTIAN	01/01/2009	IE1C
33441	BESSIN	FREDERIQUE	01/01/2009	IE1C
33393	BESSON	MARIE-NOELLE	01/01/2009	IE1C
22037	BIDAUD	MICHEL	01/07/2009	IE1C
5197	BIDAULT	MONIQUE	01/01/2010	IE1C

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
37506	BIQUAND	VERONIQUE	21/01/2009	IE1C
16185	BIRLAN	MIREL	02/11/2009	IE1C
36492	BLAIN	GUY	01/01/2009	IE1C
266	BLAISE	SYLVIE	01/01/2009	IE1C
38047	BLAREL	LUC	01/01/2010	IE1C
1353	BLOCH-FAURE	MAY	01/01/2009	IE1C
12494	BOISSINOT	PATRICK	01/01/2009	IE1C
25497	BONED	ANNIE	01/01/2009	IE1C
7988	BONIS	JULIEN	01/01/2010	IE1C
37087	BONNIER	MARYVONNE	01/01/2009	IE1C
15024	BONVALLOT	VALERIE	01/01/2010	IE1C
3788	BORDEREAUX	DIDIER	01/01/2009	IE1C
15033	BORDET	VALERIE	01/01/2009	IE1C
31235	BOUCHEMIT	MYRIAM	01/01/2009	IE1C
4960	BOULLA	GENEVIEVE	01/01/2009	IE1C
24169	BOURDEAUX	ISABELLE	01/01/2010	IE1C
377	BOURDIN	JEAN-FRANCOIS	01/01/2010	IE1C
23025	BOURG	STEPHANE	01/01/2010	IE1C
31182	BOUSSAGOL	HELENE	01/01/2010	IE1C
37005	BRANCHU	GAEL	01/01/2009	IE1C
16368	BRENDLIN	LINDA	01/01/2010	IE1C
19201	BROCHOT	JEAN-YVES	01/01/2010	IE1C
28329	BROCKLY	FREDERIQUE	01/01/2009	IE1C
12640	BROYER	JEAN-PIERRE	01/01/2009	IE1C
15396	BRUNEAU	JEAN-LUC	01/01/2010	IE1C
303	BUENO	ANNIE-MICHELE	01/01/2009	IE1C
26633	BULOUP	FRANCK	01/01/2010	IE1C
26347	BUNEL	ARIANE	01/01/2009	IE1C
19632	BUSSER	NICOLAS	01/01/2010	IE1C
26576	CACCIUTTOLO	PATRICE	01/01/2009	IE1C
7743	CACERES	THIERRY	01/01/2009	IE1C
28164	CAMBON	JEAN-PIERRE	01/01/2009	IE1C
34550	CAPEL	ALAIN	01/01/2009	IE1C
25264	CARRETTE	ALAIN	01/01/2009	IE1C
7558	CASTAREDE	HUGUES	01/01/2009	IE1C
3033	CHAMINADE	FRANCOISE	01/01/2009	IE1C
25305	CHARMASSON	LAURENT	01/01/2010	IE1C
3982	CHARVY	CLAUDE	01/01/2010	IE1C
10339	CHELOT	ELISABETH	01/01/2009	IE1C
35097	CHREIM	NATHALIE	01/01/2009	IE1C
282	CICCHINI	JOELLE	01/01/2009	IE1C
14242	CLAUSS	ISABELLE	01/01/2010	IE1C
37509	CODRON	JEAN-LOUIS	01/01/2009	IE1C
13529	COHEN-ADAD	FREDERIQUE	01/01/2010	IE1C
8202	COLAS	GILLES	01/01/2009	IE1C
25445	COLLIN	CHRISTIAN	01/07/2009	IE1C
34487	COME	CATHERINE	01/01/2010	IE1C
39134	CONREUR	GERALD	01/01/2010	IE1C
5325	COQUET	BEATRICE	01/01/2009	IE1C

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
26334	COSQUER	VERONIQUE	01/01/2010	IE1C
29416	COUESNON	NICOLE	01/07/2009	IE1C
28647	COURSIERE	STEPHANE	01/01/2010	IE1C
9749	CROMIERES	JEAN-PAUL	01/01/2010	IE1C
4200	CULLIN	MAGALI	01/01/2010	IE1C
38045	DAMART	HERVE	01/01/2010	IE1C
9311	DANG MY	ANH	01/01/2009	IE1C
30856	DATAS	LUCIEN	01/01/2009	IE1C
9719	DAUDIN	LAURENT	01/01/2010	IE1C
28450	DAUVERCHAIN	ERIC	21/01/2009	IE1C
15878	DAVID	CHRISTOPHE	01/01/2010	IE1C
33212	DAVID	CLAUDINE	01/01/2010	IE1C
41320	DE ANGELIS	ISABELLE	01/01/2010	IE1C
4078	DE NOIRFONTAINE	FRANCOISE	01/01/2009	IE1C
3858	DEBERT	ALINE	01/01/2009	IE1C
13926	DECATOIRE	DIDIER	01/01/2009	IE1C
33923	DECOURT	RODOLPHE	01/01/2010	IE1C
15111	DELCONTE	ALAIN	01/01/2010	IE1C
340	DELIGNE	MARC-FRANCOIS	01/01/2009	IE1C
21920	DENELLE	NICOLE	01/01/2009	IE1C
22595	DEOM	BRIGITTE	17/08/2009	IE1C
265	DESAIGUES	MARIE-JOSE	01/01/2009	IE1C
12321	DESCIEUX	MONIQUE	01/01/2009	IE1C
33789	DEVES	GUILLAUME	01/01/2010	IE1C
14392	DEVILLERS	MARIE	01/01/2009	IE1C
38069	DOS SANTOS	PHILIPPE	01/01/2010	IE1C
9793	DREVET	CHRISTINE	01/01/2009	IE1C
11984	DUMAS	COLETTE	01/01/2009	IE1C
3981	DUPONT	FLORENCE	01/01/2009	IE1C
3200	DURIEU	CATHERINE	01/01/2010	IE1C
14992	ESLINE	MARTINE	01/01/2010	IE1C
9917	FARGE	MARIE	01/01/2010	IE1C
43986	FAURE	MIREILLE	27/10/2009	IE1C
21005	FAUVEL	VERONIQUE	01/01/2009	IE1C
4865	FAYE	GENEVIEVE	01/01/2009	IE1C
3024	FEINBERG	BARBERINE	01/01/2010	IE1C
27537	FELIO	JEAN MARIE	01/01/2009	IE1C
16486	FENG	YI	01/01/2010	IE1C
4192	FORSSELL	ANNE	01/01/2010	IE1C
23636	FOTZE	MARCELLIN	01/01/2010	IE1C
14478	FOURNIER	CATHERINE	01/01/2010	IE1C
5304	GALLI-DUPIS	FLORENCE	01/01/2010	IE1C
26089	GARCIA	NICOLE	01/01/2010	IE1C
8040	GASPARD	MICHEL	01/07/2009	IE1C
15852	GENAU	PASCAL	01/01/2009	IE1C
14558	GEORGES	PASCALE	01/01/2009	IE1C
19030	GILBERT	PATRICK	01/01/2010	IE1C
16294	GIRY	MICHEL	01/01/2009	IE1C
3706	GODFRID	ELISABETH	01/01/2009	IE1C
35107	GOUGET	ISABELLE	01/01/2010	IE1C

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
23662	GRAND	DOMINIQUE	01/01/2010	IE1C
28654	GREZES	DANIEL	01/01/2009	IE1C
25863	GUILLAUME	CHRISTIAN	01/01/2009	IE1C
750	GUILLOUET	PATRICK	01/01/2009	IE1C
28341	HAIDOUX	ABEL	01/01/2009	IE1C
14259	HAMIAUX	LUDOVIC	01/01/2010	IE1C
36932	HAY	LAURENT	01/01/2010	IE1C
9560	HECKENAUER	ODILE	01/01/2010	IE1C
19698	HEITZ	GUY	18/08/2009	IE1C
11570	HERVIER	VERONIQUE	01/01/2010	IE1C
12353	HIDOUX	PATRICIA	01/01/2009	IE1C
20074	HINKEL	FRANCIS	01/01/2009	IE1C
34463	HOARAU	MICHEL	01/01/2010	IE1C
7835	HUBERT	OLIVIER	01/01/2010	IE1C
41210	HUBERT	MARYVONNE	01/01/2009	IE1C
40085	HUE	ROBERT	01/01/2009	IE1C
12090	HULIN	ROGER	01/01/2009	IE1C
16272	JAME	PATRICK	01/01/2010	IE1C
9556	JAUDIER	ANNE-PASCALE	01/01/2009	IE1C
376	JOUNEAU	MARTINE	01/01/2009	IE1C
14864	KASPRZAK	NATHALIE	01/01/2010	IE1C
33813	KHOUKH	ABDELOUAHED	01/01/2010	IE1C
13787	KISSIENNE	PASCAL	01/01/2009	IE1C
37677	KRAWCZYK	FRANCK	01/01/2010	IE1C
34234	KRIN	EVELYNE	01/01/2010	IE1C
4659	KUOY	HOUY	05/06/2009	IE1C
5453	LABORDE	MARTINE	01/01/2010	IE1C
30888	LACOSTE	GUY	01/01/2009	IE1C
3171	LACOUDRE	NELLY	01/01/2009	IE1C
3285	LACOUT	CATHERINE	01/04/2009	IE1C
31190	LAFFAIRE	CECILE	01/01/2010	IE1C
4991	LANCELIN	DENIS	01/01/2010	IE1C
4059	LANDREAU	CATHERINE	01/01/2010	IE1C
9776	LANGELLA	OLIVIER	01/01/2010	IE1C
40104	LE BLAY	JEAN-PIERRE	01/01/2010	IE1C
30747	LE DANTEC	JEAN-MARC	01/01/2010	IE1C
12429	LE MONZE	MICHELE	01/01/2009	IE1C
19856	LE RET	MONIQUE	01/01/2009	IE1C
40217	LEBERTRE	GREGORY	01/01/2010	IE1C
9712	LEBLANC	THIERRY	01/01/2010	IE1C
14765	LECHAUDEL	DOMINIQUE	01/01/2010	IE1C
4478	LECQUYER	NELLY	01/01/2009	IE1C
31143	LEGAUD	SERGE	01/01/2010	IE1C
24061	LEINARDI	FRANCESCA	01/01/2010	IE1C
30971	LEMAIRE	CHRISTIAN	01/01/2009	IE1C
15296	LEMARTINEL	MARIE-M	01/01/2009	IE1C
31281	LEQUIEVRE	LAURENT	01/01/2010	IE1C
25484	LERNOUT	OLIVIER	01/01/2009	IE1C
3628	LEROY	JEAN	01/01/2009	IE1C
17767	LEVEQUE	MICHEL	01/01/2009	IE1C

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
40210	LION	MICHEL	01/01/2010	IE1C
16817	LOUIS-LUCAS	BERTRAND	01/01/2009	IE1C
21943	LUCIANI	MARIE-FRANCOISE	01/01/2009	IE1C
34413	MACZKOWIAK	FREDERIQUE	01/01/2010	IE1C
15915	MAGRON	AGNES	01/01/2010	IE1C
5380	MALIGNER	BERNARD	01/01/2010	IE1C
3555	MANALE	MARGARET	01/01/2009	IE1C
4111	MANDRILLON	MARIE-HELENE	01/01/2009	IE1C
13802	MANSUY	LAURENCE	01/01/2009	IE1C
11568	MAREC-CHALLAND	ERWAN	01/01/2010	IE1C
16473	MARECHAL	CLAUDINE	01/01/2009	IE1C
6359	MARIN	THIERRY	01/01/2010	IE1C
12488	MARTELLONI	NICOLE	01/01/2009	IE1C
724	MARTIN	DAVID	01/01/2010	IE1C
5764	MARTINEZ	PHILIPPE	01/01/2010	IE1C
26063	MAUDUECH	ISABELLE	01/01/2010	IE1C
31258	MAURAN	NICOLAS	01/01/2010	IE1C
25558	MEJEAN	CATHERINE	01/01/2009	IE1C
7961	MELLAC	FLORENT	01/01/2009	IE1C
16083	MERMET	JEAN-CLAUDE	01/01/2009	IE1C
27576	MEUNIER	JEAN-CHARLES	01/01/2010	IE1C
31536	MOATTI	COLETTE	01/01/2009	IE1C
4656	MOCH	CLARA	01/01/2010	IE1C
28439	MONIER	JEAN-LOUIS	01/09/2009	IE1C
41363	MONTICELLI	MARC	01/01/2010	IE1C
12391	MOREAU	MICHELE	01/01/2009	IE1C
14916	MOREAU	LUC	01/01/2010	IE1C
25356	MOREAU	CHRYPEL	01/01/2010	IE1C
11575	MORINAUD	GILLES	01/01/2009	IE1C
12477	MORINIÈRE	MADELEINE	01/01/2009	IE1C
9645	MOSTEFAOUI	ANNE	01/01/2010	IE1C
4280	MOTTET	SYLVAIN	01/01/2010	IE1C
38011	MOUGEL	ALEXANDRA	01/01/2010	IE1C
40356	NAUDIN	BERTRAND	01/01/2009	IE1C
31230	NGUYEN	CYRIL	01/01/2010	IE1C
3457	NOREL	XAVIER	01/01/2010	IE1C
37118	NYS	JEAN-PHILIPPE	01/01/2009	IE1C
23851	ORB	AGNES	01/01/2010	IE1C
40131	ORCESI	ISABELLE	01/01/2010	IE1C
31231	OTTO	THIERRY	01/01/2010	IE1C
30821	PANTUSI	MARIE-PAULE	01/01/2010	IE1C
316	PASCHEL	PHILIPPE	01/01/2010	IE1C
5992	PAUL	MIREILLE	01/01/2009	IE1C
41468	PELEGRY	CHRISTOPHE	01/01/2010	IE1C
4035	PENCOLE	JEAN-PIERRE	01/07/2009	IE1C
31517	PENVERNE	YVES	01/01/2009	IE1C
3552	PERRET GENTIL	YVES	01/01/2009	IE1C

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
22626	PFLUMIO	DORIS	01/01/2010	IE1C
17084	PHILIPPE	PIERRE	01/01/2010	IE1C
15871	PICARD	DAVID	01/01/2010	IE1C
16522	PINTO	FRANCISCO	01/01/2010	IE1C
33325	PLE	MARIE-FRANCE	01/01/2009	IE1C
4018	POINY-VAITY	MARIE-SYLVIE	01/01/2010	IE1C
4279	POISSON	CORINNE	01/01/2010	IE1C
1468	POITEVINEAU	JACQUES	01/01/2009	IE1C
37625	POLLART	MICHEL	01/01/2009	IE1C
25527	POURTALES	SIMONE	01/01/2009	IE1C
30989	PRADEL	CHRISTIAN	01/01/2010	IE1C
3604	PRADOURA-AGOBERT	MARIE-ELISABET	01/01/2010	IE1C
27977	PREVOT	GUILLAUME	01/01/2010	IE1C
34359	QUARTIER	LAURENT	01/01/2010	IE1C
1375	QUEVREUX	ARMELLE	01/01/2009	IE1C
9639	RAUX	HELENE	01/01/2009	IE1C
5178	RAYNAUD	MARIE-PATRICIA	01/01/2010	IE1C
9684	RIBBENS	MARC	01/01/2010	IE1C
19692	RICHER	MARC	01/01/2010	IE1C
14862	RINGOT	PATRICE	01/01/2009	IE1C
25372	ROBERT	SYLVIE	01/01/2010	IE1C
4194	ROJARE-GUY	SOPHIE	01/01/2010	IE1C
30843	ROLLAND	MARIE-FRANCE	09/11/2009	IE1C
15061	ROLLET	SEVERINE	01/01/2010	IE1C
4602	ROMERO	MARC	01/01/2010	IE1C
11572	ROZELOT	HELENE	01/01/2010	IE1C
12123	RUATTI	CHRISTIAN	01/01/2009	IE1C
40347	SALMON	CHRISTIAN	01/01/2009	IE1C
9755	SANTANDREA	LAURENT	01/01/2010	IE1C
21158	SANTONI	JEAN-MARC	01/01/2009	IE1C
4480	SAVARY	JEAN	01/01/2009	IE1C
31217	SELLES	BEATRICE	01/01/2009	IE1C
12291	SENOTIER	DANIELE	01/01/2009	IE1C
3153	SEUGNET	ISABELLE	01/01/2010	IE1C
27876	SIMON	VALERIE	01/01/2010	IE1C
278	SIMON EKOVIK	FRANCINE	01/01/2010	IE1C
25833	SOLER	JOELLE	01/01/2010	IE1C
21753	SOUCAT	JEAN-MICHEL	01/01/2009	IE1C
191	SOUCHON	CHRISTINE	01/01/2009	IE1C
28098	SOURROUILLE PENAFIEL	PATRICIA	01/01/2009	IE1C
15846	SPORTOUCH	STEPHANE	01/01/2010	IE1C
14291	STEFFANN	SYLVIE	01/01/2010	IE1C
326	STRUB	HELENE	01/01/2009	IE1C
15730	SZANTAI	ANDRE	01/01/2009	IE1C
4295	TARQUIS	FRANCOISE	01/01/2009	IE1C
3512	TELKES-KLEIN	EVA	01/01/2009	IE1C
34556	THIBAUT	BRIGITTE	01/01/2009	IE1C

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
16099	TISSOT	JEAN-DANIEL	01/01/2009	IE1C
34295	TOFFART	JEAN-LUC	04/05/2009	IE1C
14323	TORREILLES	BERNARD	01/01/2009	IE1C
249	TOURNIE	MARIE	01/01/2009	IE1C
25414	TOURNOIS	GUY	01/01/2009	IE1C
9315	TRECOURT	CATHERINE	01/01/2009	IE1C
1313	TRICHET	MARIE-FRANCE	01/01/2009	IE1C
13593	TROMSON-PALLIX	CATHERINE	01/01/2010	IE1C
27638	TURC	DOMINIQUE	01/01/2010	IE1C
14589	TURRI	ANGEL	01/01/2009	IE1C
3515	VARACHAUD	MARIE-CHRISTINE	01/01/2010	IE1C
17107	VENTRE	DANIEL	01/01/2010	IE1C
15055	VERDIER	GERARD	01/01/2010	IE1C
1642	VERGNE	JACQUES	01/01/2009	IE1C
3749	VERRIERE	RENE	01/01/2009	IE1C
28349	VETION	GILLES	01/01/2010	IE1C
3566	VIET-DEPAULE	NATHALIE	01/01/2009	IE1C
39130	VILTARD	ALAIN	01/01/2010	IE1C
12016	VITRY	RENE	01/01/2009	IE1C
24207	VOLCKE	PIERRE	01/01/2010	IE1C
13637	VOLPE	TONY	01/01/2010	IE1C
35031	WATHELET	ERIC	01/01/2010	IE1C
15123	WEBER	MATHIEU	01/01/2010	IE1C
22681	WEICKERT	JEAN-LUC	01/01/2010	IE1C
16532	YAMAMOTO	MIYUKI	01/01/2010	IE1C
240	ZELTZER	GERARD	01/01/2009	IE1C
3473	ZERNER	JEANNE	01/01/2010	IE1C
Techniciens de classe exceptionnelle				
40473	AGNERAY	ISABELLE	01/01/2010	TCE
5987	ANDRE	SYLVIE	01/01/2009	TCE
25216	AUBERT	CHRISTIAN	01/01/2009	TCE
3335	BARTOZZI	MARTINE	01/01/2009	TCE
18720	BAUX	DOMINIQUE	01/01/2010	TCE
3781	BELLARD	CHANTAL	01/01/2009	TCE
33695	BELLET	VERONIQUE	01/01/2010	TCE
4108	BELLIER	ISABELLE	01/01/2010	TCE
30778	BELOT	MARCEL	01/01/2010	TCE
22913	BERNARD	JEAN DANIEL	01/01/2010	TCE
40390	BESSAC	THIERRY	01/01/2010	TCE
27140	BLANCHARD	DANIELLE	01/01/2010	TCE
31145	BOSCHET	MICHELE	01/01/2009	TCE
23847	BOURHY	NICOLE	01/01/2009	TCE
32725	BOURQUIN	MICHELE	01/01/2009	TCE
31129	BOUTAUD	DANIEL	01/01/2010	TCE
26236	BRUGGIAMOSCA	CLAUDE	01/01/2009	TCE
4569	CHENUT	MARIE-CLAUDE	01/01/2009	TCE
14904	CLEMENT	BRIGITTE	01/01/2009	TCE
34323	CODARBOX	JEAN-HUGUES	01/01/2010	TCE
5472	COMMERCY	FRANCOISE	01/01/2010	TCE

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
15881	CRETENET	JEAN	01/01/2009	TCE
158	DE SOUSA	MARTINE	01/01/2009	TCE
13733	DECARME	MARTINE	01/01/2010	TCE
9725	DELATTRE	IRENE	01/01/2009	TCE
40459	DELAUVAUX	BRIGITTE	01/01/2010	TCE
37719	DEMEYER	JEAN-FRANCOIS	01/01/2010	TCE
28644	DESPONS	JACQUES	01/01/2009	TCE
25761	DOTTO	CHRISTINE	01/01/2009	TCE
7820	DUBOIS	JACQUES	01/01/2009	TCE
5440	DUPUIS	JEAN-MARIE	01/01/2009	TCE
9378	EL MAFTOUHI	MARTINE	01/01/2009	TCE
33509	ELIE	NADINE	01/01/2009	TCE
33416	ESTEVENET	MARTINE	01/01/2009	TCE
22515	FAUST	ANNE	01/01/2010	TCE
14632	FRANCOIS	MARYLINE	01/01/2010	TCE
30977	GALINA	VERONIQUE	01/01/2010	TCE
18887	GENESTE	CHANTAL	01/01/2009	TCE
3941	GIRARD	VALERIE	01/01/2010	TCE
37953	GOYAT	SOPHIE	01/01/2010	TCE
8060	GRANDISSON	MARIE-FRANCE	01/01/2010	TCE
33077	GRENIER	JEAN-LOUIS	01/01/2010	TCE
19423	GROSS	NICOLE	01/01/2009	TCE
9679	HERREN	ANNIE	01/01/2009	TCE
11686	IBANEZ	ANDREE	01/01/2009	TCE
22707	JESSEL	BRUNO	01/01/2010	TCE
15832	JIMENEZ	YOLANDE	01/01/2010	TCE
3856	KAPPELER	FRANCOIS	01/01/2009	TCE
37659	LABAEYE	LAURENCE	01/01/2010	TCE
16022	LACROUTE	ELISABETH	01/01/2009	TCE
3907	LAMBOURDIERE	JOSIE	01/01/2010	TCE
25501	LAURENCE	ALAIN	01/01/2009	TCE
10104	LE VAOU	CLAUDINE	01/01/2010	TCE
30981	LEDIG	MARIE-ISABELLE	01/01/2010	TCE
13768	LENDI	HENRI	01/01/2009	TCE
8326	LEROUX	CLAUDINE	01/01/2009	TCE
16316	LEROY	HERVE	01/01/2010	TCE
21630	LOIR	NADIA	01/01/2009	TCE
22086	LUCCHESI	HENRIETTE	01/01/2009	TCE
28602	MARTY	MARTINE	01/01/2010	TCE
33069	MASSONNEAU	AGNES	01/01/2009	TCE
34596	MEDINA	PAULETTE	01/01/2009	TCE
33392	MICHEL	MARIE-JOSE	01/01/2009	TCE
4731	MICHELOT	LISE	01/01/2010	TCE
28523	MODAT	ANNE	01/01/2010	TCE
13727	MOREL	BRIGITTE	01/01/2009	TCE
40345	MULLER	THIERRY	01/01/2010	TCE
4093	NATHAN	XAVIER	01/01/2010	TCE
32288	PENIN	MARIE-LOUISE	01/01/2009	TCE

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
22041	PHILIBERT-LALOGÉ	ANDRÉE	01/01/2009	TCE
25434	PINET	ISABELLE	01/01/2010	TCE
13973	PREVOT	ISABELLE	01/01/2010	TCE
10056	PROVOT	CATHERINE	01/01/2010	TCE
40371	PUPIN	ALAIN	01/01/2009	TCE
18702	RAPIN	PATRICK	01/01/2010	TCE
40102	RAYMOND	Odile	01/01/2009	TCE
11564	REDON	THIERRY	01/01/2010	TCE
4102	RINGUENET	HUGUES	01/01/2010	TCE
40111	ROBERT	Patrick	01/01/2009	TCE
28589	ROJAS	ANNIE	01/01/2010	TCE
34251	ROUBINEAU	CATHERINE	01/01/2010	TCE
12576	RUIZ	LYDIE	01/01/2009	TCE
1708	SALZARD	CATHERINE	01/01/2010	TCE
20056	SCHAULY	PAUL	01/01/2009	TCE
37539	SCHWENCK	SANDRINE	01/01/2010	TCE
31197	SOUCASSE	CHRISTINE	01/01/2010	TCE
28388	TAKESSIAN	GHISLAINE	01/01/2009	TCE
12288	TAVERNE	CATHERINE	01/01/2009	TCE
8050	THENEAU	CLAUDE	01/01/2009	TCE
16489	THOMASSET	ZOUBIDA	01/01/2009	TCE
22495	TRAUTMANN	MARTINE	01/01/2010	TCE
16597	VITTOZ	FRANCK	01/01/2010	TCE
41276	WDZIEKONSKI	BRIGITTE	01/01/2009	TCE
22321	WEISHAAR	CHANTAL	01/01/2009	TCE
33399	WORTMANN	REGINE	01/01/2010	TCE
6010	YUSTE	FELICIA	01/01/2009	TCE
40382	ZANNIER	AGNES	01/01/2010	TCE
Techniciens de classe supérieure				
15827	AKROUR	SONIA	01/01/2010	TCS
33430	ALFAURT	VALERIE	01/01/2010	TCS
7950	ALVES	MANUEL	01/01/2009	TCS
34051	ALVES MAGALHAES	CATHERINE	01/01/2010	TCS
40169	ANDRAU	EMMANUELLE	01/01/2010	TCS
6026	ANGELY	MICHELLE	01/01/2009	TCS
28614	ANGUILLE	CHRISTELLE	01/01/2009	TCS
26106	AOUANE	AICHA	01/01/2009	TCS
9622	APTEL	FLORENCE	01/01/2010	TCS
5494	ARCHINARD	NATHALIE	01/01/2009	TCS
30941	AREGUI	PATRICK	01/01/2009	TCS
10157	ASSELINÉ	MARYLENE	01/01/2010	TCS
40355	AUBRIOT	FABRICE	01/01/2010	TCS
40397	AUVRAY	EDWIGE	01/01/2010	TCS
15219	BADIAN	DELPHINE	01/01/2010	TCS
4969	BAOUZ	NOREDDINE	01/01/2010	TCS
3800	BARBIER	PHILIPPE	01/01/2009	TCS
28039	BARTHALOT	MICHEL	01/01/2009	TCS
15501	BASSEREAU-VAUTHIER	LAETITIA	01/01/2010	TCS
9691	BAUDRY	NATHALIE	01/01/2010	TCS

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
33719	BAYBAUD	MARIE-NOEL	01/01/2009	TCS
9706	BEAUVALLET	ODILE	01/01/2009	TCS
37306	BEC	PHILIPPE	01/01/2010	TCS
40362	BEEN	THIERRY-MICHEL	01/01/2009	TCS
35151	BELGACEM	NORA	01/01/2010	TCS
25860	BENEDETTI	JEAN-ANTOINE	01/01/2009	TCS
10309	BERTHE	NATHALIE	01/01/2010	TCS
16550	BERTHIER	LAURENCE	01/01/2010	TCS
10308	BIGUET	JEROME	10/01/2010	TCS
27989	BILLOUEZ	SANDRINE	01/01/2010	TCS
26541	BLANCHARD	PATRICK	01/01/2010	TCS
38019	BLANCHET	REGINE	04/11/2009	TCS
40534	BLET	SYLVIE	18/06/2009	TCS
16114	BOBO	CLAUDE	01/01/2010	TCS
40602	BOILET	MURIEL	01/01/2009	TCS
3341	BOISSEAU	NICOLAS	01/01/2009	TCS
5044	BORELLY	JEAN-RENE	01/01/2010	TCS
4179	BORENSZTAJN	STEPHAN	01/01/2010	TCS
41353	BORRO	MARTINE	20/03/2009	TCS
31002	BOUSCASSE	MURIEL	01/01/2010	TCS
31602	BOUSQUET	MYRIAM	01/01/2010	TCS
25970	BRESSAND	NATHALIE	01/01/2010	TCS
26456	BRUNEL	JEAN-CLAUDE	01/01/2010	TCS
22910	BUCHBERGER	FABIEN	01/01/2010	TCS
7202	BULLET	ROMAIN	01/01/2009	TCS
31194	CABAL	SYLVIE	01/01/2010	TCS
23876	CASTELEIN	NATHALIE	01/01/2010	TCS
25313	CHABALIER	MAIALENE	01/01/2009	TCS
17270	CHAPELON	AUDE	01/01/2010	TCS
41402	CHEVALIER	SANDRA	01/01/2010	TCS
33775	CHOTTEAU	DANIEL	01/01/2010	TCS
26982	CLAMECY	PATRICIA	28/04/2009	TCS
26574	CONROD	SANDRINE	01/01/2010	TCS
17211	CORNU	SOPHIE	01/01/2010	TCS
14926	CORTINA	MARTINE	01/01/2009	TCS
37729	COSTEUR	STEPHANIE	01/01/2010	TCS
33629	COUILLEAU	CHRISTOPHE	01/01/2010	TCS
14784	COURRIER	ANTOINETTE	01/01/2010	TCS
34881	COUSIN	PIERRETTE	01/01/2009	TCS
11552	CRANE	BRUNO	01/01/2010	TCS
4258	CROQUISON	ISABELLE	01/01/2010	TCS
5052	DAUBIGNEY	FABRICE	01/01/2010	TCS
16073	DE MONTE	DANILA	01/01/2009	TCS
7996	DEBENNEROT	BERNARD	01/01/2009	TCS
16669	DEGOUT	VERONIQUE	01/01/2009	TCS
23279	DEMEY	GENEVIEVE	01/01/2010	TCS
19093	DENIS	PATRICE	21/09/2009	TCS
10301	DEVILLERS	THIERRY	01/01/2009	TCS
28552	DOMERGUE	JOSIANE	01/01/2009	TCS

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
38093	DUBOIS	PHILIPPE	01/01/2010	TCS
4121	DUBOST	LIONEL	01/01/2010	TCS
4308	DUCHENE	THIERRY	01/01/2010	TCS
15741	DUPONT	CRISTINE	01/01/2009	TCS
9469	DURAND	PATRICIA	01/01/2009	TCS
3653	DUYS	ALAIN	01/01/2009	TCS
5428	ELMIR	ZAINA	01/01/2010	TCS
8038	ESTAVOYER	ERIC	01/01/2010	TCS
33372	FAIGUET	ANNIE	01/01/2009	TCS
4953	FAIVRE	MARIA	01/01/2009	TCS
21965	FAUCI	MARIE-ROSE	01/01/2009	TCS
33859	FAYOUX	ANNE	01/01/2010	TCS
35113	FELER	HUGUES	01/01/2010	TCS
13953	FETET	PATRICK	01/01/2009	TCS
11998	FLORES	NICOLE	01/01/2010	TCS
16431	FUCHS	MARIE PIERRE	01/01/2010	TCS
14330	GABRIEL	SYLVIE	01/01/2010	TCS
19488	GALLON	SOPHIE	01/01/2009	TCS
37101	GANGNERY	PATRICIA	01/01/2009	TCS
22865	GARGOWITSCH	MONIQUE	01/01/2009	TCS
4891	GAUCHER	CATHERINE	01/01/2009	TCS
33453	GAUCHER	OURIDA	01/01/2009	TCS
15688	GAUFFRE	CHRISTIAN	01/01/2009	TCS
4646	GAY	SANDRINE	01/01/2010	TCS
28181	GAYRARD	ERIC	01/01/2009	TCS
5224	GBAGUIDI	MARIE-HELENE	01/01/2009	TCS
33995	GENESTE	LAURETTE	01/01/2009	TCS
15090	GOBERT	LAURENT	01/01/2010	TCS
4621	GOIAME	ROSETTE	01/01/2009	TCS
9756	GOMES PINTO	ISABELLE	01/01/2010	TCS
10367	GONZALEZ	BLANCHE	01/01/2010	TCS
1268	GORLIER	ALICE	01/01/2009	TCS
3462	GOULLIEUX	DOMINIQUE	01/01/2009	TCS
25895	GRIMONPONT	JACQUES	01/01/2009	TCS
40483	GUERET-HAMET	ISABELLE	01/01/2009	TCS
14496	GUERRIER	JOELLE	01/01/2009	TCS
22043	GUERRIER	RICHARD	01/01/2009	TCS
15182	GUICHARD	NATHALIE	01/01/2010	TCS
6241	GUYONNET	GILLES	01/01/2010	TCS
38281	HADDADI	YOUNES	01/01/2010	TCS
33849	HAINAUT	CYRIL	15/05/2010	TCS
35011	HELALI	NOURREDINE	01/01/2009	TCS
15991	HELLIER	MARJORIE	01/01/2010	TCS
35185	HIE	FLORENCE	01/01/2009	TCS
28608	HILLAT	LINE	01/01/2009	TCS
33937	HORTOLLAND	PHILIPPE	01/01/2010	TCS
10296	HOULLEBEY	JOELLE	01/01/2009	TCS
23037	HUBER	ALINE	01/01/2010	TCS
5239	HUREAUX	DOMINIQUE	01/01/2010	TCS

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
8001	HUSS	CEDRIC	01/01/2010	TCS
24979	IDIRI	DALILA	01/01/2010	TCS
14962	IRACANE	PASCALE	01/01/2009	TCS
40136	ISABELLE	JACQUES	01/01/2010	TCS
35296	ISSOP	SHERNAJ BIBI	01/01/2009	TCS
11802	JACMART-GAMBUT	FLORENCE	01/01/2009	TCS
15809	JEGU	CATHERINE	01/01/2010	TCS
16644	JOUGLARD	NATHALIE	01/01/2009	TCS
16144	JOURDAN	XAVIER	01/01/2010	TCS
23043	KERNEIS	MICHEL	01/01/2009	TCS
17244	KHIDER	HAMED	01/01/2010	TCS
35283	KIENDA	GUY	01/01/2009	TCS
23339	KLIPFEL	CEDRIC	01/01/2010	TCS
6087	KREMPHOLTZ	ISABELLE	01/01/2010	TCS
27606	LABLACHE	LAURENCE	01/01/2010	TCS
31472	LAGARRIGUE	JEAN-MARC	01/01/2010	TCS
35358	LAIGLE	ATHENAISE	01/01/2010	TCS
25369	LAMBERT	PHILIPPE	01/01/2009	TCS
4029	LAMY	PATRICIA	01/05/2009	TCS
31290	LATIL	GERARD	01/01/2009	TCS
8029	LAURENCIER	VIRGINIE	01/01/2010	TCS
21950	LAURETTA	SILVANA	01/01/2009	TCS
29400	LECLAIR	MYRIAM	01/01/2009	TCS
40512	LECOURT	JEROME	01/01/2010	TCS
34365	LEMAIRE	BENOIT	01/01/2010	TCS
6374	LEPERT	PATRICK	01/02/2009	TCS
28960	LEROY	FLORENCE	01/01/2009	TCS
37725	LIEVIN	MARIE-LYSE	01/01/2009	TCS
4178	LINGET	VALERIE	01/01/2010	TCS
27307	LOMBARDO	MICHELE	01/01/2010	TCS
6020	LONCIN	CYRILLE	01/01/2010	TCS
15438	MADLINE	VALERIE	01/01/2010	TCS
23181	MAGNANT	WILLIAM	01/01/2010	TCS
33887	MAILLARD	EDDIE	01/09/2009	TCS
9581	MARONI	BRIGITTE	01/01/2009	TCS
26108	MARTIN	MARC	01/01/2009	TCS
29533	MARTINEZ	PASCAL	01/01/2009	TCS
27259	MASSEI	JOELLE	01/01/2010	TCS
5457	MATHY-LAURICHESSE	CORINNE	01/01/2009	TCS
31540	MELENDO	ROSE-MARIE	01/01/2010	TCS
15200	MOEC	SAMUEL	01/01/2010	TCS
10105	MOLLE	PHILIPPE	01/01/2009	TCS
26900	MORESCHI	JEAN-PIERRE	01/01/2009	TCS
40422	MOUTON	VINCENT	01/01/2010	TCS
23507	MULLER	TANIA	01/01/2010	TCS
34344	NABOULET	LAURENT	01/12/2009	TCS
31260	NOLHIER	ISABELLE	01/01/2010	TCS
23447	NOTHISEN	CATHIE	01/01/2010	TCS

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
17324	NOVAT-TOMATIS	SYLVIE	01/01/2010	TCS
14717	OHL	NATHALIE	01/01/2010	TCS
3358	LOUDIN	ANNE	01/01/2009	TCS
25981	OULIE	MARIE PIERRE	01/01/2010	TCS
26450	PATRAT	DENIS	01/01/2010	TCS
4245	PERESSE-GOURBIL	CARINE	01/01/2010	TCS
28189	PERIDIER	MARTINE	01/01/2009	TCS
41430	PERRET	FRANCK	01/01/2010	TCS
35238	PEUZE	DIDIER	01/01/2010	TCS
9871	PEZARD	HENRI	01/01/2010	TCS
32811	PITON-MULLER	MAUD	01/01/2009	TCS
16517	POINSIGNON	PATRICK	01/01/2009	TCS
11625	POIRIER	FRANCOISE	01/01/2009	TCS
9495	PRANDT	Sylvie	01/01/2009	TCS
26617	PRIMA	VALERIE	01/01/2010	TCS
33556	PROUTEAU	DOMINIQUE	01/01/2009	TCS
31262	PRUNIER	CORINNE	01/04/2009	TCS
27702	RAYNAL	PASCAL	01/01/2010	TCS
3386	REMOISSENET	JEAN-LUCIEN	01/01/2009	TCS
7945	RICHARD	YANN	01/01/2010	TCS
4185	RICHERT	ALAIN	01/01/2010	TCS
27997	RIPOLL	CHRISTELLE	01/01/2010	TCS
4028	RIVE	FRANCOISE	01/01/2009	TCS
31026	ROMA	DORINE	01/01/2010	TCS
28283	ROMANO	CHANTAL	01/01/2009	TCS
22950	ROMERO	THIERRY	30/09/2009	TCS
4343	ROMMEVAUX	VINCENT	01/01/2009	TCS
26075	ROS	SYLVIE	01/01/2010	TCS
3105	ROUBERT	MONIKA	01/01/2010	TCS
19696	SCHNEIDER	GILLES	01/01/2009	TCS
28138	SCOTTO	JEAN-PAUL	01/01/2009	TCS
3932	SEBBAN	SYLVIE	01/01/2009	TCS
25467	SEGUINEL	SOPHIE	01/01/2010	TCS
7744	SEMINOR	LUCIEN	01/01/2009	TCS
4471	SIMONIN	SATENIK	01/01/2009	TCS
28956	SPINA	EUGENIA	01/01/2009	TCS
9978	STEPHAN-SOURIOU	ISABELLE	01/01/2010	TCS
20076	STRACK	GABRIELLE	01/01/2009	TCS
17983	SUDRE	NATHALIE	01/01/2010	TCS
29358	TERZIAN	SYLVIE	01/01/2010	TCS
28210	TORRES	RENE	01/01/2010	TCS
15080	TORTERAT	HELENE	01/01/2010	TCS
9804	TRIKI	JEANNE	01/01/2010	TCS
26852	TRONCIN	JEAN-PIERRE	01/01/2010	TCS
41275	UBALDI	CHRISTINE	01/01/2009	TCS
16481	VAUDEVILLE	ANNE MARIE	01/01/2009	TCS
37751	VERITE-BELIN	SYLVIE	01/01/2009	TCS
26079	VEYSSEYRE	BERNADETTE	01/01/2010	TCS

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
29386	VINCENTI	CECILE	01/01/2010	TCS
5709	VIRAPIN	GOUNASSEGARIN	01/01/2009	TCS
16340	VOLODIMER	LAURENT	01/01/2010	TCS
Adjointes techniques principaux de 1^{ère} classe				
10094	ABBAS	PASCAL	01/01/2009	ATP1
37626	ABGRALL	MARYVONNE	01/01/2009	ATP1
16764	BABOLAT	CHRISTINE	12/05/2009	ATP1
16764	BABOLAT	CHRISTINE	12/05/2009	ATP1
26858	BARTOLINI	JOYCE	01/01/2010	ATP1
10048	BERNIARD	ANNE-MARIE	31/01/2009	ATP1
15163	BIGER	JOCELYNE	01/01/2009	ATP1
16529	BIVARD	LISE MARIE	01/01/2010	ATP1
10098	BOURLARD	VALERIE	01/01/2009	ATP1
27740	BOURLON	CATHERINE	01/01/2009	ATP1
28758	BRUNEL	FABIEN	01/01/2010	ATP1
31324	CACCIOPPOLI	MARTINE	01/01/2010	ATP1
28597	CARBONELL	GINETTE	01/01/2009	ATP1
31451	DIAS MARTINS	LOUISA	01/01/2009	ATP1
38189	DUVET	DENIS	01/01/2010	ATP1
31221	FIGUEIREDO	JOSE CARLOS	01/01/2009	ATP1
33927	GRILLET	GEORGES	01/01/2009	ATP1
24113	GROS	CECILE	01/01/2009	ATP1
16008	GUERIN	CAROLINE	01/01/2009	ATP1
3486	JAMOUS	BEATRICE	01/01/2010	ATP1
28764	JOSA SALA	ANTONI	14/08/2009	ATP1
6362	LANDIER	SOPHIE	01/01/2010	ATP1
49964	LAVERGNE	CARMEN	01/05/2009	ATP1
31240	LE	PHAN THAI NGUYEN	01/01/2010	ATP1
40484	LE MASSON	FLORENCE	01/03/2009	ATP1
9813	LENOIR	PASCAL	01/01/2009	ATP1
15536	LIENHARDT	ERIC	01/01/2010	ATP1
34417	MALBRANQUE	PHILIPPE	04/10/2009	ATP1
31207	MAURY	BRIGITTE	01/01/2009	ATP1
23504	MOEHRMANN	BARBARA	01/01/2010	ATP1
17296	OTMANI	RACHID	01/12/2009	ATP1
37950	PETTON	CHRISTOPHE	01/01/2010	ATP1
4113	PHOMSOUPHA	SOKHON	15/01/2009	ATP1
31301	PLANA	MICHELE	01/01/2009	ATP1
31449	PRONO	PHILIPPE	01/01/2010	ATP1
782	REY	SOUAD	01/01/2010	ATP1
15179	ROLLET	EDITH	01/01/2010	ATP1
10093	SAINT-REQUIER	ERIC	01/01/2009	ATP1
38315	SAMAIN	ISABELLE	01/01/2010	ATP1
23161	SCHEID	RACHEL	01/01/2010	ATP1
25581	SENEBIER	CLAUDE	01/01/2010	ATP1
15108	SERRANO	CEDRIC	01/01/2010	ATP1
31241	TENA	EMMANUELLE	01/01/2010	ATP1
37525	VIDAL	SABINE	01/01/2010	ATP1

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
11574	VINET-DORESTE	CLAUDIE	01/01/2010	ATP1
24067	VITIELLO	DOMINIQUE	19/05/2009	ATP1
Adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe				
16764	BABOLAT	CHRISTINE	01/01/2009	ATP2
33815	CLAVEL	BERNARD	19/02/2009	ATP2
44830	MICHAUD	ANNICK	01/01/2009	ATP2
Adjoint technique de 1^{ère} classe				
63104	KHOIJANE	NAÏMA	01/01/2010	ATR1
Ingénieur de physique nucléaire de 1^{ère} classe				
7585	LAGRON	JEAN-CLAUDE	01/01/2009	I1
Ingénieur principal de physique nucléaire de 1^{ère} classe				
7654	WAAST	BERNARD	01/01/2009	IP1

Sélection professionnelle

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
Ingénieurs de recherche hors classe				
30797	ARMENGAUD	EMILE MICHEL	01/01/2009	IRHC
16235	AUBIN	GUY	01/01/2010	IRHC
3846	BLUM	FRANCOISE	01/01/2009	IRHC
40366	BOSTEL	ALAIN	01/01/2009	IRHC
31534	BOURDEL	FRANCOISE	01/01/2010	IRHC
15294	BRUNEAU	DIDIER	01/01/2009	IRHC
14993	CARIGNAN	JEAN	01/01/2010	IRHC
12512	CHIRON	REMI	01/01/2009	IRHC
21204	CLEMENS	JEAN-CLAUDE	01/01/2010	IRHC
36983	COLLIN	OLIVIER	01/01/2010	IRHC
15243	DECHAMBRE	MONIQUE	01/01/2009	IRHC
12102	DELOBELLE	PATRICK	01/01/2009	IRHC
36637	DEROUET	DANIEL	01/01/2009	IRHC
22673	DIETRICH	ANNE	01/01/2010	IRHC
26517	DUBREUIL	GUY	01/01/2009	IRHC
3714	FERY	FRANCOISE	01/01/2010	IRHC
23701	FOURNIER	THIERRY	01/01/2010	IRHC
37165	FRANCOIS	PHILIPPE	01/01/2009	IRHC
30907	GANIBAL	CHRISTIAN	01/01/2009	IRHC
707	GIVAUDAN	VALERIE	01/01/2010	IRHC
40369	GRANCHER	GERARD	01/01/2009	IRHC
34600	GRAPPIN	CHRISTIANE	01/01/2009	IRHC
15355	GUICHARD	MARC	01/01/2010	IRHC
22368	HANGOUE	JEAN-YVES	01/01/2009	IRHC
41233	HEITMANN	HENRICH	01/01/2010	IRHC
9626	HERBEAUX	CHRISTIAN	01/01/2010	IRHC
19514	HU	CHRISTINE	01/01/2010	IRHC
8317	IMHOFF	DOMINIQUE	01/01/2009	IRHC
28063	JAUFFRET	PHILIPPE	01/01/2010	IRHC
30837	JAUNEAU	ALAIN	01/01/2009	IRHC
200	KIEFFER	ANNICK	01/01/2009	IRHC
34299	LAUVERGEON	GUY	01/01/2009	IRHC
37049	LE GUIGNER	JEAN-PAUL	01/01/2009	IRHC
15771	MADOURI	ALI	01/01/2010	IRHC

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
33383	MENETRIER	MICHEL	01/01/2010	IRHC
28148	MERLET	CLAUDE	01/01/2010	IRHC
11668	MORA DE FREITAS	PAULO	01/01/2010	IRHC
21222	MOUTHUY	THIERRY	01/01/2010	IRHC
3477	NGUYEN	CHI THANH	01/01/2009	IRHC
19376	OLIVETTO	CHRISTIAN	01/01/2010	IRHC
35153	PARDO	ANNIE	01/01/2009	IRHC
31524	PELFRESNE	RENE	01/01/2010	IRHC
12155	PETIT	MICHELE	01/01/2009	IRHC
7955	PEYRE	JEAN	01/01/2010	IRHC
10288	POULLEAU	GILLES	01/01/2010	IRHC
33348	RICHARD	GERARD	01/01/2010	IRHC
21826	ROLL	REGINE	01/01/2009	IRHC
30798	SALM-PLATZER	JACQUELINE	01/01/2009	IRHC
31022	TALMONT	FRANCK	01/01/2010	IRHC
3424	TRECA DE KERDAY	CATHERINE	01/01/2009	IRHC
Techniciens de classe exceptionnelle				
9916	ADNANE	MOHAMED	01/01/2010	TCE
24313	AGARLA	AGNES	01/01/2009	TCE
28949	ALIBERT	ERIC	01/01/2010	TCE
21345	AZCON	FLORENCE	01/01/2010	TCE
28475	BARBIER DE LA SERRE	ISABELLE	01/01/2009	TCE
17690	BARBOT	FRANCOIS	01/01/2009	TCE
43586	BAUSSART	JEROME	01/01/2010	TCE
17197	BAZIN	MARILYNE	01/01/2010	TCE
31289	BENAZETH	CHRISTOPHE	01/03/2009	TCE
18780	BERNET	ALAIN	01/01/2010	TCE
30739	BIETH	ANNE	01/01/2010	TCE
38195	BOUCHEZ	MARIE CHRISTINE	15/08/2009	TCE
40494	BOUET	MARIE-PIERRE	01/01/2009	TCE
9640	BOURGUET	MIREILLE	01/01/2009	TCE
41445	BRET	JOCELYNE	01/01/2009	TCE
29031	CARBONELL	DAVID	01/01/2010	TCE
15395	CHAUVEL	ISABELLE	01/01/2009	TCE
16893	CLERVAUX	NADINE	01/01/2010	TCE
33442	CONSTANTIN	THIERRY	01/01/2009	TCE
9860	COSSON	VIVIANE	01/01/2010	TCE
10000	COZIC	MARIE FRANCE	01/01/2009	TCE
38279	CUENCA	SOLEDAD	01/10/2009	TCE
4856	DALLA FOGLIA	SYLVIE	01/01/2009	TCE
4982	DE PEINDRAY D'AMBELLE	SOPHIE	01/01/2010	TCE
28744	DESMALADES	MARTIN	11/12/2009	TCE
7867	DESPREZ	DIDIER	01/01/2010	TCE
9727	DESROCHES	PASCAL	01/01/2010	TCE
23429	DISDIER	PASCAL	01/01/2009	TCE

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
33895	DOUMERC	CORINE	01/01/2009	TCE
9421	DUFOSSE	DIDIER	01/01/2009	TCE
22901	DUFOUR	STEPHANE	01/01/2010	TCE
41513	DUPONT	SERGE	01/01/2009	TCE
33725	DUPUY	SOPHIE	01/01/2010	TCE
9905	DUSSART	ANNE	01/01/2010	TCE
23130	FEVRIER	CAROLE	01/01/2010	TCE
28581	FISSEAU	AUDREY	01/01/2010	TCE
38191	FUGERE	LAURENT	01/01/2010	TCE
40144	GABRIEL	JEAN-LOUIS	01/01/2009	TCE
28369	GARRABOS	MARC	01/01/2010	TCE
23748	GEIN	GABRIELE	01/01/2009	TCE
31503	GEORGE	SYLVIE	01/01/2009	TCE
26487	GERTOSIO	ADRIEN	01/03/2009	TCE
24364	GIGLIO	MARTINE	01/01/2009	TCE
4286	GILLET	KARINE	01/01/2010	TCE
16791	GIROUD	BARBARA	01/01/2010	TCE
7843	GRASSET	HERVE	01/01/2009	TCE
40151	GUESNON	SANDRINE	01/01/2010	TCE
28938	GUEYDON	ELISABETH	01/01/2009	TCE
4491	GUILLERME	ISABELLE	01/01/2010	TCE
5948	GUILLOTEAU	CHRYSTELE	01/01/2010	TCE
4735	HODGES	OLGA	01/01/2010	TCE
40553	JERBI	LEILA	01/01/2010	TCE
9475	KERBORIOU	PATRICIA	01/01/2009	TCE
40431	KEYSERS	NATHALIE	01/01/2009	TCE
19493	KISSENBERGER	DANIEL	01/01/2009	TCE
22265	KOCH	LEA	01/01/2009	TCE
22915	LAMBOUR	CHRISTOPHE	01/01/2009	TCE
31410	LANCE	ELISABETH	01/01/2010	TCE
31537	LAPLACE	SANDRINE	01/01/2010	TCE
42188	LE BANNIER	JEAN-CHRISTOPHE	01/01/2009	TCE
16282	LE COCGUEN	REGIS	01/01/2009	TCE
31272	LECOMTE	ERIC	01/01/2009	TCE
37789	LECUYER	ERIC	01/01/2010	TCE
738	LEROY	PEGGY	01/01/2010	TCE
16509	LITAUDON	VERONIQUE	01/01/2010	TCE
23693	MACARI	LAURENCE	01/01/2009	TCE
40354	MADI	TOIAMMOU	01/01/2010	TCE
14625	MAHUT	VALERIE	01/01/2010	TCE
24856	MANGIONE	ROSELYNE	01/01/2009	TCE
15911	MARCHAND	Annie	01/01/2010	TCE
16129	MARTIN	CORINNE	01/01/2009	TCE
40514	MASSET	PHILIPPE	01/01/2009	TCE
6475	MASSOT	DAVID	01/01/2010	TCE
22994	MEIER	CHRISTIAN	01/01/2009	TCE
31371	MENAGER	SOPHIE	01/01/2009	TCE
40564	MEURIE	CLAUDE	01/01/2009	TCE
41420	MICHAUT	ISABELLE	01/01/2009	TCE
17151	MOMY	CATHERINE	01/01/2009	TCE

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
24308	MOUREY	RICHARD	01/01/2009	TCE
10356	NICOLAS	ANGELIQUE	01/01/2010	TCE
40159	NOBLET	LAURENT	01/01/2010	TCE
9843	PAMLARD	OLIVIER	01/01/2009	TCE
21335	PEPE	ANGELIQUE	01/01/2010	TCE
26080	PHELEBON	VERONIQUE	01/01/2009	TCE
40212	RASTELLO	SOPHIE	01/01/2010	TCE
3222	RIVE	CAROLINE	01/01/2010	TCE
30891	RODRIGUEZ	ANDREE	01/01/2009	TCE
29135	ROMANO	CHRISTIAN	01/01/2009	TCE
4294	ROSE	DANIEL	01/01/2010	TCE
29367	ROUSSEAU	DANIELLE	01/01/2009	TCE
4634	ROUX	MARIE	27/08/2009	TCE
17692	RUZIE	EMMANUELLE	01/01/2010	TCE
4930	SANTACROCE	ISABELLE	01/01/2009	TCE
28857	SARDA	VIOLETTE	01/01/2009	TCE
54393	SCHOTT	Frédéric	01/01/2010	TCE
27583	SELLAF	DANIELLE	01/01/2010	TCE
7753	SEVESTRE	NADIA	01/01/2009	TCE
38187	SOETE	HELENE	05/06/2009	TCE
36991	TASCON	CHRISTOPHE	01/01/2009	TCE
19599	THOMAS	DOMINIQUE	01/01/2009	TCE
22247	THUREAU	GREGORY	02/01/2010	TCE
31594	TOUZALIN	LAETITIA	01/01/2010	TCE
27862	TUCHMING ATTAL	CATHERINE	01/01/2009	TCE
15559	VALANCE	JEROME	01/01/2010	TCE
40580	VAN'T HOF	ELISABETH	23/05/2009	TCE
40537	VERRECKT	VIRGINIE	01/01/2009	TCE
57744	VIEL	WENCESLAS	01/01/2010	TCE
14217	WEBER	PAUL	01/01/2009	TCE
10787	WILLOQUET	GEORGES	01/01/2009	TCE
23273	WINCKEL	PIERRE	01/01/2010	TCE
10152	YVELIN	ANNIE	01/01/2009	TCE

Comités, conseils et commissions

Avis relatif au remplacement de membres élus du Comité national de la recherche scientifique

Enseignement supérieur et recherche

JO du 10-03-2010, texte n° 123

Cet avis est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=D582B730ADDE540975FD441A769227AD.tpdjo04v_2?cidTexte=JORFTEXT000021944386&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100017DRH du 12 mars 2010 fixant la liste des personnes désignées pour représenter l'administration au comité technique paritaire du Centre national de la recherche scientifique et de ses instituts DRH

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 82-452 du 28-05-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; A. du 28-12-1982 ; DEC. n° 090004DRH du 29-01-2009 ; DEC. n° 100003DRH du 15-01-2010.

Art. 1^{er}. - Sont désignés pour représenter l'administration au comité technique paritaire du Centre national de la recherche scientifique et de ses instituts :

- 1) En tant que membres titulaires :
 - M. Alain FUCHS, président du CNRS,
 - M. Xavier INGLEBERT, directeur général délégué aux ressources,
 - Mme Christine d'ARGOUGES, directrice des ressources humaines,
 - M. Serge BAUIN, directeur de l'UPS Indicateurs, programmation, allocation des Moyens,
 - Mme Gilberte CHAMBAUD, directrice de l'Institut de chimie,
 - Mme Danièle DAUVIGNAC, directrice des affaires juridiques,
 - M. Bertrand GIRARD, directeur de l'Institut de physique,
 - M. Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin,
 - Mme Laurence LOMME, adjointe de la directrice des finances,
 - Mme Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud.
- 2) En tant que membres suppléants :
 - Mme Isabelle ARTAUD, directrice du laboratoire de chimie et biochimie pharmacologiques et toxicologiques,
 - M. Jean-Marie BLANCHARD, directeur de l'Institut de génétique moléculaire de Montpellier,
 - M. Philippe CAVELIER, directeur-adjoint administratif de l'Institut de chimie,
 - Mme Laurence EYMARD, directrice du laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentations et approches numériques,

- M. Gérard KERLIDOU, adjoint de la déléguée régionale Languedoc-Roussillon,
- Mme Annaïg le GUEN, directrice de l'UPS Très Grands Équipements et Infrastructures de recherche,
- M. Alain MANGEOL, délégué régional Paris A,
- Mme Françoise PAILLOUS, directrice-adjointe administrative de la direction des partenariats,
- M. Emmanuel RIDENT, adjoint de la directrice des ressources humaines,
- M. Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord.

Art. 2. - La présente décision abroge la décision n° 090016DRH du 3 mars 2009.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 12 mars 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100088DR01 du 12 mars 2010 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8174 du CNRS - Centre d'économie de la Sorbonne DR01 - Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 05A008DSI du 06-12-2005 ; DEC. n° 080145DAJ du 12-12-2008 ; DEC. n° 10A004DSI du 18-12-2009.

Art. 1^{er}. - Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8174 du CNRS dénommée « Centre d'économie de la Sorbonne ».

Art. 2. - Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 10 membres élus :
 - 8 pour le Collège des chercheurs et des enseignants-chercheurs avec 4 sous-collèges :
 - UG2 : 3 élus
 - UG3 : 2 élus
 - UG4 : 1 élu
 - UG5 : 2 élus
 - 1 pour le Collège des ITA/ITARF/IATOS ;
 - 1 pour le Collège des non-permanents ;
 - 7 membres nommés.

Le directeur veille, par les nominations, à ce que le Collège ITA/ITARF/IATOS et le Collège des non-permanents aient chacun deux représentants au conseil de laboratoire.

Le directeur s'assure également d'une représentation équilibrée des UG et de la présence d'au moins deux chercheurs CNRS au sein du conseil de laboratoire grâce aux nominations.

Aucun personnel du laboratoire ne peut prétendre, d'aucune manière que ce soit, appartenir simultanément à deux collèges.

Tout membre du conseil de laboratoire quittant définitivement l'unité cesse de faire partie de ce conseil.

Tout membre élu du conseil de laboratoire qui ne répond plus aux critères définissant le collège au titre duquel il a été élu, cesse de faire partie de ce conseil.

Tout membre quittant le conseil de laboratoire en cours de mandat, selon qu'il a été élu ou nommé, y être remplacé par voie de cooptation ou de nomination.

Art. 3. - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - Fonctionnement

Ce conseil de laboratoire fonctionne conformément au Titre IV de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 5. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 12 mars 2010.

Pour le président et par délégation :
Le délégué régional Paris A,
Alain MANGEOL

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100090DR01 du 15 mars 2010 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8210 du CNRS - Histoire et anthropologie des mondes antiques

DR01 - Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 080145DAJ du 12-12-2008 ; DEC. n° 10A004DSI du 18-12-2009.

Art. 1^{er} - Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8210 du CNRS - Histoire et anthropologie des mondes antiques

Art. 2. - Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 4 membres nommés ;
- 10 membres élus :
 - 6 pour le collège des enseignants-chercheurs ;
 - 2 pour le collège des ITA/ITARF/IATOS ;
 - 1 pour le collège des chercheurs ;
 - 1 pour le collège des doctorants.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le prochain renouvellement du laboratoire, le 31 décembre 2013. Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Art. 3. - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 15 mars 2010.

Pour le président et par délégation :
Le délégué régional Paris A,
Alain MANGEOL

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100031DR06 du 12 mars 2010 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UPR n° 3349 - Laboratoire réactions et génie des procédés (LRGP)

DR06 - Délégation Centre-Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 090096DAJ du 30-07-2009 ; DEC. n° 10A001DSI du 18-12-2009 ; DEC. n° 100020DAJ du 21-01-2010.

Art. 1^{er} - Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UPR n° 3349 - Laboratoire réactions et génie des procédés.

Art. 2. - Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité et le directeur-adjoint,
- 11 membres élus,
- 5 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Art. 3. - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Vandœuvre, le 12 mars 2010.

Pour le président et par délégation :
La déléguée régionale Centre-Est par intérim,
Florence Chartier

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100135DR06 du 3 mars 2010 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5584 - Institut de mathématiques de Bourgogne DR06 - Délégation Centre-Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 090096DAJ du 30-07-2009 ; DEC. n° 100020DAJ du 21-01-2010 ; PV assemblée élisant S. BEJEAN présidente Université de Bourgogne du 02-05-2007 ; convention d'application Université de Bourgogne/CNRS du contrat quinquennal de développement 2007/2011.

Art. 1^{er}. - Composition du conseil

Le conseil de laboratoire constitué au sein de l'UMR n° 5584 - Institut de mathématiques de Bourgogne comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité,
- 10 membres élus,
- 9 membres nommés.

Le nom et les fonctions des personnes nommées et élues au conseil de laboratoire sont affichés dans les locaux de l'unité.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est de deux ans, correspondant à la durée restante de la convention d'application CNRS-Université de Bourgogne.

Art. 2. - Organisation des élections

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre national de la recherche scientifique ou par l'Université de Bourgogne ainsi que par tout organisme partenaire de l'UMR ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'Unité et répertoriés dans la base LABINTEL.

Sont éligibles : tout électeur est éligible.

Modalités de scrutin : Les élections sont organisées dans le délai maximum de trois mois à compter de la date de la décision approuvant la création de l'unité mixte de recherche : scrutin plurinominal à 2 tours.

Répartition des sièges à pourvoir :

- Collège A (PR, DR) : 4 sièges,
- Collège B (MCF, CR, PRAG) : 4 sièges,
- Collège doctorant : 1 siège,
- Collège BIATOSS : 1 siège.

Modalités de publicité des résultats : Les résultats sont transmis aux membres du laboratoire par courrier électronique et affichés au sein du laboratoire.

Art. 3. - Fonctionnement

Le conseil de laboratoire est présidé par le directeur de l'unité. Il se réunit au moins trois fois par an. Il est convoqué par son président soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande du tiers de ses membres.

Le conseil peut entendre, sur invitation de son président, toute personne participant aux travaux de l'unité, ou appelée à titre d'expert sur un point de l'ordre du jour.

Le président arrête l'ordre du jour de chaque séance ; celui-ci comporte toute question, relevant de la compétence du conseil de laboratoire, inscrite à l'initiative de son président ou demandée par plus d'un tiers des membres de ce conseil. L'ordre du jour est affiché, huit jours avant la réunion, dans les locaux de l'unité.

Le président établit, signe et assure la diffusion d'un relevé de conclusions de chacune des séances.

Art. 4. - Publication

La présente décision sera affichée dans les locaux de l'UMR et publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Vandœuvre, le 3 mars 2010.

Pour le président et par délégation :
La déléguée régionale Centre-Est par intérim,
Florence CHARTIER

Nominations

Administration centrale

DG

M. ALAIN PAVE

DEC. n° 100001INEE du 26-02-2010

M. Alain PAVE, professeur des universités de classe exceptionnelle, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut écologie et environnement du 7 mai 2010 au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet de suivre les activités de l'alliance ALLENI dans le domaine thématique de la Biodiversité. Il sera également en charge de suivre le RTP Modélisation de la Biodiversité et des actions de l'INEE en Guyane sur ce thème.

Pour l'exercice de cette mission, M. Alain PAVE demeure affecté à l'UMR n° 5558 - Biométrie et Biologie Evolutive, Université Claude Bernard Lyon 1, 43 boulevard du 11 novembre 1918, 69622 Villeurbanne Cedex.

Du 7 mai 2010 au 31 décembre 2011, M. Alain PAVE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature A du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône-Auvergne.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

M. BRUNO DAVID

DEC. n° 100002INEE du 26-02-2010

M. Bruno DAVID, directeur de recherches CNRS (DR01), est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut écologie et environnement du 19 février 2010 au 31 décembre 2011.

Sa mission a pour objet de suivre les dossiers relatifs au Grand emprunt de l'Institut écologie et environnement.

Pour l'exercice de cette mission, M. Bruno DAVID, demeure affecté à l'UMR n° 5561 - Biogéosciences, Université de Bourgogne, 6 boulevard Gabriel, 21000 DIJON.

Du 19 février au 31 décembre 2011, M. Bruno DAVID percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature A du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre-Est.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

M. DOMINIQUE LEGUILLON

DEC. n° 100005SING du 26-02-2010

M. Dominique LEGUILLON, directeur de recherche 1^{ère} classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Sa mission a pour objet le suivi des activités de recherche en ingénierie des matériaux et des structures, en mécanique des solides et en acoustique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Dominique LEGUILLON demeure affecté au laboratoire de modélisation en mécanique - UMR n° 7607-Paris.

Du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, M. Dominique LEGUILLON percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature A du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

MME PASCALE HENNIQUIN

DEC. n° 100006SING du 26-02-2010

Mme Pascale HENNIQUIN, directrice de recherche 2^{ème} classe est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Sa mission a pour objet le suivi des activités de recherche relatives au programme ITER.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Pascale HENNIQUIN demeure affectée au laboratoire de physique et technologie des plasmas - UMR n° 7648 - Palaiseau.

Du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, Mme Pascale HENNIQUIN percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature A du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

M. HIROYUKI FUJITA

DEC. n° 100007SING du 26-02-2010

M. Hiroyuki FUJITA directeur du « Center for international research on micromechatronics » est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Sa mission a pour objet la mise en place et le suivi de projets avec le Japon.

Pour l'exercice de cette mission, M. Hiroyuki FUJITA demeure affecté à l'Institut of industrial science - The University of Tokyo et rattaché à l'INSIS.

Du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, M. Hiroyuki FUJITA percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature A du budget du CNRS et prise en charge par la délégation de Paris Michel-Ange.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

M. JEAN-PIERRE AMIRAULT

DEC. n° 100008SING du 26-02-2010

M. Jean-Pierre AMIRAULT est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Sa mission a pour objet la prospective de l'emploi à l'INSIS.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Pierre AMIRAULT demeure affecté à l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes.

Du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, M. Jean-Pierre AMIRAULT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature A du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel-Ange.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

MME NATHALIE MALBERT

DEC. n° 100009SING du 26-02-2010

Mme Nathalie MALBERT professeure des universités à Bordeaux I est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Sa mission a pour objet d'assister le directeur-adjoint scientifique de la section 8 en charge des structures opérationnelles

de recherche du domaine de l'électronique, les micro et nanotechnologies, la photonique et l'électromagnétisme.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Nathalie MALBERT demeure affectée au laboratoire IMS UMR n° 5218 - Bordeaux. Du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, Mme Nathalie MALBERT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature A du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Aquitaine.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

MME NATHALIE ROLLAND

DEC. n° 100010SING du 26-02-2010

Mme Nathalie ROLLAND, professeure des universités à Lille I est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Sa mission a pour objet d'assister le directeur-adjoint scientifique de la section 8 en charge des structures opérationnelles de recherche du domaine « circuits et antennes ».

Pour l'exercice de cette mission, Mme Nathalie ROLLAND demeure affectée à l'Institut d'électronique, de microélectronique et de nanotechnologie - IEMN - UMR n° 8520.

Du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, Mme Nathalie ROLLAND percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature A du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

M. ERIC MOULINES

DEC. n° 100011SING du 26-02-2010

M. Eric MOULINES, professeur à l'École nationale supérieure des télécommunications est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Sa mission a pour objet d'assister le directeur-adjoint scientifique de la section 7 en charge des structures opérationnelles de recherche du domaine de l'Automatique-Signal-Image - Robotique, en interface avec l'INSMI et INS2I.

Pour l'exercice de cette mission, M. Eric MOULINES demeure affecté au laboratoire traitement et communication de l'information - LTCI - UMR n° 5141 - Paris.

Du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, M. Eric MOULINES percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature A du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris A.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

M. PIERRE FRIEDLINGSTEIN

DEC. n° 100019INSU du 02-03-2010

M. Pierre FRIEDLINGSTEIN, chargé de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président du CNRS pour l'INSU, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010. Sa mission est d'assurer le suivi de la programmation ESSP et de la modélisation intégrée du Système Terre.

Pour l'exercice de cette mission, M. Pierre FRIEDLINGSTEIN demeure affecté au sein de l'UMR n° 1572 - Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement (LSCE), l'Orme des Merisiers - Saclay 91191 GIF-SUR-YVETTE.

La présente décision annule et remplace la décision n° 100014INSU du 6 janvier 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

M. PHILIPPE BERTRAND

DEC. n° 100020INSU du 02-03-2010

M. Philippe BERTRAND, directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président du CNRS pour l'INSU, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 en charge du suivi des dossiers relatifs à l'animation du réseau national des stations et laboratoires marins, aux actions incitatives de l'INSU et à la prospective des thématiques scientifiques concernant l'environnement dans les milieux côtiers et littoraux. Il sera également amené à représenter en tant que de besoin le DAS SIC de l'INSU auprès des laboratoires, comités inter-organismes et autres instances de coordination scientifique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Philippe BERTRAND demeure affecté à l'UMR n° 5805 - EPOC, Université sciences et technologies Bordeaux 1 Bât. B18 av. des facultés 33405 Talence cedex.

La présente décision annule et remplace la décision n° 100016INSU du 6 janvier 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

M. XAVIER INGLEBERT

DEC. n° 100078DAJ du 12-03-2010

M. Xavier INGLEBERT, administrateur civil hors classe, est nommé directeur général délégué aux ressources (DGDR) à compter du 15 mars 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

MME ANNE PITON

DEC. n° 100100DAJ du 12-03-2010

Mme Anne PITON, ingénieure d'études au CNRS, est nommée chef de cabinet du président du CNRS, à compter du 5 mars 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

MME NADINE CHAUMERLIAC

DEC. n° 100031DR07 du 28-02-2010

Mme Nadine CHAUMERLIAC, DR2, est nommée chargée de mission auprès de la déléguée régionale de la circonscription Rhône-Auvergne, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Sa mission a pour objet de représenter la déléguée régionale en tant que de besoin au sein des instances des partenaires académiques et institutionnels de Clermont-Ferrand.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Nadine CHAUMERLIAC demeure affectée au Laboratoire de météorologie physique - UMR n° 6016 CNRS - Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, Mme Nadine CHAUMERLIAC percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature A du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône-Auvergne (DR07).

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences biologiques (INSB)

MME MARTINE BUNGENER

DEC. n° 100096DAJ du 11-03-2010

Mme Martine BUNGENER, directrice de recherche au CNRS, est nommée déléguée scientifique de l'Institut des sciences biologiques, en charge de l'interaction INSB/INSHS, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Il est mis fin, à compter du 31 décembre 2009, aux fonctions de chargé de mission, en charge de l'interface des Sciences du vivant et des Sciences sociales, de Mme Martine BUNGENER.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences informatiques et leurs interactions (INS2I)

M. PHILIPPE BAPTISTE

DEC. n° 100091DAJ du 25-02-2010

M. Philippe BAPTISTE, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur, par intérim, de l'Institut des sciences informatiques et leurs interactions, à compter du 25 février 2010, en remplacement de M. Michel HABIB.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences informatiques et leurs interactions (INS2I)

MME CLAIRE FERRAS

DEC. n° 100092DAJ du 25-02-2010

Mme Claire FERRAS, ingénieure d'études au CNRS, est nommée directrice-adjointe administrative de l'Institut des sciences informatiques et leurs interactions, à compter du 25 février 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

INSU

M. JEAN-CLAUDE MENAUT

DEC. n° 100018INSU du 23-02-2010

M. Jean-Claude MENAUT, directeur de recherche au CNRS, est nommé à compter du 1^{er} janvier 2010, délégué scientifique en charge du suivi inter-organisme et inter institut, des observatoires pour la recherche en environnement : agro systèmes et hydro systèmes, écosystèmes continentaux et littoraux, systèmes urbain de l'Institut national des sciences de l'univers.

Signé : Alain FUCHS, président

Laboratoires

USR n° 59 - Service central d'analyse

M. HERVÉ CASABIANCA

DEC. n° 100007INC du 19-02-2010

M. Hervé CASABIANCA, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint par intérim de l'USR n° 59 à compter du 1^{er} janvier 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 8213 - Laboratoire photons et matières (LPEM)

M. JÉRÔME LESUEUR

DEC. n° 100010INP du 19-03-2010

[...]
M. Jérôme LESUEUR, professeur à l'ESPCI-ParisTech, est nommé directeur de l'unité [UMR n° 8213] pour la durée fixée à l'article 2 [quatre ans, à compter du 1^{er} mars 2010].

Signé : Alain FUCHS, président

USR n° 3225 - Maison René-Ginouvès, archéologie et ethnologie

MME ISABELLE DÉANT

DEC. n° 100015ISHS du 18-01-2010

Mme Isabelle DÉANT, ingénieure de recherche, est nommée directrice-adjointe de l'USR n° 3225 - Maison René-Ginouvès, archéologie et ethnologie, à compter du 1^{er} janvier 2009 jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 1563 - Ambiances architecturales et urbaines

M. HENRI TORGUE

M. GÉRARD HÉGRON

DEC. n° 100023ISHS du 16-02-2010

[...]
Le mandat du directeur [M. Henri TORGUE] et du directeur-adjoint [M. Gérard HÉGRON] [de l'UMR n° 1563] en cours au 31 décembre 2009 est prorogé pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 6201 - Droit public comparé - droit international et droit européen

M. ROSTANE MEHDI

DEC. n° 090052SCHS du 18-03-2010

M. Rostane MEHDI, professeur d'université, est nommé directeur de l'UMR n° 6201, à compter du 1^{er} juillet 2009, et pendant la durée restante du mandat de l'unité.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 6273 - Centre Michel de Bouard - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales (CRAHAM)

M. PIERRE BAUDUIN

DEC. n° 100001ISHS du 16-02-2010

[...]
M. Pierre BAUDUIN, maître de conférences, est nommé directeur de cette unité de recherche [UMR n° 6273], à compter du 1^{er} janvier 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 7218 - Laboratoire d'architecture, ville, urbanisme, environnement (LAVUE)

M. JEAN-PIERRE LÉVY

DEC. n° 100007ISHS du 16-02-2010

[...]
M. Jean-Pierre LÉVY, directeur de recherche, est nommé directeur [de l'UMR n° 7218] pour la durée fixée à l'article 1^{er} [quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2010].

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 7227 - Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA)

MME MARTINE DROULERS

DEC. n° 100021ISHS du 16-02-2010

[...]
Mme Martine DROULERS, directrice de recherche, est nommée directrice de cette unité [UMR n° 7227] pour la durée fixée à l'article 1^{er} [quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2010].

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 5604 - Groupe de recherche en économie mathématique et quantitative (GREMAQ)

M. PHILIPPE BONTEMS

DEC. n° 1000061SHS du 04-03-2010

M. Philippe BONTEMS, directeur de recherche à l'INRA, est nommé directeur-adjoint de l'UMR n° 5604, pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 31 décembre 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 6143 - Laboratoire de Morphodynamique continentale et côtière

M. FRANCK LEVOY

DEC. n° 101410INSU du 12-03-2010

[...]
M. Franck LEVOY professeur des universités est nommé directeur par intérim de l'unité [UMR n° 6143] à compter du 1^{er} janvier 2010, en remplacement de M. Patrick LESUEUR.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 6635 - Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement (CEREGE)

M. NICOLAS THOUVENY

MME FLORENCE SYLVESTRE

DEC. n° 101422INSU du 12-03-2010

[...]
A la direction de l'unité [UMR n° 6635], sont nommées par intérim à compter du 1^{er} janvier 2010 les personnes suivantes : M. Nicolas THOUVENY, professeur des universités, aux fonctions de directeur, Mme Florence SYLVESTRE, directrice de recherche à l'IRD, aux fonctions de directrice-adjointe.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 8109 – Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique (LESIA)

M. PIERRE DROSSART
M. DIDIER TIPHAINE
MME CARINE BRIAND

DEC. n° 101433INSU du 19-03-2010

[...]

A la direction de l'unité [UMR n° 8109], sont nommées par intérim, pour la période du 4 janvier 2010 au 30 juin 2010, les personnes suivantes :

directeur : M. Pierre DROSSART, directeur de recherche au CNRS,
directeur-adjoint : M. Didier TIPHAINE, astronome,
directrice-adjointe : Mme Carine BRIAND, astronome.

Signé : Alain FUCHS, président

UMS n° 2877 - ICARE

M. JACQUES DESCLOITRES

DEC. n° 101429INSU du 12-03-2010

[...]

A compter de la même date et pour la même durée que celle fixée à l'article 1^{er} [1^{er} janvier 2010], M. Jacques DESCLOITRES, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'UMS n° 2877 - ICARE.

Signé : Alain FUCHS, président

UMS n° 3343 - Unité mixte de service pour l'Observatoire de Rennes

M. PHILIPPE DAVY

DEC. n° 101415INSU du 05-03-2010

[...]

A compter de la même date et pour la même durée que celles fixées à l'article 1^{er} [quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2010], M. Philippe DAVY, directeur de recherche au CNRS, est nommé à la direction de cette unité [UMS n° 3343].

Signé : Alain FUCHS, président

ACMO

UPR n° 2147 - Dynamique de l'évolution humaine : individus, populations, espèces

Mlle AMÉLIE CHIMENES

DEC. n° 100049DR01 du 09-02-2010

Mlle Amélie CHIMENES, AI, est reconduite dans ses fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 2147 du CNRS, à compter du 1^{er} janvier 2008 et jusqu'au 31 décembre 2011.

L'intéressée exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 mod. [relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique], à l'instruction générale n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 [relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS] et à l'instruction n° 060003DRH du 21 juillet 2006 [relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO].

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Amélie CHIMENES est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

L'intéressée percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 20 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

L'indemnisation décrite à l'article précédent intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

Signé : Anne-Marie GUIHARD COSTA, directrice de l'UPR n° 2147

USR n° 3135 - Institut français du proche-orient (IFPO)

Mlle ISABELLE MERMET-GUYENNET

DEC. n° 090251DR01 du 11-12-2009

Mlle Isabelle MERMET-GUYENNET, IE2, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'USR n° 3135 du CNRS, à compter du 21 mai 2009 et jusqu'au 31 décembre 2010.

L'intéressée exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 mod. [relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique], à l'instruction générale n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 [relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS] et à l'instruction n° 060003DRH du 21 juillet 2006 [relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO].

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Isabelle MERMET-GUYENNET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : François BURGAT, directeur de l'USR n° 3135

UMR n° 171 - Laboratoire du centre de recherche et de restauration des musées de France (LC2RMF)

M. THIERY GUILLOU

DEC. n° 100052DR01 du 09-02-2010

M. Thierry GUILLOU, AI, est reconduit dans ses fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 171 du CNRS, à compter du 1^{er} janvier 2008 et jusqu'au 31 décembre 2011.

L'intéressé exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 mod. [relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique], à l'instruction générale n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 [relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS] et à l'instruction n° 060003DRH du 21 juillet 2006 [relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO].

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Thierry GUILLOU est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

L'intéressé percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 20 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

L'indemnisation décrite à l'article précédent intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

Signé : Christiane NAFFAH et Philippe WALTER, codirecteurs de l'UMR n° 171

UMR n° 200 - Institut de recherche sur le patrimoine musical en France

MME HABIBA BERKOUN

DEC. n° 100048DR01 du 09-02-2010

Mme Habiba BERKOUN, TCN, est reconduite dans ses fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 200 du CNRS, à compter du 1^{er} janvier 2008 et jusqu'au 31 décembre 2011.

L'intéressée exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 mod. [relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique], à l'instruction générale n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 [relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS] et à l'instruction n° 060003DRH du 21 juillet 2006 [relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO].

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Habiba BERKOUN est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

L'intéressée percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 10 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

L'indemnisation décrite à l'article précédent intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

Signé : Florence GETREAU, directrice de l'UMR n° 200

UMR n° 8151 - Unité de pharmacologie chimique et génétique et d'imagerie (UPCGI)

MME CÉLINE LARGEAU

DEC. n° 100023DR01 du 22-01-2010

Mme Céline LARGEAU, AI, est reconduite dans ses fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8151 du CNRS, à compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2013.

L'intéressée exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 mod. [relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique], à l'instruction générale n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 [relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS] et à l'instruction n° 060003DRH du 21 juillet 2006 [relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO].

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Céline LARGEAU est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

L'intéressée percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 20 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

L'indemnisation décrite à l'article précédent intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

Signé : Daniel SCHERMAN, directeur de l'UMR n° 8151

UPS n° 2776 - POUCHET

M. EVARISTE CIRET

DEC. n° 100050DR01 du 09-02-2010

M. Evariste CIRET, IE, est reconduit dans ses fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPS n° 2776 du CNRS, à compter du 1^{er} janvier 2008 et jusqu'au 31 décembre 2011.

L'intéressé exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 mod. [relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique], à l'instruction générale n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 [relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS] et à l'instruction n° 060003DRH du 21 juillet 2006 [relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO].

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Evariste CIRET est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

L'intéressé percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 10 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

L'indemnisation décrite à l'article précédent intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

Signé : Martine DUPEUX, directrice de l'UPS n° 2776

UPS n° 2776 - POUCHET

M. PASCAL TANSKI

DEC. n° 100051DR01 du 09-02-2010

M. Pascal TANSKI, TCN, est reconduit dans ses fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPS n° 2776 du CNRS, à compter du 1^{er} janvier 2008 et jusqu'au 31 décembre 2011.

L'intéressé exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 mod. [relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique], à l'instruction générale n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 [relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS] et à l'instruction n° 060003DRH du 21 juillet 2006 [relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO].

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Pascal TANSKI est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

L'intéressé percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 10 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

L'indemnisation décrite à l'article précédent intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

Signé : Martine DUPEUX, directrice de l'UPS n° 2776

UMS n° 622 - Institut d'histoire de la révolution française (IHRF)

MME MARIE-DOMINIQUE ORIOU

DEC. n° 100024DR01 du 22-01-2010

Mme Marie-Dominique ORIOU, AI, est reconduite dans ses fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMS n° 622 du CNRS, à compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2013.

L'intéressée exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 mod. [relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique], à l'instruction générale n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 [relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS] et à l'instruction n° 060003DRH du 21 juillet 2006 [relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO].

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Marie-Dominique ORIOU est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

L'intéressée percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 10 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

L'indemnisation décrite à l'article précédent intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

Signé : Pierre SERNA, directeur de l'UMS n° 622

UMR n° 7070 - Laboratoire des matériaux mésoscopiques et nanométriques (LM2N)

M. ANH-TU NGO

DEC. n° 100016DR02 du 22-02-2010

M. Anh-Tu NGO, ingénieur d'études de 2^{ème} classe au CNRS, exerçant les fonctions d'ingénieur en techniques des sciences des matériaux/caractérisation au sein de l'UMR n° 7070 - Laboratoire des matériaux mésoscopiques et nanométriques est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7070, à compter du 20 novembre 2009.

M. Anh-Tu NGO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Anh-Tu NGO est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Christophe PETIT, directeur de l'UMR n° 7070

UMR n° 7099 - Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires (LBPCPM)

M. FABRICE GIUSTI

DEC. n° 100015DR02 du 20-01-2010

M. Fabrice GIUSTI, ingénieur de recherche de 2^{ème} classe au CNRS, exerçant les fonctions d'ingénieur de recherche au sein de l'UMR n° 7099 – Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7099, à compter du 20 novembre 2009.

M. Fabrice GIUSTI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Fabrice GIUSTI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Bruno MIROUX, directeur de l'UMR n° 7099

UMR n° 7219 – Laboratoire de philosophie et d'histoire des sciences

MME MARIE ROUX

DEC. n° 090230DR02 du 26-02-2010

Mme Marie ROUX, technicienne de classe normale au CNRS, exerçant les fonctions de technicienne d'information documentaire et de collections patrimoniales au sein de l'UMR n° 7219 – Laboratoire de philosophie et d'histoire des sciences est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7219, à compter du 20 novembre 2009.

Mme Marie ROUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Marie ROUX est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Pascal CROZET, directeur de l'UMR n° 7219

UMR n° 8619 - Institut de biochimie et biophysique moléculaire et cellulaire

M. CHRISTOPHE SALMERON

DEC. n° 10A060DR04 du 03-03-2010

M. Christophe SALMERON, ingénieur d'études, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8619, à compter du 18 janvier 2010.

M. Christophe SALMERON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Christophe SALMERON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Michel DESMADRIL, directeur de l'UMR n° 8619

UMR n° 7174 - Institut de recherche et développement sur l'énergie photovoltaïque

MME VALÉRIE BOCKELEEE

DEC. n° 100097DR05 du 05-03-2010

Mme Valérie BOCKELEEE, technicienne CNRS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7174 du CNRS, à compter du 1^{er} février 2010.

Mme Valérie BOCKELEEE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Valérie BOCKELEEE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Daniel LINCOT, directeur de l'UMR n° 7174

UMR n° 7605 - laboratoire d'utilisation des lasers intenses

M. LAURENT ENNELIN

DEC. n° 100098DR05 du 05-03-2010

M. Laurent ENNELIN, ingénieur d'études CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7605 du CNRS, à compter du 15 janvier 2010.

M. Laurent ENNELIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Laurent ENNELIN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : François AMIRANOFF, directeur de l'UMR n° 7605

UMR n° 7647 - laboratoire de physique des interfaces et des couches minces

M. JÉRÔME CHARLIAC

DEC. n° 100125DR05 du 15-03-2010

M. Jérôme CHARLIAC, technicien CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7647 du CNRS, à compter du 1^{er} décembre 2009.

M. Jérôme CHARLIAC exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jérôme CHARLIAC est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Bernard DREVILLON, directeur de l'UMR n° 7647

URA n° 2128 - Unité de chimie organique

M. FRÉDÉRIC BONHOMME

DEC. n° 100096DR05 du 05-03-2010

M. Frédéric BONHOMME, ingénieur d'études CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'URA n° 2128 du CNRS, à compter du 1^{er} janvier 2010.

M. Frédéric BONHOMME exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Frédéric BONHOMME est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Sylvie POCHE, directrice de l'URA n° 2128

UPR n° 3349 - Laboratoire réactions et génie des procédés (LRGP)

MME STÉPHANIE PACAULT

DEC. n° 100136DR06 du 05-02-2010

Mme Stéphanie PACAULT, technicienne, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 3349, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Mme Stéphanie PACAULT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Stéphanie PACAULT est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité M. Gabriel WILD.

Signé : Gabriel WILD, directeur de l'UPR n° 3349

UPR n° 3349 - Laboratoire réactions et génie des procédés (LRGP)

M. FRANCIS BAROS

DEC. n° 100137DR06 du 05-02-2010

M. Francis BAROS, chargé de recherche, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 3349, à compter du 1^{er} janvier 2010.

M. Francis BAROS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Francis BAROS est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Gabriel WILD, directeur de l'UPR n° 3349

UPR n° 3349 - Laboratoire réactions et génie des procédés (LRGP)

M. JEAN-FRANÇOIS REMY

DEC. n° 100138DR06 du 05-02-2010

M. Jean-François REMY, assistant-ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 3349, à compter du 1^{er} janvier 2010.

M. Jean-François REMY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean-François REMY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Gabriel WILD, directeur de l'UPR n° 3349

UMR n° 5229 - Centre de neurosciences cognitive

M. JOHAN PACQUIT

DEC. n° 100038DR07 du 05-01-2010

M. Johan PACQUIT est nommé, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5229 du CNRS à compter du 1^{er} décembre 2009.

M. Johan PACQUIT exerce sa mission conformément aux articles 4,4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Johan PACQUIT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-René DUHAMEL, directeur de l'UMR n° 5229

UMR n° 5242 - Institut de génomique fonctionnelle de Lyon

M. BENJAMIN GILLET

DEC. n° 100033DR07 du 05-01-2010

M. Benjamin GILLET est nommé, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5242 du CNRS à compter du 1^{er} décembre 2009.

M. Benjamin GILLET exerce sa mission conformément aux articles 4,4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Benjamin GILLET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Vincent LAUDET, directeur de l'UMR n° 5242

UMR n° 6608 - Laboratoire d'études thermiques

M. CYRIL ROMESTAN

DEC. n° 090150DR08 du 14-09-2009

M. Cyril ROMESTAN, ingénieur de recherche CNRS est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'UMR n° 6608, à compter du 1^{er} septembre 2009.

M. Cyril ROMESTAN exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Cyril ROMESTAN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Denis LEMONNIER, directeur de l'UMR n° 6608

UMR n° 7044 - Etude des civilisations de l'Antiquité : de la Préhistoire à Byzance

MME DORIS MEYER

DEC. n° 100092DR10 du 23-02-2010

Mme Doris MEYER, ingénieure de recherche est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'UMR n° 7044.

Mme Doris MEYER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Doris MEYER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Dominique BEYER, directeur de l'UMR n° 7044

UMR n° 5063 - Département de pharmacochimie moléculaire

Mlle ISABELLE BAUSSANNE

DEC. n° 100069DR11 du 01-12-2009

Mlle Isabelle BAUSSANNE, CR1, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'UMR n° 5063, à compter du 1^{er} décembre 2009.

Mlle Isabelle BAUSSANNE exerce sa mission conformément aux articles 4 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Isabelle BAUSSANNE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Luc DECOUT, directeur de l'UMR n° 5063

UMR n° 5215 - Laboratoire de physique et chimie des nano-objets

MME AIKATERINI SOULANTIKA

DEC. n° 100038DR14 du 08-02-2010

Mme Aikaterini SOULANTIKA est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'UMR n° 5215, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Mme Aikaterini SOULANTIKA exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Aikaterini SOULANTIKA est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Xavier MARIE, directeur de l'UMR n° 5215

USR n° 3134 - Centre d'études alexandrines (CEALEX)

M. FRANCIS CHOEL

DEC. n° 100079DR16 du 24-02-2009

M. Francis CHOEL, ingénieur d'études est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'USR n° 3134, à compter du 1^{er} juillet 2008. M. Francis CHOEL exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Francis CHOEL est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Yves EMPEREUR, directeur de l'USR n° 3134

UPS n° 855 - Division technique INSU/SPU

M. DAVID STUART

DEC. n° 100012DR20 du 23-11-2009

M. David STUART, IE2, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'UPS n° 855, à compter du 1^{er} octobre 2009.

M. David STUART exerce sa mission conformément aux articles correspondants du décret n° 82-453 du 28 mai 1982. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. David STUART est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Etienne RUELLAN, directeur de l'UPS n° 855

Fin de fonctions

DG

M. CYRIL MOULIN

DEC. n° 100021INSU du 26-02-2010

Il est mis fin aux fonctions de M. Cyril MOULIN, délégué scientifique chargé de mission, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

DR04 - Délégation Ile-de-France Sud

MME ANNIE BALLOUARD

DEC. n° 10A057DR04 du 08-02-2010

Il est mis fin aux fonctions de Mme Annie BALLOUARD en qualité de régisseur de la régie d'avances et de recettes du Centre de spectrométrie nucléaire et de spectrométrie de masse en date 28 février 2010.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 6635 - Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement (CEREGE)

M. JEAN-YVES BOTTERO

DEC. n° 101422INSU du 12-03-2010

Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de M. Jean-Yves BOTTERO directeur de l'UMR n° 6635 - Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement (CEREGE), à compter 1^{er} janvier 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

ACMO

UMR n° 8182 - Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay (ICMMO)

MME ISABELLE GALLET

DEC. n° 10A061DR04 du 09-02-2010

Il est mis fin, à compter du 1^{er} août 2009, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Isabelle GALLET dans l'UMR n° 8182.

Signé : Jean-Pierre MAHY, directeur de l'UMR n° 8182

UMR n° 8182 - Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay (ICMMO)

MME PATRICIA BERTHO

DEC. n° 10A062DR04 du 09-02-2010

Il est mis fin, à compter du 1^{er} décembre 2009, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Patricia BERTHO dans l'UMR n° 8182.

Signé : Jean-Pierre MAHY, directeur de l'UMR n° 8182

UMR n° 5256 - Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon (IRCELYON)

M. STÉPHANE MANGEMATIN

DEC. n° 100032DR07 du 15-02-2010

Il est mis fin, à compter du 1^{er} avril 2010 aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Stéphane MANGEMATIN dans l'UMR n° 5256 du CNRS (unité mixte CNRS - Université Claude Bernard Lyon I).

Signé : Michel LACROIX, directeur de l'UMR n° 5256

UMR n° 5801 - Laboratoire des composites thermostrostructuraux (LCTS)

MME MARIE-ANNE DOURGES

DEC. n° 100004DR15 du 31-01-2010

Il est mis fin, à compter du 31 janvier 2010, à la fonction d'Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercée par Mme Marie-Anne DOURGES au sein de l'UMR n° 5801 - Laboratoire des composites thermostrostructuraux (LCTS) et dirigée par M. Francis TEYSSANDIER.

Signé : Francis TEYSSANDIER, directeur de l'UMR n° 5801

Délégations de signature**Administration centrale**

Présidence

MME HÉLÈNE NAFTALSKI

DEC. n° 100090DR16 du 08-03-2010

Délégation est donnée à Mme Hélène NAFTALSKI, directrice de cabinet du président du CNRS, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la présidence, les actes suivants :

- a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
 - b. les commandes d'un montant inférieur à 4 000 euros HT, soit 4 784 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a),
 - c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport affrétés.
- Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du délégataire.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DG

MME CLAUDE GENEVIEVE

DEC. n° 100079DAJ du 26-02-2010

Délégation est donnée à, Mme Claude GENEVIEVE, responsable du service financier et comptable pour la circonscription Normandie, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le compromis de vente entre, le CNRS, légataire du legs LEBRAUD et Mme Jacqueline TARDIEU de MALEISSY.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

M. XAVIER INGLEBERT

DEC. n° 100094DAJ du 12-03-2010

Délégation est donnée à M. Xavier INGLEBERT, directeur général délégué aux ressources, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous arrêtés, actes, décisions ou conventions à l'exclusion :

- des décisions de nomination des responsables des services centraux, des délégués régionaux, des délégués régionaux adjoints, des comptables secondaires et des directeurs d'unités de recherche ;
- des décisions de création, de suppression d'unités de recherche ;
- des actes, décisions et conventions relatifs à la protection, l'exploitation, l'acquisition ou la cession des droits de propriété intellectuelle détenus par le CNRS ;
- des accords-cadres conclus avec des partenaires industriels français ou étrangers ;
- des contrats quadriennaux de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- des transactions d'un montant supérieur à 150 000 €.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

M. ANDRÉ LE BIVIC

DEC. n° 100006INSB du 04-03-2010

M. André le BIVIC, directeur-adjoint scientifique à l'Institut des sciences biologiques est désigné représentant du CNRS lors des assemblées générales de la société par actions simplifiées GENOPLANTE VALOR et des Sociétés en participation (SEP) auxquelles le CNRS est associé en qualité de membre du groupement d'intérêt scientifique (GIS) « GENOPLANTE 2010 ».

Pour l'accomplissement des missions de représentation visées ci-dessus, délégation est donnée à M. André le BIVIC à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les avenants aux contrats et les nouveaux contrats des SEP auxquelles le CNRS est associé en qualité de membre du GIS « GENOPLANTE 2010 ».

Délégation de signature est également donnée à M. André le BIVIC à l'effet de signer les contrats-cadres de collaboration de recherche visant à définir les modalités de participation des laboratoires affiliés au CNRS retenus à l'issue des différents appels à projets, en lien avec le programme GENOPLANTE, des agences de financement tels que ceux de l'Agence nationale de la recherche (ANR).

Signé : Alain Fuchs, président

Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

M. MICHEL SPIRO
M. JÉRÔME VITRE
M. PASCAL DARGENT
M. STEVE PANNETIER
MME ELIANE PERRET
MME LAURENCE MONTALESCOT

DEC. n° 100027DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel SPIRO, directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'IN2P3, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
 b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a, les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel SPIRO, délégation est donnée à M. Jérôme VITRE, directeur-adjoint administratif de l'IN2P3, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel SPIRO et de M. Jérôme VITRE, délégation est également donnée à M. Pascal DARGENT, directeur-adjoint technique, M. Steve PANNETIER, adjoint du directeur-adjoint administratif, à Mme Eliane PERRET, responsable du pôle Liaisons internationales, valorisation et Europe (LIVE), et à Mme Laurence MONTALESCOT, responsable du pôle Ressources humaines et allocations des moyens (RHAM) aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Institut des sciences informatiques et leurs interactions (INS2I)

M. PHILIPPE BAPTISTE
MME CLAIRE FERRAS

DEC. n° 100093DAJ du 25-02-2010

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Philippe BAPTISTE, directeur par intérim de l'Institut des sciences informatiques et leurs interactions, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) Structures opérationnelles de recherche et de service
 - les décisions relatives au renouvellement des unités propres de recherche et de service du CNRS ;
 - les conventions ou avenants de renouvellement des unités mixtes de recherche et de service hors contractualisation ;
 - les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche ;

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
 - les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
 - les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
 - les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) Gestion scientifique

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
 - les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
 - les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
 - les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BAPTISTE directeur par intérim de l'Institut des sciences informatiques et leurs interactions délégation est donnée à Mme Claire FERRAS, directrice-adjointe administrative, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences informatiques et de leurs interactions (INS2I)

M. MICHEL HABIB
MME CLAIRE FERRAS-FLEUTRY

DEC. n° 100024DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel HABIB, directeur par intérim de l'Institut des sciences informatiques et de leurs interactions (INS2I), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INS2I, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
 b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
 c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel HABIB, délégation est donnée à Mme Claire FERRAS-FLEUTRY, directrice-adjointe administrative de l'INS2I, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Institut des sciences informatiques et de leurs interactions (INS2I)

M. PHILIPPE BAPTISTE
MME CLAIRE FERRAS-FLEUTRY

DEC. n° 100080DR16 du 03-03-2010

Délégation est donnée à M. Philippe BAPTISTE, directeur par intérim de l'Institut des sciences informatiques et de leurs interactions (INS2I), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INS2I, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b. les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT soit 4 784 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BAPTISTE, délégation est donnée à Mme Claire FERRAS-FLEUTRY, directrice-adjointe administrative de l'INS2I, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

M. GUY METIVIER
MME FRANÇOISE BALESTIE

DEC. n° 100025DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Guy METIVIER, directeur par intérim de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSMI, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy METIVIER, délégation est donnée à Mme Françoise BALESTIE, directrice-adjointe administrative de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Institut national des sciences de l'univers (INSU)

M. DOMINIQUE LE QUEAU
M. GUY LAUVERGEON
MME CLAUDINE COLON

DEC. n° 100026DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Dominique le QUEAU, directeur de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSU, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique le QUEAU, délégation est donnée à M. Guy LAUVERGEON, directeur-adjoint administratif de l'INSU, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique le QUEAU et de M. Guy LAUVERGEON, délégation est également donnée à Mme Claudine COLON responsable du budget et des affaires financières de l'INSU, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DSI

M. JEAN-MARC VOLTINI
MME MARIANNE COUTURES

DEC. n° 100091DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Marc VOLTINI, directeur des systèmes d'information, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la direction des systèmes d'information, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de la direction des systèmes d'information, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc VOLTINI, délégation de signature est donnée à Mme Marianne COUTURES, IE1C, adjointe au directeur des systèmes d'information, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090138DR05 du 1^{er} septembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

Délégations

DR07 - Délégation Rhône-Auvergne

MME AMANDINE LHERITIER-CHABRAN

DEC. n° 100011DR07 du 04-01-2010

Délégation est donnée à Mlle Amandine LHERITIER-CHABRAN, ingénieure d'études, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

La présente décision, qui prend effet au 1^{er} janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

DR07 - Délégation Rhône-Auvergne

MME CLAUDINE SCHMIDT-LAINE
MME AMANDINE LHERITIER-CHABRAN
MME SANDRINE MAGNETTO
MME BERNADETTE PERICHON
MME MIROSLAVA MENARD
MME JACQUELINE BECKER
MME STÉPHANIE GRILLET

DEC. n° 100012DR07 du 04-01-2010

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale pour la circonscription Rhône-Auvergne, délégation est donnée à Mlle Amandine LHERITIER-CHABRAN, adjointe à la déléguée, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudine SCHMIDT-LAINE et de Mlle Amandine LHERITIER-CHABRAN, délégation est donnée à Mme Sandrine MAGNETTO, responsable du Service partenariat et valorisation, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudine SCHMIDT-LAINE, de Mlle Amandine LHERITIER-CHABRAN et de Mme Sandrine MAGNETTO, délégation est donnée à Mme Bernadette PERICHON, responsable du Service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudine SCHMIDT-LAINE, de Mlle Amandine LHERITIER-CHABRAN, de Mme Sandrine MAGNETTO et de Mme Bernadette PERICHON, délégation de signature est donnée à Mlle Miroslava MENARD, ingénieure d'études, à l'effet de signer les ordres de paiement et d'encaissement de recettes (ORC), les annulations (AORC), les certificats administratifs et de service fait, tous courriers relatifs à la gestion administrative des contrats et conventions, les ordres de missions, les factures afférentes aux bons de transports et décomptes de frais de missions et les décisions de subvention plafonnées à 90 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudine SCHMIDT-LAINE, de Mlle Amandine LHERITIER-CHABRAN, de Mme Sandrine MAGNETTO et de Mme Bernadette PERICHON, délégation de signature est donnée à Mme Jacqueline BECKER, technicienne, à l'effet de signer les commandes de bons de transport.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudine SCHMIDT-LAINE, de Mlle Amandine LHERITIER-CHABRAN, de Mme Sandrine MAGNETTO et de Mme Bernadette PERICHON, délégation de signature est donnée à Mme Stéphanie GRILLET, assistante-ingénieure, à l'effet de signer tous documents relatifs à la gestion de la dotation annuelle globale et du budget d'actions sociales.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2010.
Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

DR07 - Délégation Rhône-Auvergne

Mlle AMANDINE LHERITIER-CHABRAN
Mme SANDRINE MAGNETTO
Mme BERNADETTE PERICHON
Mlle MIROSLAVA MENARD
Mme JACQUELINE BECKER
Mme STÉPHANIE GRILLET

DEC. n° 100034DR07 du 08-03-2010

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale pour la circonscription Rhône-Auvergne, délégation est donnée à Mlle Amandine LHERITIER-CHABRAN, adjointe à la déléguée, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudine SCHMIDT-LAINE et de Mlle Amandine LHERITIER-CHABRAN, délégation est donnée à Mme Sandrine MAGNETTO, responsable du Service partenariat et valorisation, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudine SCHMIDT-LAINE, de Mlle Amandine LHERITIER-CHABRAN et de Mme Sandrine MAGNETTO, délégation est donnée à Mme Bernadette PERICHON, responsable du Service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudine SCHMIDT-LAINE, de Mlle Amandine LHERITIER-CHABRAN, de Mme Sandrine MAGNETTO et de Mme Bernadette PERICHON, délégation de signature est donnée à Mlle Miroslava MENARD, ingénieure d'études, à l'effet de signer les ordres de paiement et d'encaissement de recettes (ORC), les annulations (AORC), les certificats administratifs et de service fait, tous courriers relatifs à la gestion administrative des contrats et conventions, les ordres de missions, les factures afférentes aux bons de transports et décomptes de frais de missions et les décisions de subvention plafonnées à 90 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudine SCHMIDT-LAINE, de Mlle Amandine LHERITIER-CHABRAN, de Mme Sandrine MAGNETTO et de Mme Bernadette PERICHON, délégation de signature est donnée à Mme Jacqueline BECKER, technicienne, à l'effet de signer les commandes de bons de transport.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudine SCHMIDT-LAINE, de Mlle Amandine LHERITIER-CHABRAN, de Mme Sandrine MAGNETTO et de Mme Bernadette PERICHON, délégation de signature est donnée à Mme Stéphanie GRILLET, assistante-ingénieure, à l'effet de signer tous documents relatifs à la gestion de la Dotation Annuelle Globale et du budget d'actions sociales.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.
Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

DR07 - Délégation Rhône-Auvergne

Mlle AMANDINE LHERITIER-CHABRAN

DEC. n° 100035DR07 du 08-03-2010

Délégation est donnée à Mlle Amandine LHERITIER-CHABRAN, ingénieure d'études, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

La présente décision, prend effet au 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

DR08 - Délégation Centre-Poitou-Charentes

PERSONNES RESPONSABLES DES MARCHÉS

DEC. n° 100073DR08 du 25-02-2010

L'article 1^{er} des décisions suivantes :

n° 100003DR08 du 28 janvier 2010 [portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés à l'UMR n° 6223]

n° 100009DR08 du 28 janvier 2010 [portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés à l'UMR n° 5060]

n° 100011DR08 du 28 janvier 2010 [portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés à l'UPR n° 3079]

n° 100013DR08 du 28 janvier 2010 [portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés à la FR n° 2950]

n° 100015DR08 du 28 janvier 2010 [portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés à la FR n° 3050]

n° 100019DR08 du 28 janvier 2010 [portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés à l'UMR n° 6503]

n° 100021DR08 du 28 janvier 2010 [portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés à l'UPR n° 4301]

n° 100023DR08 du 28 janvier 2010 [portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés à la FR n° 2708]

n° 100025DR08 du 28 janvier 2010 [portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés à l'UMR n° 6224]

n° 100029DR08 du 1^{er} février 2010 [portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés à l'UMR n° 6005]

n° 100032DR08 du 1^{er} février 2010 [portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés à l'UMR n° 6606]

n° 100034DR08 du 1^{er} février 2010 [portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés à l'UMR n° 6086]

n° 100036DR08 du 1^{er} février 2010 [portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés à l'UMR n° 6083]

n° 100041DR08 du 1^{er} février 2010 [portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés à l'UMR n° 6588]

n° 100048DR08 du 3 février 2010 [portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés à l'UMR n° 6008]

n° 100056DR08 du 5 février 2010 [portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés à l'UMR n° 6175]

relatives aux délégations de signature relevant des attributions de la personne responsable des marchés est modifié comme suit :

Remplacer « délégué régional » par « le directeur d'unité » ou « la directrice d'unité »

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

DR08 - Délégation Centre-Poitou-Charentes

MME DOMINIQUE LIDOREAU

DEC. n° 100068DR08 du 18-02-2010

Délégation est donnée à Mme Dominique LIDOREAU, ingénieure d'études, en fonction à la délégation Centre-Poitou-Charentes, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles dans le cadre des « Conférences Jacques MONOD », les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 €, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation, ainsi que les états de frais correspondants.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement ou de cessation de fonction du ou des délégataires.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

DR08 - Délégation Centre-Poitou-Charentes

MME DOMINIQUE LIDOREAU

DEC. n° 100069DR08 du 18-02-2010

Délégation est donnée à Mme Dominique LIDOREAU, à l'effet de signer, au nom du délégué régional tous les actes et décisions, relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], pour les bons de commande et les missions n'excédant pas 15 000 €.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement ou de cessation de fonction du ou des délégataires.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

DR10 - Délégation Alsace

M. HUGUES SCHOENFELD

DEC. n° 100093DR10 du 01-03-2010

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand MINAULT, délégué régional pour la circonscription Alsace, délégation est donnée à M. Hugues SCHOENFELD, ingénieur d'études, responsable du service technique et logistique de la délégation Alsace, à l'effet de signer :

- les bons de commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement, d'opérations d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT.

- les pièces justificatives de dépenses.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

DR12 - Délégation Provence et Corse

M. ALAIN SOMMERVOGEL
MME BÉATRICE SAINT-CRICQ
MME NISE SCHERRER
M. GÉRARD ZANON
MME IRÈNE CZYZ
MME ISABELLE PAVARD

DEC. n° 101710DR12 du 11-02-2010

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse, délégation est donnée à M. Alain SOMMERVOGEL, adjoint au délégué régional à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Younis HERMES.

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué régional et de son adjoint, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à :

Mme Béatrice SAINT-CRICQ, DR2, responsable du Service du partenariat et de la valorisation,

Mme Nise SCHERRER, IR2, responsable du Service des ressources humaines,

M. Gérard ZANON, IR2, responsable du Service technique et logistique,

Mme Irène CZYZ, IEHC, adjointe au responsable du Service technique et logistique,

Mme Isabelle PAVARD, IE2, adjointe au responsable du Service financier et comptable.

A l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Provence et Corse et dans la limite des crédits disponibles :

Tous actes, décisions et documents relatifs à la liquidation et au mandatement des dépenses et des recettes ainsi que les commandes, en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT.

Les ordres de missions en France et à l'étranger.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

DR12 - Délégation Provence et Corse

M. ALAIN SOMMERVOGEL
MME BÉATRICE SAINT-CRICQ
MME NISE SCHERRER
M. GÉRARD ZANON
MME IRÈNE CZYZ
MME ISABELLE PAVARD

DEC. n° 101711DR12 du 11-02-2010

Délégation est donnée à M. Alain SOMMERVOGEL, adjoint au délégué régional Provence et Corse, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. En cas d'absence ou d'empêchement du délégué régional et de son adjoint, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à :

Mme Béatrice SAINT-CRICQ, DR2, responsable du Service du partenariat et de la valorisation,

Mme Nise SCHERRER, IR2, responsable du Service des ressources humaines,

M. Gérard ZANON, IR2, responsable du Service technique et logistique,

Mme Irène CZYZ, IEHC, adjointe au responsable du Service technique et logistique,

Mme Isabelle PAVARD, IE2, adjointe au responsable du Service financier et comptable.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

Laboratoires

DR02 - Paris B

UPR n° 15 - Laboratoire interfaces et systèmes électrochimiques

M. FRANÇOIS HUET
M. BERNARD TRIBOLLET
M. HUBERT PERROT

DEC. n° 100119DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. François HUET à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François HUET, délégation de signature est donnée à M. Bernard TRIBOLLET, DR1 ou à M. Hubert PERROT, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UPR n° 15 - Laboratoire interfaces et systèmes électrochimiques

M. BERNARD TRIBOLLET
M. HUBERT PERROT

DEC. n° 100120DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Bernard TRIBOLLET, DR1, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard TRIBOLLET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Hubert PERROT, DR2, chercheur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François HUET, directeur de l'UPR n° 15

USR n° 3246 - Centre émotion-remédiation et réalité virtuelle

M. ROLAND JOUVENT
MME STÉPHANIE DUBAL

DEC. n° 100125DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Roland JOUVENT à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Roland JOUVENT, délégation de signature est donnée à Mme Stéphanie DUBAL, CR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

USR n° 3246 - Centre émotion-remédiation et réalité virtuelle
MME STÉPHANIE DUBAL

DEC. n° 100126DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Stéphanie DUBAL, CR1, chercheuse, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Roland JOUVENT, directeur de l'USR n° 3246

USR n° 3308 - Centre international de recherche philosophie, lettres, savoirs

M. CLAUDE DEBRU
M. MICHEL BLAY
M. JEAN-CHARLES DARMON

DEC. n° 100075DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Claude DEBRU à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude DEBRU, délégation de signature est donnée à M. Michel BLAY, DRCE, ou à M. Jean-Charles DARMON, PR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

USR n° 3308 - Centre international de recherche Philosophie, Lettres, Savoirs

M. MICHEL BLAY
M. JEAN-CHARLES DARMON

DEC. n° 100076DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel BLAY, DRCE, chercheur à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BLAY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Charles DARMON, PR1, enseignant-chercheur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude DEBRU, directeur de l'USR n° 3308

UMR n° 6628 - Laboratoire de mathématiques, applications et physique mathématique d'Orléans

M. STÉPHANE CORDIER
M. ROMAIN ABRAHAM
M. JEAN RENAULT
MME MARIE-FRANCE GRESPIER
MME ANNE LIGER
M. MICHEL ZINSMEISTER

DEC. n° 100061DR08 du 19-02-2010

Délégation est donnée à M. Stéphane CORDIER, directeur de l'UMR n° 6628, à l'effet de signer, au nom du délégué régional,

pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane CORDIER, délégation de signature est donnée à M. Romain ABRAHAM, professeur des universités, à M. Jean RENAULT, professeur des universités, et à Mme Marie-France GRESPIER, assistante-ingénieure aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane CORDIER et des sub-délégués mentionnés à ci-dessus, délégation est donnée, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 1 000 €, à Mme Anne LIGER, technicienne de classe supérieure.

En cas d'absence ou d'empêchement des sub-délégués désignés ci-dessus, délégation de signature est donnée à M. Michel ZINSMEISTER, professeur des universités, pour les actes relatifs au contrat européen CODY.

La décision n° 090027DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6628 - Laboratoire de mathématiques, applications et physique mathématique d'Orléans

M. ROMAIN ABRAHAM
M. JEAN RENAULT
MME MARIE-FRANCE GRESPIER
MME ANNE LIGER
M. MICHEL ZINSMEISTER

DEC. n° 100062DR08 du 08-02-2010

Délégation est donnée à M. Romain ABRAHAM, professeur des universités, à l'effet de signer, au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Romain ABRAHAM, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean RENAULT, professeur des universités.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Romain ABRAHAM et de M. Jean RENAULT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-France GRESPIER, assistante-ingénieure.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Romain ABRAHAM, de M. Jean RENAULT et de Mme Marie-France GRESPIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Anne LIGER, technicienne de classe supérieure pour les missions et bons de commande n'excédant pas 1 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement des sub-délégués désignés ci-dessus, délégation de signature est donnée à M. Michel ZINSMEISTER, professeur des universités, pour les actes relatifs au contrat européen CODY.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Stéphane CORDIER, directeur de l'UMR n° 6628

UMR n° 7052 - Biomécanique et biomatériaux ostéo-articulaires

M. HERVÉ PETITE
M. GILLES GUYONNET
MME DELPHINE LOGEART
M. DIDIER HANNOUCHE

DEC. n° 100185DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Hervé PETITE à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé PETITE, délégation de signature est donnée à M. Gilles GUYONNET, TCN, ou à Mme Delphine LOGEART, CR1 CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé PETITE, délégation de signature est donnée à M. Didier HANNOUCHE, PU-PH, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7052 - Biomécanique et biomatériaux ostéo-articulaires

M. GILLES GUYONNET
MME DELPHINE LOGEART
M. DIDIER HANNOUCHE

DEC. n° 100186DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Gilles GUYONNET, TCN, gestionnaire à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles GUYONNET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Delphine LOGEART, CR1 CNRS, chercheuse ou à M. Didier HANNOUCHE, PU-PH, directeur-adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Hervé PETITE, directeur de l'UMR n° 7052

UMR n° 7057 - Matière et systèmes complexes

M. LOÏC AUVRAY
M. FRÉDÉRIC VAN WIJLAND
MME CAROLE BARACHE

DEC. n° 100031DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Loïc AUVRAY à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Loïc AUVRAY, délégation de signature est donnée à M. Frédéric van WIJLAND, PR2, ou à Mme Carole BARACHE AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7057 - Matière et systèmes complexes

M. FRÉDÉRIC VAN WIJLAND
MME CAROLE BARACHE

DEC. n° 100032DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Frédéric van WIJLAND, PU, adjoint au directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric van WIJLAND délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Carole BARACHE, AI, attachée de direction. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Loïc AUVRAY, directeur de l'UMR n° 7057

UMR n° 7070 - Laboratoire des matériaux mésoscopiques et nanométriques

M. CHRISTOPHE PETIT
MME MARIE-PAULE PILENI
MME ISABELLE LISIECKI

DEC. n° 100183DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Christophe PETIT à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe PETIT, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Paule PILENI, PU2, ou à Mme Isabelle LISIECKI, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7070 - Laboratoire des matériaux mésoscopiques et nanométriques

MME ISABELLE LISIECKI
MME MARIE-PAULE PILENI

DEC. n° 100184DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Isabelle LISIECKI, DR2, chercheuse, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle LISIECKI délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Paule PILENI, PU2, chercheuse.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christophe PETIT, directeur de l'UMR n° 7070

UMR n° 7086 - Interfaces, traitements, organisation et dynamique des systèmes

M. MICHEL DELAMAR
M. BERNARD GALLAND
M. FRANÇOIS MAUREL

DEC. n° 100077DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel DELAMAR à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité

d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DELAMAR, délégation de signature est donnée à M. Bernard GALLAND, IEHC, ou à M. François MAUREL, PU2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7086 - Interfaces, traitements, organisation et dynamique des systèmes

M. BERNARD GALLAND
M. FRANÇOIS MAUREL

DEC. n° 100078DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Bernard GALLAND, IEHC, chargé de gestion administrative et d'aide au pilotage à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard GALLAND délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. François MAUREL, PU2, directeur-adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel DELAMAR, directeur de l'UMR n° 7086

UMR n° 7089 - Laboratoire d'informatique algorithmique fondamentale et appliquée

M. PIERRE FRAIGNAUD
MME NOËLLE DELGADO

DEC. n° 100105DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Pierre FRAIGNAUD à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre FRAIGNAUD, délégation de signature est donnée à Mme Noëlle DELGADO, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7089 - Laboratoire d'informatique algorithmique fondamentale et appliquée

MME NOËLLE DELGADO

DEC. n° 100106DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Noëlle DELGADO, AI, assistante en gestion administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en

cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre FRAIGNIAUD, directeur de l'UMR n° 7089

UMR n° 7095 - Institut d'astrophysique de Paris

M. LAURENT VIGROUX
M. JACQUES COLIN
MME NICOLE BLONDIN
M. RENÉ VERRIERE

DEC. n° 100209DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Laurent VIGROUX à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent VIGROUX, délégation de signature est donnée à M. Jacques COLIN, ASTR, ou à Mme Nicole BLONDIN, IR2, ou à M. René VERRIERE, IE1C, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7095 - Institut d'astrophysique de Paris

M. JACQUES COLIN
MME NICOLE BLONDIN

DEC. n° 100210DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jacques COLIN, ASTR, astronome, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques COLIN délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nicole BLONDIN, IR2, responsable de l'administration et du pilotage et à M. René VERRIERE, IE1C, responsable des Services techniques.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Laurent VIGROUX, directeur de l'UMR n° 7095

UMR n° 7110 - Laboratoire de linguistique formelle

M. ALAIN KIHM
M. CLÉMENT PLANCQ
MME JANIQUE BIABIANI

DEC. n° 100129DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Alain KIHM à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain KIHM, délégation de signature est donnée à M. Clément PLANCQ, IE2, ou à Mme Janique BIABIANI, T, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7110 - Laboratoire de linguistique formelle

M. CLÉMENT PLANCQ
MME JANIQUE BIABIANI

DEC. n° 100130DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Clément PLANCQ, IE2, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Clément PLANCQ, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Janique BIABIANI, T, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain KIHM, directeur de l'UMR n° 7110

UMR n° 7138 - Systématique, adaptation et évolution

M. HERVÉ LE GUYADER
M. DOMINIQUE HUGUET
M. PHILIPPE LEBALLEUR

DEC. n° 100147DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Hervé le GUYADER à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé le GUYADER, délégation de signature est donnée à M. Dominique HUGUET, PU2, ou à M. Philippe LEBALLEUR, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7138 - Systématique, adaptation et évolution

M. DOMINIQUE HUGUET
M. PHILIPPE LEBALLEUR

DEC. n° 100148DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Dominique HUGUET, PU2 UPMC, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique HUGUET délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Philippe LEBALLEUR, TCE CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Hervé le GUYADER, directeur de l'UMR n° 7138

UMR n° 7141 - Physiologie membranaire et moléculaire du chloroplaste

M. FRANCIS-ANDRÉ WOLLMAN
MME MARIE NOËL MANNEVY
M. DOMINIQUE DRAPIER

DEC. n° 100223DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Francis-André WOLLMAN à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis-André WOLLMAN, délégation de signature est donnée à Mme Marie Noël MANNEVY, TCS, ou à M. Dominique DRAPIER, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7141 - Physiologie membranaire et moléculaire du chloroplaste

MME MARIE NOËL MANNEVY
M. DOMINIQUE DRAPIER

DEC. n° 100224DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Marie Noël MANNEVY, TCS, secrétaire gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie Noël MANNEVY délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Dominique DRAPIER, IE.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Francis-André WOLLMAN, directeur de l'UMR n° 7141

UMR n° 7164 - Astroparticule et cosmologie

M. PIERRE BINETRUY
M. FRANÇOIS LEBRUN
MME EMMANUELLE FOISSAC

DEC. n° 100043DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Pierre BINETRUY à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre BINETRUY, délégation de signature est donnée à M. François LEBRUN, CEA1, ou à, Mme Emmanuelle FOISSAC, IE1C, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7164 - Astroparticule et cosmologie

M. FRANÇOIS LEBRUN
MME EMMANUELLE FOISSAC

DEC. n° 100044DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. François LEBRUN, CEA1, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François LEBRUN délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Emmanuelle FOISSAC, IE1C, directrice administrative.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre BINETRUY, directeur de l'UMR n° 7164

UMR n° 7197 - Laboratoire de réactivité de surface

MME CLAIRE-MARIE PRADIER
MME SONIA M'BAREK
Mlle CATHERINE LOUIS

DEC. n° 100187DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Claire-Marie PRADIER à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire-Marie PRADIER, délégation de signature est donnée à Mme Sonia M'BAREK, IE, ou à, Mlle Catherine LOUIS, DR, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7197 - Laboratoire de réactivité de surface

Mlle CATHERINE LOUIS

DEC. n° 100188DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mlle Catherine LOUIS, DR2, responsable d'équipe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claire-Marie PRADIER, directrice de l'UMR n° 7197

UMR n° 7201 - Institut parisien de chimie moléculaire

M. MAX MALACRIA
MME CORINNE AUBERT
MME SYLVIE PALLER-JAMMES

DEC. n° 100163DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Max MALACRIA à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Max MALACRIA, délégation de signature est donnée à Mme Corinne AUBERT, DR1, directrice-adjointe, ou à, Mme Sylvie PALLER-JAMMES, AI, gestionnaire principale, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7201 - Institut parisien de chimie moléculaire

MME CORINNE AUBERT
MME SYLVIE PALLER-JAMMES

DEC. n° 100164DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Corinne AUBERT, DR1, directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne AUBERT délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sylvie PALLER-JAMMES, AI, gestionnaire principale.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Max MALACRIA, directeur de l'UMR n° 7201

UMR n° 7211 - Immunologie, immunopathologie, immunothérapie

M. DAVID KLATZMANN

DEC. n° 100131DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. David KLATZMANN à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7222 - Institut des systèmes intelligents et robotiques

M. PHILIPPE BIDAUD
MME SYLVIE MANGA-AKOA

DEC. n° 100041DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Philippe BIDAUD à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BIDAUD, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie MANGA-AKOA, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7222 - Institut des systèmes intelligents et robotiques

MME SYLVIE MANGA-AKOA

DEC. n° 100042DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Sylvie MANGA-AKOA, AI, assistante gestionnaire administrative et financière, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe BIDAUD, directeur de l'UMR n° 7222

UMR n° 7225 - Centre de recherche de l'Institut du cerveau et la moelle épinière

M. BERNARD ZALC
M. PHILIPPE ALCOUFFE
M. ETIENNE HIRSCH
MME ELISE SEGUIN
M. JACQUES MALLET
MME NICOLE FAUCON-BIGUET
MME GUILANE VODJDANI
MME NICOLE FAUCON-BIGUET
MME CATHERINE TALLON-BAUDRY
M. DIDIER DORMONT
M. CHARLES DUYCKAERTS
M. STÉPHANE HAÏK

DEC. n° 100225DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Bernard ZALC à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard ZALC, délégation de signature est donnée à M. Philippe ALCOUFFE, IR1, ou à M. Etienne HIRSCH, DR1, ou à Mme Elise SEGUIN, AI, ou à M. Jacques MALLET, DRCE, ou à Mme Nicole FAUCON-BIGUET, DR2, ou à Mme Guilane VODJDANI, DR2, ou à Mme Nicole FAUCON-BIGUET, DR2, Mme Catherine TALLON-BAUDRY, DR2, ou à M. Didier DORMONT, PUPH1, ou à M. Charles DUYCKAERTS, PUPH1, ou à M. Stéphane HAÏK, CR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7225 - Centre de recherche de l'Institut du cerveau et la moelle épinière

M. PHILIPPE ALCOUFFE
M. ETIENNE HIRSCH
MME ELISE SEGUIN
M. JACQUES MALLET
MME NICOLE FAUCON-BIGUET
MME GUILANE VODJDANI
MME NICOLE FAUCON-BIGUET
MME CATHERINE TALLON-BAUDRY
M. DIDIER DORMONT
M. CHARLES DUYCKAERTS
M. STÉPHANE HAÏK

DEC. n° 100226DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Philippe ALCOUFFE, IR1, secrétaire général à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. Délégation est donnée à M. Etienne HIRSCH, DR1, responsable d'équipe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne HIRSCH, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Elise SEGUIN, AI, responsable du pôle budget.

Délégation est donnée à M. Jacques MALLET, DRCE, responsable d'équipe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques MALLET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nicole FAUCON-BIGUET, DR2, adjointe au chef d'équipe. Délégation est donnée à Mme Guilane VODJDANI, DR2, responsable d'équipe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Guilane VODJDANI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nicole FAUCON-BIGUET, DR2, adjointe au chef d'équipe.

Délégation est donnée à Mme Catherine TALLON-BAUDRY, DR2, responsable d'équipe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine TALLON-BAUDRY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Didier DORMONT, PUPH1, responsable d'équipe. Délégation est donnée à M. Charles DUYCKAERTS, PUPH1, responsable d'équipe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles DUYCKAERTS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Stéphane HAÏK, CR1, responsable d'équipe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard ZALC, directeur de l'UMR n° 7225

UMR n° 7574 - Chimie de la matière condensée

M. CLÉMENT SANCHEZ
M. DIDIER GOURIER
M. THIBAUD CORADIN

DEC. n° 100201DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Clément SANCHEZ à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Clément SANCHEZ, délégation de signature est donnée à M. Didier GOURIER, ou à M. Thibaud CORADIN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7574 - Chimie de la matière condensée

M. DIDIER GOURIER
M. THIBAUD CORADIN

DEC. n° 100202DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Didier GOURIER, PR, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des

niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier GOURIER délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Thibaud CORADIN, DR, chercheur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Clément SANCHEZ, directeur de l'UMR n° 7574

UMR n° 7585 - Laboratoire de physique nucléaire et hautes énergies

M. REYNALD PAIN
MME EVELYNE MEPHANE
M. DIDIER LACOUR

DEC. n° 100173DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Reynald PAIN à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Reynald PAIN, délégation de signature est donnée à Mme Evelyne MEPHANE, IR1, ou à M. Didier LACOUR, CR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7585 - Laboratoire de physique nucléaire et hautes énergies

MME EVELYNE MEPHANE
M. DIDIER LACOUR

DEC. n° 100174DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Evelyne MEPHANE, IR1, responsable administration, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Evelyne MEPHANE délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Didier LACOUR, CR1, directeur-adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Reynald PAIN, directeur de l'UMR n° 7585

UMR n° 7588 - Institut des nanosciences de Paris

M. BERNARD PERRIN
MME CHRISTELLE CARON
MME LUDIVINE COLLIN
M. VICTOR ETGENS

DEC. n° 100181DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Bernard PERRIN à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard PERRIN, délégation de signature est donnée à Mme Christelle CARON, AI, ou à Mme Ludivine COLLIN, T ou à M. Victor ETGENS, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7588 - Institut des nanosciences de Paris

MME CHRISTELLE CARON
M. VICTOR ETGENS

DEC. n° 100182DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Christelle CARON, AI, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle CARON délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Victor ETGENS, DR2, directeur-adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard PERRIN, directeur de l'UMR n° 7588

UMR n° 7589 - Physique théorique et hautes énergies

M. OLIVIER-PIERRE BABELON
MME ISABELLE NICOLAÏ

DEC. n° 100033DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Olivier-Pierre BABELON à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier-Pierre BABELON, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle NICOLAÏ, IE2 aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7589 - Physique théorique et hautes énergies

MME ISABELLE NICOLAÏ

DEC. n° 100034DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Isabelle NICOLAÏ, IE2, responsable administrative à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Olivier-Pierre BABELON, directeur de l'UMR n° 7589

UMR n° 7591 - Electrochimie moléculaire

M. BENOIT LIMOGES
M. MARC ROBERT
MME MARIE-NOËLLE OLLIVIER

DEC. n° 100149DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Benoit LIMOGES à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordon-

nateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoit LIMOGES, délégation de signature est donnée à M. Marc ROBERT, PU, ou à Mme Marie-Noëlle OLLIVIER, TCS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7591 - Electrochimie moléculaire

M. MARC ROBERT
MME MARIE-NOËLLE OLLIVIER

DEC. n° 100150DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Marc ROBERT, PU2, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc ROBERT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Noëlle OLLIVIER, TCS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Benoit LIMOGES, directeur de l'UMR n° 7591

UMR n° 7592 - Institut Jacques Monod

M. GIUSEPPE BALDACCI
MME ANNE DIDIER DE ST AMAND

DEC. n° 100037DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Giuseppe BALDACCI à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Giuseppe BALDACCI, délégation de signature est donnée à Mlle Anne DIDIER de ST AMAND, AI, (limite 15 000 €) aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7597 - Histoire des théories linguistiques

MME SYLVIE ARCHAIMBAULT
MME NITA JACQUIN

DEC. n° 100029DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Sylvie ARCHAIMBAULT à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie ARCHAIMBAULT, délégation de signature est donnée à Mme Nita JACQUIN, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7597 - Histoire des théories linguistiques

MME NITA JACQUIN

DEC. n° 100030DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Nita JACQUIN, TCN, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Sylvie ARCHAIMBAULT, directrice de l'UMR n° 7597

UMR n° 7599 - Laboratoire de probabilités et modèles aléatoires

M. GILLES PAGES

MME ISABELLE MARIAGE

DEC. n° 100171DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Gilles PAGES à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles PAGES, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle MARIAGE, IE1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7599 - Laboratoire de probabilités et modèles aléatoires

MME ISABELLE MARIAGE

DEC. n° 100172DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Isabelle MARIAGE, IE1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles PAGES, directeur de l'UMR n° 7599

UMR n° 7600 - Laboratoire de physique théorique de la matière condensée

M. PASCAL VIOT

MME SYLVIE DALLA FOGLIA

DEC. n° 100213DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Pascal VIOT à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal VIOT, délégation de signature est donnée à M. Bertrand GUILLOT, DR1, ou à Mme Sylvie DALLA FOGLIA, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7600 - Laboratoire de physique théorique de la matière condensée

M. BERTRAND GUILLOT

MME SYLVIE DALLA FOGLIA

DEC. n° 100214DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Bertrand GUILLOT, DR1, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand GUILLOT délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sylvie DALLA-FOGLIA, TCE, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascal VIOT, directeur de l'UMR n° 7600

UMR n° 7606 - Laboratoire d'informatique de Paris 6

M. PATRICK GALLINARI

M. PIERRE SENS

MME NICOLE BOHELAY

DEC. n° 100109DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Patrick GALLINARI à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick GALLINARI, délégation de signature est donnée à M. Pierre SENS, professeur, ou à Mme Nicole BOHELAY, IR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7606 - Laboratoire d'informatique de Paris 6

M. PIERRE SENS

MME NICOLE BOHELAY

DEC. n° 100110DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Pierre SENS, professeur, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre SENS délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nicole BOHELAY, IR1, secrétaire générale.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick GALLINARI, directeur de l'UMR n° 7606

UMR n° 7608 - Fluides, automatique, systèmes thermiques

M. NEIL RIBE
M. DOMINIQUE SALIN
MME MARYSE LABRUDE

DEC. n° 100191DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Neil RIBE à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Neil RIBE, délégation de signature est donnée à M. Dominique SALIN, professeur UPMC, ou à Mme Maryse LABRUDE, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7608 - Fluides, automatique, systèmes thermiques

M. DOMINIQUE SALIN
MME MARYSE LABRUDE

DEC. n° 100192DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Dominique SALIN, professeur UPMC, ancien directeur membre du CL, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique SALIN délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Maryse LABRUDE, AI, gestionnaire des crédits.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Neil RIBE, directeur de l'UMR n° 7608

UMR n° 7610 - Chimie des polymères

M. ALAIN FRADET
M. LAURENT BOUTEILLER
MME GEORGETTE DELAG

DEC. n° 100103DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Alain FRADET à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FRADET, délégation de signature est donnée à M. Laurent BOUTEILLER, DR, ou à Mme Georgette DELAG, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7610 - Chimie des polymères

M. LAURENT BOUTEILLER
MME GEORGETTE DELAG

DEC. n° 100104DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Laurent BOUTEILLER, DR2, chercheur à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent BOUTEILLER délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Georgette DELAG, TCE, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain FRADET, directeur de l'UMR n° 7610

UMR n° 7615 - Physicochimie des polymères et des milieux dispersés

M. CHRISTIAN FRETIGNY
MME ANNIE GILLE-GORGUET
M. FRANÇOIS LEQUEUX

DEC. n° 100107DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Christian FRETIGNY à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian FRETIGNY, délégation de signature est donnée à Mme Annie GILLE-GORGUET, TCN, ou à M. François LEQUEUX, DR1 aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7615 - Physicochimie des polymères et des milieux dispersés

MME ANNIE GILLE-GORGUET
M. FRANÇOIS LEQUEUX

DEC. n° 100108DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Annie GILLE-GORGUET, TCN, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie GILLE-GORGUET délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. François LEQUEUX, DR1, directeur-adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christian FRETIGNY, directeur de l'UMR n° 7615

UMR n° 7616 - Laboratoire de chimie théorique

M. OLIVIER PARISEL
MME FRANÇOISE PAUZAT
MME MARIE-FRANCE COURET

DEC. n° 100175DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Olivier PARISEL à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordon-

nateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier PARISEL, délégation de signature est donnée à Mme Françoise PAUZAT, DR2, ou à Mme Marie-France COURET, IE1C, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7616 - Laboratoire de chimie théorique

MME FRANÇOISE PAUZAT
MME MARIE-FRANCE COURET

DEC. n° 100176DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Françoise PAUZAT, DR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise PAUZAT délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-France COURET, IE1C, responsable informatique. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Olivier PARISEL, directeur de l'UMR n° 7616

UMR n° 7618 - Biogéochimie et écologie des milieux continentaux

M. Luc ABBADIE
MME SYLVIE DERENNE
MME PAOLA PARADISI

DEC. n° 100025DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Luc ABBADIE à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc ABBADIE, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie DERENNE, DR1 CNRS, ou à Mme Paola PARADISI, IE2 CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7618 - Biogéochimie et écologie des milieux continentaux

MME SYLVIE DERENNE
MME PAOLA PARADISI

DEC. n° 100026DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Sylvie DERENNE, DR1, directrice-adjointe à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie DERENNE délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Paola PARADISI, IE2, secrétaire générale.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Luc ABBADIE, directeur de l'UMR n° 7618

UMR n° 7619 - Structure et fonctionnement des systèmes hydriques continentaux

M. PIERRE RIBSTEIN
M. JEAN-MARIE MOUCHEL
MME VALÉRIE GIRARD

DEC. n° 100193DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Pierre RIBSTEIN à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre RIBSTEIN, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marie MOUCHEL, PU1, ou à Mme Valérie GIRARD, TCE aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7619 - Structure et fonctionnement des systèmes hydriques continentaux

M. JEAN-MARIE MOUCHEL
MME VALÉRIE GIRARD

DEC. n° 100194DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Michel MOUREL, PU1, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel MOUREL délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Valérie GIRARD, TCE, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre RIBSTEIN, directeur de l'UMR n° 7619

UMR n° 7623 - Laboratoire d'imagerie paramétrique

M. PASCAL LAUGIER
M. PIERRE CHRISTINE
M. QUENTIN GRIMAL

DEC. n° 100141DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Pascal LAUGIER à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal LAUGIER, délégation de signature est donnée à M. Pierre CHRISTINE, TCS, ou à M. Quentin GRIMAL, MCF, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7623 - Laboratoire d'imagerie paramétrique

M. PIERRE CHRISTINE
M. QUENTIN GRIMAL

DEC. n° 100142DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Pierre CHRISTINE, TCS, gestionnaire à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre CHRISTINE délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Quentin GRIMAL, MC.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascal LAUGIER, directeur de l'UMR n° 7623

UMR n° 7625 - Ecologie et évolution

M. JACOMINUS VAN BAALEN
MME ELIZABETH NGUYEN-VAN
Mlle NATHALIE GUILLORY

DEC. n° 100207DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jacominus van BAALEN à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacominus van BAALEN, délégation de signature est donnée à Mme Elizabeth NGUYEN-VAN, IE1C, ou à Mlle Nathalie GUILLORY, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7625 - Ecologie et évolution

MME ELIZABETH NGUYEN-VAN
Mlle NATHALIE GUILLORY

DEC. n° 100208DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Elizabeth NGUYEN-VAN, IE1C, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elizabeth NGUYEN-VAN, IE1C, secrétaire générale, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mlle Nathalie GUILLORY, TCN, gestion financière.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacominus van BAALEN, directeur de l'UMR n° 7625

UMR n° 8066 - Institut d'histoire moderne et contemporaine

M. CHRISTOPHE CHARLE
M. JACQUES BOTTIN
MME SABINE JURATIC

DEC. n° 100055DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Christophe CHARLE à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe CHARLE, délégation de signature est donnée à M. Jacques BOTTIN, DR2, ou à Mme Sabine JURATIC, CR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8066 - Institut d'histoire moderne et contemporaine

M. JACQUES BOTTIN
MME SABINE JURATIC

DEC. n° 100056DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jacques BOTTIN, DR2, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BOTTIN délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sabine JURATIC, CR1, chercheuse.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christophe CHARLE, directeur de l'UMR n° 8066

UMR n° 8094 - Langues, textes, traitements informatiques, cognition

M. MICHEL CHAROLLES
M. BERNARD VICTORRI

DEC. n° 100057DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel CHAROLLES à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel CHAROLLES, délégation de signature est donnée à M. Bernard VICTORRI, DR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8094 - Langues, textes, traitements informatiques, cognition

M. BERNARD VICTORRI

DEC. n° 100058DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Bernard VICTORRI, DR1, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la

décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel CHAROLLES, directeur de l'UMR n° 8094

UMR n° 8197 - Institut de biologie de l'École normale supérieure

M. ANTOINE TRILLER
M. BORIS BARBOUR
M. OLIVIER BENSUADE
M. CHRIS BOWLER
M. PATRICK CHARNAY
M. MICHEL HOARAU
M. JEAN HOUMARD
MME DANIELLE MURCIANO

DEC. n° 100205DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Antoine TRILLER à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine TRILLER, délégation de signature est donnée à M. Boris BARBOUR, DR2, ou à M. Olivier BENSUADE, DR1 ou à M. Chris BOWLER, DR1, ou à M. Patrick CHARNAY, DRE, ou à M. Michel HOARAU, IE1, ou à M. Jean HOUMARD, DR2, ou à Mme Danièle MURCIANO, DR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8197 - Institut de biologie de l'École normale supérieure

M. BORIS BARBOUR
M. OLIVIER BENSUADE
M. CHRIS BOWLER
M. PATRICK CHARNAY
M. MICHEL HOARAU
M. JEAN HOUMARD
MME DANIELLE MURCIANO

DEC. n° 100206DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Boris BARBOUR, DR2, chef d'équipe, coordinateur de section, ou à M. Olivier BENSUADE, DR1, chef d'équipe, coordinateur de section, ou à M. Chris BOWLER, DR1, chef d'équipe, coordinateur de section, ou à M. Patrick CHARNAY, DRE, chef d'équipe, coordinateur de section, ou à M. Michel HOARAU, IE1, administrateur de l'unité, ou à M. Jean HOUMARD, DR2, directeur exécutif, ou à Mme Danièle MURCIANO, DR1, directrice exécutive, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Antoine TRILLER, directeur de l'UMR n° 8197

UMR n° 8538 - Laboratoire de géologie de l'École normale supérieure

M. CHRISTIAN CHOPIN
MME HÉLÈNE LYON-CAEN
M. RAOUL MADARIAGA

DEC. n° 100063DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Christian CHOPIN à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian CHOPIN, délégation de signature est donnée à Mme Hélène LYON-CAEN, DR2, ou à M. Raoul MADARIAGA, PU, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8538 - Laboratoire de géologie de l'École normale supérieure

MME HÉLÈNE LYON-CAEN
M. RAOUL MADARIAGA

DEC. n° 100064DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Hélène LYON-CAEN, DR2, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène LYON-CAEN délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Raoul MADARIAGA, PU, professeur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christian CHOPIN, directeur de l'UMR n° 8538

UMR n° 8551 - Laboratoire Pierre Aigrain

M. JEAN-MARC BERROIR
MME ANNE MATIGNON
M. BERNARD PLAÇAIS

DEC. n° 100039DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Marc BERROIR à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc BERROIR, délégation de signature est donnée à Mme Anne MATIGNON, AI, ou à M. Bernard PLAÇAIS, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8551 - Laboratoire Pierre Aigrain

MME ANNE MATIGNON
M. BERNARD PLAÇAIS

DEC. n° 100040DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Anne MATIGNON, AI, gestionnaire du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne MATIGNON délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Bernard PLAÇAIS, DR2, chercheur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc BERROIR, directeur de l'UMR n° 8551

UMR n° 8552 - Laboratoire Kastler Brossel

M. PAUL INDELICATO
M. FRANÇOIS BIRABEN
M. THIERRY TARDIEU
MME MONIQUE GRANON
MME LINDA KRIKORIAN
M. CHRISTOPHE BERNARD
MME LAETITIA MOREL

DEC. n° 100121DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Paul INDELICATO à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul INDELICATO, délégation de signature est donnée à M. François BIRABEN, DR1, directeur-adjoint, ou à M. Thierry TARDIEU, IE2, administrateur, ou à Mme Monique GRANON, AI, administratrice adjointe, ou à Mme Linda KRIKORIAN, TCS, gestionnaire, ou à M. Christophe BERNARD, TCN, ou à Mme Laetitia MOREL, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8552 - Laboratoire Kastler Brossel

M. FRANÇOIS BIRABEN
M. THIERRY TARDIEU
MME MONIQUE GRANON
MME LINDA KRIKORIAN
M. CHRISTOPHE BERNARD
MME LAETITIA MOREL

DEC. n° 100122DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. François BIRABEN, DR1, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François BIRABEN délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Thierry TARDIEU, IE, administrateur, ou à Mme Monique GRANON, AI, ou à Mme Linda KRIKORIAN, TCS, technicienne en gestion administrative, ou à M. Christophe BERNARD, TCN, technicien en gestion administrative, ou à Mme Laetitia MOREL, TCN, technicienne en gestion administrative.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Paul INDELICATO, directeur de l'UMR n° 8552

GDR n° 2602 - Couleur

M. JACQUES LAFAIT
M. SERGE BERTHIER

DEC. n° 100139DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jacques LAFAIT à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques LAFAIT, délégation de signature est donnée à M. Serge BERTHIER, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

GDR n° 2602 - Couleur

M. SERGE BERTHIER

DEC. n° 100140DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Serge BERTHIER, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques LAFAIT, directeur du GDR n° 2602

GDR n° 2838 - Edition critique des œuvres complètes d'Alembert

MME IRÈNE PASSERON
MME MARIE-LAURE MASSOT

DEC. n° 100177DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Irène PASSERON à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Irène PASSERON, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Laure MASSOT, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

GDR n° 2838 - Edition critique des œuvres complètes d'Alembert

MME MARIE-LAURE MASSOT

DEC. n° 100178DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-Laure MASSOT, IE, assistante édition/rédaction, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions

de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Irène PASSERON, directrice du GDR n° 2838

FRE n° 3232 - Equipe de combinatoire et optimisation

M. SYLVAIN SORIN
MME MICHÈLE TROUVE
M. VINCENT DUQUENNE

DEC. n° 100203DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Sylvain SORIN à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain SORIN, délégation de signature est donnée à Mme Michèle TROUVE, T, ou à M. Vincent DUQUENNE, CR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

FRE n° 3232 - Equipe de combinatoire et optimisation

MME MICHÈLE TROUVE
M. VINCENT DUQUENNE

DEC. n° 100204DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Michèle TROUVE, T, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle TROUVE délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Vincent DUQUENNE, CR1.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Sylvain SORIN, directeur de la FRE n° 3232

FRE n° 3233 - Equipe de logique mathématique

MME FRANÇOISE DELON
Mlle Zoé CHATZIDAKIS
M. PATRICK SIMONETTA

DEC. n° 100079DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Françoise DELON à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise DELON, délégation de signature est donnée à Mlle Zoé CHATZIDAKIS, DR2, ou à M. Patrick SIMONETTA, MCF, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

FRE n° 3233 - Equipe de logique mathématique

Mlle Zoé CHATZIDAKIS
M. PATRICK SIMONETTA

DEC. n° 100080DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mlle Zoé CHATZIDAKIS, DR2, chercheuse, directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Zoé CHATZIDAKIS délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Patrick SIMONETTA, MCF.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Françoise DELON, directrice de la FRE n° 3233

UPS n° 836 - Unité réseaux du CNRS

M. BERNARD RAPACCHI
MME CATHERINE DEJANCOURT
M. HASSAN HASSAN

DEC. n° 100189DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Bernard RAPACCHI à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard RAPACCHI, délégation de signature est donnée à Mme Catherine DEJANCOURT, TCN, ou à M. Hassan HASSAN, IR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UPS n° 836 - Unité réseaux du CNRS

MME CATHERINE DEJANCOURT
M. HASSAN HASSAN

DEC. n° 100190DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Catherine DEJANCOURT, TCN, secrétaire gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine DEJANCOURT délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Hassan HASSAN, IR2.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard RAPACCHI, directeur de l'UPS n° 836

UMS n° 839 - Unité mixte de service de l'Institut Henri Poincaré

M. CÉDRIC VILLANI
M. STÉPHANE DROUET
Mlle MARJORIE STIEVENART-AMMOUR

DEC. n° 100211DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Cédric VILLANI à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cédric VILLANI, délégation de signature est donnée à M. Stéphane DROUET, IE2 ou à Mlle Marjorie STIEVENART-AMMOUR, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMS n° 839 - Unité mixte de service de l'Institut Henri Poincaré

M. STÉPHANE DROUET
Mlle MARJORIE STIEVENART-AMMOUR

DEC. n° 100212DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Stéphane DROUET, IE2, administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane DROUET délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mlle Marjorie STIEVENART-AMMOUR, TCN, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Cédric VILLANI, directeur de l'UMS n° 839

UMS n° 2414 - Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen

M. CLAUDE GRASLAND
Mlle ISABELLE SALMON

DEC. n° 100115DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Claude GRASLAND à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude GRASLAND, délégation de signature est donnée à Mlle Isabelle SALMON, IE2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMS n° 2414 - Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen

Mlle ISABELLE SALMON

DEC. n° 100116DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mlle Isabelle SALMON, IE2, administratrice gestionnaire d'unité, à l'effet de signer au nom du

directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude GRASLAND, directeur de l'UMS n° 2414

UMS n° 3332 - Relais d'information sur les sciences de la cognition

M. JEAN LORENCEAU
M. Luc HEINTZE
M. NICOLAS LAROUSSE

DEC. n° 100153DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean LORENCEAU à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean LORENCEAU, délégation de signature est donnée à M. Luc HEINTZE, IE2, ou à M. Nicolas LAROUSSE, IR, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMS n° 3332 - Relais d'information sur les sciences de la cognition

M. Luc HEINTZE
M. NICOLAS LAROUSSE

DEC. n° 100154DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Luc HEINTZE, IE2, gestion et communication de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc HEINTZE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Nicolas LAROUSSE, IR, ASR.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean LORENCEAU, directeur de l'UMS n° 3332

GDS n° 2755 - Réseau national des bibliothèques de mathématiques

Mme ODILE LUGUERN
M. CLAUDE ZUILY
Mme BRIGITTE YVON-DEYME

DEC. n° 100155DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Odile LUGUERN à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Odile LUGUERN, délégation de signature est donnée à M. Claude ZUILY, PU, ou à Mme Brigitte YVON-DEYME, IEHC, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

GDS n° 2755 - Réseau national des bibliothèques de mathématiques

M. CLAUDE ZUILY
MME BRIGITTE YVON-DEYME

DEC. n° 100156DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Claude ZUILY, PU, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude ZUILY délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Brigitte YVON-DEYME, IEHC.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Odile LUGUERN, directrice du GDS n° 2755

FR n° 2482 - Institut des matériaux de Paris-Centre

MME FLORENCE BABONNEAU
Mlle TANIA LEULMI

DEC. n° 100035DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Florence BABONNEAU à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence BABONNEAU, délégation de signature est donnée à Mlle Tania LEULMI, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

FR n° 2482 - Institut des matériaux de Paris-Centre

Mlle TANIA LEULMI

DEC. n° 100036DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mlle Tania LEULMI, AI, responsable de la gestion financière et comptable à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence BABONNEAU, directrice de la FR n° 2482

FR n° 2769 - Chimie moléculaire de Paris-centre : organique, inorganique et biologique

M. Max MALACRIA
M. Louis FENSTERBANK
Mlle ATIKA BENTAYEB

DEC. n° 100161DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Max MALACRIA à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordon-

nateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Max MALACRIA, délégation de signature est donnée à M. Louis FENSTERBANK, professeur, ou à Mlle Atika BENTAYEB, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

FR n° 2769 - Chimie moléculaire de Paris-centre : organique, inorganique et biologique

M. Louis FENSTERBANK
Mlle ATIKA BENTAYEB

DEC. n° 100162DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Louis FENSTERBANK, professeur, coordinateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Louis FENSTERBANK délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mlle Atika BENTAYEB, assistante-ingénieure, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Max MALACRIA, directeur de la FR n° 2769

FRC n° 550 - Institut de biologie physico-chimique

M. FRANCIS-ANDRÉ WOLLMAN
MME CATHERINE LARGET
M. DANIEL PICOT

DEC. n° 100221DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Francis-André WOLLMAN à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis-André WOLLMAN, délégation de signature est donnée à Mme Catherine LARGET, IE0, ou à M. Daniel PICOT DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

FRC n° 550 - Institut de biologie physico-chimique

MME CATHERINE LARGET
M. DANIEL PICOT

DEC. n° 100222DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Catherine LARGET, IE0, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine LAR-GET délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Daniel PICOT, DR2, directeur-adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Francis-André WOLLMAN, directeur de la FRC n° 550

ERL n° 7226 - Physiologie, physiopathologie et génomique rénales

M. ALAIN DOUCET
MME DALILA HAKER
MME NELLY KNOBLOCK

DEC. n° 100085DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Alain DOUCET à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DOUCET, délégation de signature est donnée à Mme Dalila HAKER, TCN, ou à, Mme Nelly KNOBLOCK, AGC1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

ERL n° 7226 - Physiologie, physiopathologie et génomique rénales

MME DALILA HAKER
MME NELLY KNOBLOCK

DEC. n° 100086DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Dalila HAKER, TCN, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dalila HAKER délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nelly KNOBLOCK, AGC1, agent d'administration.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain DOUCET, directeur de l'ERL n° 7226

DR03 - Ile-de-France Est

UMR n° 7223 - Laboratoire Charles Friedel

MME ANNE VESSIERES-JAOUEN
MME VIRGINIE VIDAL
M. CHRISTOPHE THOMAS

DEC. n° 100035DR03 du 05-02-2010

Délégation est donnée à Mme Anne VESSIERES-JAOUEN, directrice de l'UMR n° 7223, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne VESSIERES-JAOUEN, délégation de signature est donnée à Mme Virginie VIDAL, DR2 au CNRS, et M. Christophe THOMAS, PR2 à l'ENSCP, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100029DR03 du 4 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7223 - Laboratoire Charles Friedel

MME VIRGINIE VIDAL
M. CHRISTOPHE THOMAS

DEC. n° 100038DR03 du 11-02-2010

Délégation est donnée à Mme Virginie VIDAL, DR2 au CNRS, directrice-adjointe de l'unité, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Virginie VIDAL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Christophe THOMAS, PR2 à l'ENSCP, responsable de pôle.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Mme Anne VESSIERES-JAOUEN, directrice de l'UMR n° 7223

UMR n° 8205 - Unité de recherche Navier

M. FRANÇOIS CHEVOIR
M. PHILIPPE COUSSOT
MME ADÉLAÏDE FERAILLE

DEC. n° 100017DR03 du 05-02-2010

Délégation est donnée à M. François CHEVOIR, directeur par intérim de l'UMR n° 8205, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François CHEVOIR, délégation de signature est donnée à M. Philippe COUSSOT, ICPEF au LCPC, et à Mme Adélaïde FERAILLE, ITPE à l'ENPC, secrétaire générale de l'UMR Navier, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100057DR03 du 26 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8205 - Unité de recherche Navier

M. PHILIPPE COUSSOT
MME ADÉLAÏDE FERAILLE

DEC. n° 100018DR03 du 10-02-2010

Délégation est donnée à M. Philippe COUSSOT, ICPEF au LCPC, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe COUSSOT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Adélaïde FERAILLE, ITPE à l'ENPC, secrétaire générale de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François CHEVOIR, directeur par intérim de l'UMR n° 8205

UMR n° 8211 - Centre de recherche médecine, sciences, santé, santé mentale, société (CERMES 3)

M. JEAN-PAUL GAUDILLIERE
MME MARTINE BUNGENER
M. PIERRE-HENRI CASTEL
M. JEAN-GUY GAY

DEC. n° 100023DR03 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Paul GAUDILLIERE, directeur de l'UMR n° 8211, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul GAUDILLIERE, délégation de signature est donnée à Mme Martine BUNGENER, directrice de recherche au CNRS, directrice-adjointe de l'unité, à M. Pierre-Henri CASTEL, directeur de recherche au CNRS, et à M. Jean-Guy GAY, ingénieur d'études à l'Inserm, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070203DR03 du 12 décembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8211 - Centre de recherche médecine, sciences, santé, santé mentale, société (CERMES 3)

MME MARTINE BUNGENER
M. PIERRE-HENRI CASTEL
M. JEAN-GUY GAY

DEC. n° 100024DR03 du 04-01-2010

Délégation est donnée à Mme Martine BUNGENER, directrice de recherche au CNRS, directrice-adjointe de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine BUNGENER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Pierre-Henri CASTEL, directeur de recherche au CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine BUNGENER et de M. Pierre-Henri CASTEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Guy GAY, ingénieur d'études à l'Inserm.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul GAUDILLIERE, directeur de l'UMR n° 8211

UMR n° 8589 - Laboratoire de médiévisique occidentale de Paris (LAMOP)

M. LAURENT FELLER
M. DOMINIQUE IOGNA-PRAT

DEC. n° 100021DR03 du 05-02-2010

Délégation est donnée à M. Laurent FELLER, directeur de l'UMR n° 8589, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent FELLER, délégation de signature est donnée à M. Dominique IOGNA-PRAT, DR2 au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 10013DR03 du 4 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8589 - Laboratoire de médiévisique occidentale de Paris (LAMOP)

M. DOMINIQUE IOGNA-PRAT

DEC. n° 100022DR03 du 15-02-2010

Délégation est donnée à M. Dominique IOGNA-PRAT, DR2 au CNRS, directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Laurent FELLER, directeur de l'UMR n° 8589

DR04 - Ile-de-France Sud

UPR n° 3293 - Unité de neurosciences, information et complexité

M. YVES FREGNAC
MME KIRSTY GRANT
MME IRINA KOPYSOVA

DEC. n° 10A026DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Yves FREGNAC, directeur de l'UPR n° 3293, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves FREGNAC, délégation de signature est donnée à Mme Kirsty GRANT, directrice de recherche, et à Mme Irina KOPYSOVA, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UPR n° 3293 - Unité de neurosciences, information et complexité

MME KIRSTY GRANT
MME IRINA KOPYSOVA

DEC. n° 10A027DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à Mme Kirsty GRANT, directrice de recherche, directrice de groupe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Kirsty GRANT, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Irina KOPYSOVA, ingénieure d'études, ingénieure-assistante de direction.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yves FREGNAC, directeur de l'UPR n° 3293

UPR n° 3296 - Virologie moléculaire et structurale

M. YVES GAUDIN
MME DANIELLE BLONDEL
M. PAULO TAVARES

DEC. n° 10A028DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Yves GAUDIN, directeur de l'UPR n° 3296, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves GAUDIN, délégation de signature est donnée à Mme Danielle BLONDEL, chargée de recherche, et à M. Paulo TAVARES, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UPR n° 3296 - Virologie moléculaire et structurale

MME DANIELLE BLONDEL
M. PAULO TAVARES

DEC. n° 10A029DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à Mme Danielle BLONDEL, chargée de recherche, chercheuse, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danielle BLONDEL, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Paulo TAVARES, directeur de recherche, chercheur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yves GAUDIN, directeur de l'UPR n° 3296

UMR n° 8212 - Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement

M. ROBERT VAUTARD
MME ELSA CORTIJO
MME MURIEL BOYER
M. PHILIPPE CIAIS
M. CYRIL MOULIN

DEC. n° 10A046DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Robert VAUTARD, directeur de l'UMR n° 8212, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robert VAUTARD, délégation de signature est donnée à Mme Elsa CORTIJO, chargée de recherche, à Mme Muriel BOYER, cadre administratif CEA, à M. Philippe CIAIS, chercheur CEA, et à M. Cyril MOULIN, chercheur CEA, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 8212 - Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement

MME ELSA CORTIJO
MME MURIEL BOYER
M. PHILIPPE CIAIS
M. CYRIL MOULIN

DEC. n° 10A047DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à Mme Elsa CORTIJO, chargée de recherche, directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elsa CORTIJO, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Muriel BOYER, cadre administratif CEA, adjoint directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elsa CORTIJO et de Mme Muriel BOYER, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Philippe CIAIS, chercheur CEA, directeur-adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elsa CORTIJO, de Mme Muriel BOYER et de M. Philippe CIAIS, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Cyril MOULIN, chercheur CEA, directeur-adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Robert VAUTARD, directeur de l'UMR n° 8212

UMR n° 8612 - Physico-chimie, pharmacotechnie, biopharmacie

M. ELIAS FATTAL
MME CHRISTINE BERNARD

DEC. n° 10A006DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Elias FATTAL, directeur de l'UMR n° 8612, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Elias FATTAL, délégation de signature est donnée à Mme Christine BERNARD, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 08A018DR04 du 1^{er} janvier 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 8612 - Physico-chimie, pharmacotechnie, biopharmacie

MME CHRISTINE BERNARD

DEC. n° 10A007DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à Mme Christine BERNARD, ingénieure d'études, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

La présente décision annule et remplace la décision n° 08A019DR04 du 1^{er} janvier 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Elias FATTAL, directeur de l'UMR n° 8612

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 104 - Laboratoire d'étude des microstructures (LEM)

M. ALPHONSE FINEL
M. DENIS GRATIAS

DEC. n° 100080DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Alphonse FINEL, directeur de l'UMR n° 104, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alphonse FINEL, délégation de signature est donnée à M. Denis GRATIAS, DR, directeur-adjoint de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090096DR05 du 20 mai 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 104 - Laboratoire d'étude des microstructures (LEM)

M. DENIS GRATIAS

DEC. n° 100081DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Denis GRATIAS, DR, directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

La décision n° 090095DR05 du 18 mai 2009 est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alphonse FINEL, directeur de l'UMR n° 104

UMR n° 2959 - Groupement de recherche et d'études en gestion à HEC

M. MARC VANHUELE

DEC. n° 100092DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Marc VANHUELE, directeur de l'UMR n° 2959, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070017DR05 du 15 mai 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 6265 - Centre des sciences du goût et de l'alimentation

M. Luc PENICAUD
M. JEAN-FRANÇOIS FERVEUR
M. BENOIST SCHAAL
M. OLIVIER LALOUETTE

DEC. n° 100065DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Luc PENICAUD, directeur de l'UMR n° 6265, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc PENICAUD, délégation de signature est donnée à M. Jean-François FERVEUR, directeur de recherche CNRS 1^{ère} classe, à M. Benoist SCHAAL, directeur de recherche, à M. Olivier LALOUETTE, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale par intérim Centre-Est

UMR n° 6265 - Centre des sciences du goût et de l'alimentation

M. JEAN-FRANÇOIS FERVEUR
M. BENOIST SCHAAL
M. OLIVIER LALOUETTE

DEC. n° 100066DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-François FERVEUR, directeur de recherche CNRS 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François FERVEUR, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Benoist SCHAAL, directeur de recherche.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean François FERVEUR et de M. Benoist SCHAAL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Olivier LALOUETTE, ingénieur d'études.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Luc PENICAUD, directeur de l'UMR n° 6265

UMR n° 7030 - Laboratoire d'informatique de Paris-Nord

M. CHRISTOPHE FOUQUERÉ

DEC. n° 100082DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Christophe FOUQUERÉ, directeur de l'UMR n° 7030, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 090155DR05 du 13 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7055 - Préhistoire et technologie

M. JACQUES PELEGRIN
MME CHANTAL THOMAS

DEC. n° 100102DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jacques PELEGRIN, directeur de l'UMR n° 7055, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques PELEGRIN, délégation de signature est donnée à Mme Chantal THOMAS, AI, assistante gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090004DR05 du 20 janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7055 - Préhistoire et technologie

MME CHANTAL THOMAS

DEC. n° 100101DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Chantal THOMAS, AI, assistante gestionnaire de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090003DR05 du 15 janvier 2009 est abrogée.

Signé : Jacques PELEGRIN, directeur de l'UMR n° 7055

UMR n° 7186 - Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative (LESC)

M. GILLES TARABOUT
MME SOPHIE BLANCHY
MME MONIQUE DESCIEUX
MME VALENTINA VAPNARSKY
M. JEAN LAMBERT

DEC. n° 100013DR05 du 23-02-2010

Délégation est donnée à compter du 21 janvier 2010 à M. Gilles TARABOUT, directeur de l'UMR n° 7186, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. TARABOUT, délégation de signature est donnée à Mme Sophie BLANCHY, DR2, directrice-adjointe de l'unité, à Mme Monique DESCIEUX, IE1, administratrice de l'unité, à Mme Valentina VAPNARSKY, CR1, directrice du centre EREA, sous-directrice de l'unité et à M. Jean LAMBERT, MC au MNHN, directeur du centre CREM, sous-directeur de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7186 - Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative (LESC)

MME SOPHIE BLANCHY
MME MONIQUE DESCIEUX
MME VALENTINA VAPNARSKY
M. JEAN LAMBERT

DEC. n° 100012DR05 du 23-02-2010

Délégation est donnée à compter du 21 janvier 2010 à Mme Sophie BLANCHY, DR2, directrice-adjointe de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BLANCHY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Monique DESCIEUX, IE1, administratrice de l'unité, à Mme Valentina VAPNARSKY, CR1, directrice du centre EREA, sous-directrice de l'unité et à M. Jean LAMBERT, MC au MNHN, directeur du centre CREM, sous-directeur de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TARABOUT, directeur de l'UMR n° 7186

UMR n° 7538 - Laboratoire de physique des lasers (LPL)

M. CHARLES DESFRANÇOIS
MME SABINE BARBUT

DEC. n° 100071DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Charles DESFRANÇOIS, directeur de l'UMR n° 7538, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles DESFRANÇOIS, délégation de signature est donnée à Mme Sabine BARBUT, IE2, administratrice du laboratoire, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070055DR05 du 11 mai 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7538 - Laboratoire de physique des lasers (LPL)

MME SABINE BARBUT

DEC. n° 100072DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Sabine BARBUT, IE2, administratrice du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

La décision n° 050003DR05 du 3 février 2005 est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Charles DESFRANÇOIS, directeur de l'UMR n° 7538

UMR n° 7646 - Laboratoire d'hydrodynamique (LadHyX)

M. JEAN-MARC CHOMAZ
M. CHRISTOPHE CLANET
M. PATRICK HUERRE
M. EMMANUEL DE LANGRE
MME THÉRÈSE LESCUYER

DEC. n° 100054DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Marc CHOMAZ, directeur de l'UMR n° 7646, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc CHOMAZ, délégation de signature est donnée à M. Christophe CLANET, CR1, chercheur, à M. Patrick HUERRE, DRCE, chercheur, à M. Emmanuel de LANGRE, PU, enseignant-chercheur, et à Mme Thérèse LESCUYER, T, gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090075DR05 du 23 mars 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7646 - Laboratoire d'hydrodynamique (LadHyX)

M. CHRISTOPHE CLANET
M. PATRICK HUERRE
M. EMMANUEL DE LANGRE
MME THÉRÈSE LESCUYER

DEC. n° 100055DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Christophe CLANET, CR1, chercheur, à M. Patrick HUERRE, DRCE, chercheur, à M. Emmanuel de LANGRE, PU, enseignant-chercheur, et à Mme Thérèse LESCUYER, T, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évalua-

tion des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

La décision n° 090074DR05 du 23 mars 2009 est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc CHOMAZ, directeur de l'UMR n° 7646

UMR n° 7647 - Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces

M. BERNARD DREVILLON
M. YVAN BONNASSIEUX
M. PERE ROCA I CABARROCAS
MME LAURENCE CORBEL

DEC. n° 100068DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Bernard DREVILLON, directeur de l'UMR n° 7647, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard DREVILLON, délégation de signature est donnée à M. Yvan BONNASSIEUX, maître de conférences Ecole polytechnique, chercheur au LPICM, à M. Pere ROCA I CABARROCAS, chercheur, DR2, et à Mme Laurence CORBEL, AI Ecole polytechnique, responsable administrative au LPICM, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090109DR05 du 8 juin 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7647 - Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces

M. YVAN BONNASSIEUX
M. PERE ROCA I CABARROCAS
MME LAURENCE CORBEL

DEC. n° 100069DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Yvan BONNASSIEUX, maître de conférences Ecole polytechnique, chercheur au LPICM, à M. Pere ROCA I CABARROCAS, chercheur, DR2, et à Mme Laurence CORBEL, AI Ecole polytechnique, responsable administrative au LPICM, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

La décision n° 090110DR05 du 8 juin 2009 est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard DREVILLON, directeur de l'UMR n° 7647

UMR n° 7652 - Laboratoire de synthèse organique

M. SAMIR ZARD
M. FABIEN GAGOSZ

DEC. n° 100089DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Samir ZARD, directeur de l'UMR n° 7652, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Samir ZARD, délégation de signature est donnée à M. Fabien GAGOSZ, CR1, chercheur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090149DR05 du 23 octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7652 - Laboratoire de synthèse organique

M. FABIEN GAGOSZ

DEC. n° 100088DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Fabien GAGOSZ, CR1, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090150DR05 du 22 octobre 2009 est abrogée.

Signé : Samir ZARD, directeur de l'UMR n° 7652

UMR n° 7654 - Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique

M. YVES MECHULAM
M. PIERRE PLATEAU

DEC. n° 100124DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Yves MECHULAM, directeur de l'UMR n° 7654, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. MECHULAM, délégation de signature est donnée à M. Pierre PLATEAU, DR1, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090101DR05 du 25 mai 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7654 - Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique

M. PIERRE PLATEAU

DEC. n° 100123DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Pierre PLATEAU, DR1, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090102DR05 du 20 mai 2009 est abrogée.

Signé : Yves MECHULAM, directeur de l'UMR n° 7654

UMR n° 8028 - Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides

M. WILLIAM THUILLLOT
M. DANIEL HESTROFFER
MME ISABELLE NICOLAS
MME SYLVIE LEMAITRE

DEC. n° 100094DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. William THUILLLOT, directeur de l'UMR n° 8028, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. William THUILLLOT, délégation de signature est donnée à M. Daniel HESTROFFER, astronome, directeur-adjoint, à Mme Isabelle NICOLAS, AI, administratrice et à Mme Sylvie LEMAITRE, AI, chargée de mission aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070135DR05 du 18 septembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8028 - Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides

M. DANIEL HESTROFFER
MME ISABELLE NICOLAS
MME SYLVIE LEMAITRE

DEC. n° 100093DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Daniel HESTROFFER, astronome, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel HESTROFFER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Isabelle NICOLAS, AI, administratrice et à Mme Sylvie LEMAITRE, AI, chargée de mission.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 050001DR05 du 12 janvier 2005 est abrogée.

Signé : William THUILLLOT, directeur de l'UMR n° 8028

UMR n° 8051 - Equipe traitement des images et du signal

MME INBAR FIJALKOW
M. MATHIAS QUOY

DEC. n° 100078DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Inbar FIJALKOW, directrice de l'UMR n° 8051, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Inbar FIJALKOW, délégation de signature est donnée à M. Mathias QUOY, professeur des universités, directeur-adjoint de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090143DR05 du 6 octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8051 - Equipe traitement des images et du signal

M. MATHIAS QUOY

DEC. n° 100079DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Mathias QUOY, professeur des universités, directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

La décision n° 090144DR05 du 1^{er} octobre 2009 est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Inbar FIJALKOW, directrice de l'UMR n° 8051

UMR n° 8591 - Laboratoire de géographie physique Pierre Birot

MME CATHERINE KUZUKCUOGLU
M. FRANCK LAVIGNE
MME MICHELLE PENNEC

DEC. n° 100085DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Catherine KUZUCUOGLU, directrice de l'UMR n° 8591, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-

1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme KUZUCUOGLU, délégation de signature est donnée à M. Franck LAVIGNE, professeur, directeur-adjoint, et à Mme Michelle PENNEC, TCS, secrétaire-gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus. Les décisions n° 090139DR05 du 23 septembre 2009 et n° 090147DR05 du 9 octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8591 - Laboratoire de géographie physique Pierre Birot

M. FRANCK LAVIGNE
MME MICHELLE PENNEC

DEC. n° 100084DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Franck LAVIGNE, professeur, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck LAVIGNE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Michelle PENNEC, TCS, secrétaire-gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions n° 090140DR05 du 17 septembre 2009 et n° 090146DR05 du 9 octobre 2009 sont abrogées.

Signé : Catherine KUZUCUOGLU, directrice de l'UMR n° 8591

URA n° 2171 - Génétique des génomes

M. BERNARD DUJON
MME MARIE-PIERRE LANDETE

DEC. n° 100073DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Bernard DUJON, directeur de l'URA n° 2171, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard DUJON, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Pierre LANDETE, gestionnaire du Site Fernbach, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090030DR05 du 4 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

URA n° 2171 - Génétique des génomes

MME MARIE-PIERRE LANDETE

DEC. n° 100074DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-Pierre LANDETE, gestionnaire du Site Fernbach, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

La décision n° 090029DR05 du 2 février 2009 est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard DUJON, directeur de l'URA n° 2171

URA n° 2185 - Biologie structurale et agents infectieux

MME MURIEL DELEPIERRE
MME ELISABETH LECOMTE

DEC. n° 100064DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Muriel DELEPIERRE, directrice de l'URA n° 2185, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel DELEPIERRE, délégation de signature est donnée à Mme Elisabeth LECOMTE, AGA, gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 090026DR05 du 23 janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

URA n° 2185 - Biologie structurale et agents infectieux

MME ELISABETH LECOMTE

DEC. n° 100065DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Elisabeth LECOMTE, AGA, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

La décision n° 090025DR05 du 20 janvier 2009 est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Muriel DELEPIERRE, directrice de l'URA n° 2185

URA n° 3012 - Hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique

M. HUGUES BEDOUELLE
M. ERIC BOURRELI
MME CATHERINE HOUY-LEMAIRE

DEC. n° 100027DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Hugues BEDOUELLE, directeur de l'URA n° 3012, à l'effet de signer, au nom du délégué régional,

pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues BEDOUELLE, délégation de signature est donnée à M. Eric BOURRELI, cadre administratif, gestionnaire à l'Institut Pasteur et à Mme Catherine HOUY-LEMAIRE, gestionnaire XLAB, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090040DR05 du 18 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

URA n° 3012 - Hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique

M. ERIC BOURRELI
MME CATHERINE HOUY-LEMAIRE

DEC. n° 100028DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Eric BOURRELI, cadre administratif, gestionnaire à l'Institut Pasteur et à Mme Catherine HOUY-LEMAIRE, gestionnaire XLAB, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

La décision n° 090039DR05 du 12 février 2009 est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Hugues BEDOUELLE, directeur de l'URA n° 3012

URA n° 3015 - Virologie

M. FÉLIX REY
M. SIMON WAIN-HOBSON
M. FRÉDÉRIC TANGY
MME SYLVIE VAN DER WERF
MME BÉNÉDICTE ECOUTIN
M. ERIC BOURRELI
MME MARTINE TREMELOT-SANDRIN
MME CATHERINE HOUY-LEMAIRE

DEC. n° 100116DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Félix REY, directeur de l'URA n° 3015, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Félix REY, délégation de signature est donnée à M. Simon WAIN-HOBSON, professeur IP, directeur-adjoint de l'unité, à M. Frédéric TANGY, DR2, responsable de l'équipe n° 6, à Mme Sylvie van der

WERF, PRCE, chef de laboratoire IP, responsable de l'équipe n° 8, à Mme Bénédicte ECOUTIN, gestionnaire du site LBS, à M. Eric BOURRELI, gestionnaire du site BDGNR, à Mme Martine TREMELOT-SANDRIN, technicienne supérieure de gestion IP, site LBS, et à Mme Catherine HOUY-LEMAIRE, secrétaire de direction IP, site BDGNR, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090022DR05 du 9 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

URA n° 3015 - Virologie

M. SIMON WAIN-HOBSON
M. FRÉDÉRIC TANGY
MME SYLVIE VAN DER WERF
MME BÉNÉDICTE ECOUTIN
M. ERIC BOURRELI
MME MARTINE TREMELOT-SANDRIN
MME CATHERINE HOUY-LEMAIRE

DEC. n° 100115DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Simon WAIN-HOBSON, professeur IP, directeur-adjoint de l'unité, à M. Frédéric TANGY, DR2, responsable de l'équipe n° 6, à Mme Sylvie van der WERF, PRCE, chef de laboratoire IP, responsable de l'équipe n° 8, à Mme Bénédicte ECOUTIN, gestionnaire du site LBS, à M. Eric BOURRELI, gestionnaire du site BDGNR, à Mme Martine TREMELOT-SANDRIN, technicienne supérieure de gestion IP, site LBS, et à Mme Catherine HOUY-LEMAIRE, secrétaire de direction IP, site BDGNR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090021DR05 du 5 février 2009 est abrogée.

Signé : Félix REY, directeur de l'URA n° 3015

FRE n° 3043 - Laboratoire de chimie, structures et propriétés de biomatériaux et d'agents thérapeutiques

MME VÉRONIQUE MIGNONNEY
M. MARC LAMY DE LA CHAPELLE

DEC. n° 100075DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Véronique MIGNONNEY, directrice de la FRE n° 3043, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique MIGNONNEY, délégation de signature est donnée à M. Marc LAMY de la CHAPELLE, professeur des universités, responsable du projet européen Nanoantenna, à l'effet de signer au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à la réalisation du projet européen Nanoantenna, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation et liées à la réalisation du projet européen Nanoantenna.

La décision n° 090100DR05 du 20 mai 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

FRE n° 3257 - EconomiX

M. ERIC BROUSSEAU
M. MICHEL BOUTILLIER
MME EVE CAROLI

DEC. n° 100035DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Eric BROUSSEAU, directeur de la FRE n° 3257, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric BROUSSEAU, délégation de signature est donnée à M. Michel BOUTILLIER, professeur des universités, directeur-adjoint de l'unité et à Mme Eve CAROLI, professeure des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

FRE n° 3257 - EconomiX

M. MICHEL BOUTILLIER
MME EVE CAROLI

DEC. n° 100036DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel BOUTILLIER, professeur des universités, directeur-adjoint de l'unité et à Mme Eve CAROLI, professeure des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric BROUSSEAU, directeur de la FRE n° 3257

UPS n° 2299 - Organisation des élections

M. PHILIPPE WILLOQUET

DEC. n° 100090DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Philippe WILLOQUET, directeur de l'UPS n° 2299, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070138DR05 du 18 juillet 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMS n° 2201 - Observatoire de Paris

M. CLAUDE ZEIPPEN
Mlle LAËTITIA RUBAUD

DEC. n° 100087DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Claude ZEIPPEN, directeur de l'UMS n° 2201, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement M. Claude ZEIPPEN délégation de signature est donnée à Mlle Laëtitia RUBAUD, IE2, chef de cabinet de la présidence de l'Observatoire de Paris et administratrice de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 090050DR05 du 19 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMS n° 2201 - Observatoire de Paris

Mlle LAËTITIA RUBAUD

DEC. n° 100086DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mlle Laëtitia RUBAUD, IE2, chef de cabinet de la présidence de l'Observatoire de Paris et administratrice de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090049DR05 du 17 février 2009 est abrogée.

Signé : Claude ZEIPPEN, directeur de l'UMS n° 2201

FR n° 2483 - Institut Lavoisier-Franklin (ILF)

M. PIERRE GALTIER
MME DANIELÈ AUPETIT-OCHIN

DEC. n° 100076DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Pierre GALTIER, directeur de la FR n° 2483, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre GALTIER, délégation de signature est donnée à Mme Danièle AUPETIT-OCHIN, IE2, administratrice du GEMaC et de l'ILF, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

FR n° 2483 - Institut Lavoisier-Franklin (ILF)

MME DANIELÈ AUPETIT-OCHIN

DEC. n° 100077DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Danièle AUPETIT-OCHIN, IE2, administratrice du GEMaC et de l'ILF, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre GALTIER, directeur de la FR n° 2483

FR n° 3029 - Fédération de recherche fusion par confinement magnétique (FCM/ITER)

MME PASCALE HENNEQUIN
MME CATHY PEINTURIER

DEC. n° 100083DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Pascale HENNEQUIN, directrice de l'unité, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme HENNEQUIN, délégation de signature est donnée à Mme Cathy PEINTURIER, 2B de l'École polytechnique, assistante de direction, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070019DR05 du 26 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

DR07 - Rhône-Auvergne

USR n° 59 - Service central d'analyse (SCA)

M. JEAN-JACQUES LEBRUN
M. HERVÉ CASABIANCA
MME CATHERINE SERREAU
MME CHRISTINE DA COSTA

DEC. n° 100037DR07 du 09-03-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Jacques LEBRUN, directeur de l'USR n° 59, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques LEBRUN, délégation de signature est donnée à M. Hervé CASABIANCA, ingénieur de recherche, à Mme Catherine SERREAU, assistante-ingénieure et à Mme Christine da COSTA, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus dans la limite de 500 € HT et des crédits disponibles.

La décision n° 090137DR07 du 17 juillet 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

USR n° 3264 - Laboratoire des matériaux avancés

M. RAFFAELE FLAMINIO
MME RENÉE PIGNARD

DEC. n° 100015DR07 du 08-03-2010

Délégation est donnée à M. Raffaele FLAMINIO, directeur de l'USR n° 3264, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raffaele FLAMINIO, délégation de signature est donnée à Mme Renée PIGNARD, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090112DR07 du 2 juin 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5023 - Laboratoire d'écologie des hydrosystèmes fluviaux

M. PIERRE JOLY
MME AUDREY MARCHETTI

DEC. n° 100017DR07 du 08-03-2010

Délégation est donnée à M. Pierre JOLY, directeur de l'UMR n° 5023, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre JOLY, délégation de signature est donnée à Mme Audrey MARCHETTI, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090110DR07 du 2 juin 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5041 - Laboratoire des matériaux organiques à propriétés spécifiques

M. RÉGIS MERCIER
MME NICOLE ALBEROLA
MME CATHERINE MARESTIN

DEC. n° 100002DR07 du 08-03-2010

Délégation est donnée à M. Régis MERCIER, directeur de l'UMR n° 5041, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Régis MERCIER, délégation de signature est donnée à Mme Nicole ALBEROLA, professeure, et à Mme Catherine MARESTIN, chargée de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090145DR07 du 9 octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5137 - Centre de recherches critiques sur le droit (CERCRID)

M. PASCAL ANCEL
MME ISABELLE SAYN

DEC. n° 100003DR07 du 08-03-2010

Délégation est donnée à M. Pascal ANCEL, directeur de l'UMR n° 5137, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal ANCEL, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle SAYN, chargée de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090144DR07 du 29 septembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5146 - Laboratoire de plasticité, endommagement et corrosion des matériaux

MME ANNA FRACZKIEWICZ
M. DAVID DELAFOSSE

DEC. n° 100013DR07 du 08-03-2010

Délégation est donnée à Mme Anna FRACZKIEWICZ, directrice de l'UMR n° 5146, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anna FRACZKIEWICZ, délégation de signature est donnée à M. David DELAFOSSE, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090121DR07 du 12 juin 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5180 - Sciences analytiques

M. PIERRE LANTERI
MME MARIE-HÉLÈNE LARA

DEC. n° 100028DR07 du 09-03-2010

Délégation est donnée à M. Pierre LANTERI, directeur de l'UMR n° 5180, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre LANTERI, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Hélène LARA, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060024DR07 du 15 février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5189 - Histoire et sources des mondes antiques (HISOMA)

M. JEAN-CLAUDE DECOURT
M. BERNARD MEUNIER
MME ISABELLE BOEHM

DEC. n° 100010DR07 du 08-03-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Claude DECOURT, directeur de l'UMR n° 5189, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude DECOURT, délégation de signature est donnée à M. Bernard MEUNIER, chercheur et à Mme Isabelle BOEHM, professeure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090122DR07 du 12 juin 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5191 - Interactions, corpus, apprentissage, représentations (ICAR)

MME LORENZA MONDADA
MME KRISTINE LUND
MME CHRISTIANE BATTOUE

DEC. n° 100005DR07 du 08-03-2010

Délégation est donnée à Mme Lorenza MONDADA, directrice de l'UMR n° 5191, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lorenza MONDADA, délégation de signature est donnée à Mme Kristine LUND, ingénieure de recherche, et à Mme Christiane BATTOUE, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 090135DR07 du 6 juillet 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5239 - Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule

M. LAURENT SCHAEFFER
MME ANDRÉE DEFOURS

DEC. n° 100021DR07 du 09-03-2010

Délégation est donnée à M. Laurent SCHAEFFER, directeur de l'UMR n° 5239, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent SCHAEFFER, délégation de signature est donnée à Mme Andrée DEFOURS, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090103DR07 du 25 mai 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5246 - Institut de chimie et biochimie moléculaires et supramoléculaires (ICBMS)

M. LOÏC BLUM
M. YVES QUENEAU
MME ANNE-MARIE FERRER
MME LAURE BLACHERE

DEC. n° 100027DR07 du 09-03-2010

Délégation est donnée à M. Loïc BLUM, directeur de l'UMR n° 5246, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Loïc BLUM, délégation de signature est donnée à M. Yves QUENEAU, directeur-adjoint, à Mme Anne-Marie FERRER, ingénieure de recherche et à Mme Laure BLACHERE, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090095DR07 du 12 mai 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.
Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5256 - Institut de recherches sur la catalyse et l'environnement de Lyon

M. MICHEL LACROIX
M. JEAN-MARIE HERRMANN
MME MICHÈLE GRANGER-SCHNAAR

DEC. n° 100020DR07 du 09-03-2010

Délégation est donnée à M. Michel LACROIX, directeur de l'UMR n° 5256, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LACROIX, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marie HERRMANN, directeur de recherche et à Mme Michèle GRANGER-SCHNAAR, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus et dans la limite de 10 000 €.

La décision n° 090105DR07 du 25 mai 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.
Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5265 - Chimie, catalyse, polymères et procédés (C2P2)

MME BERNADETTE CHARLEUX
M. FRÉDÉRIC LEFEBVRE
MME NATHALIE JOUGLARD

DEC. n° 100004DR07 du 08-03-2009

Délégation est donnée à Mme Bernadette CHARLEUX, directrice de l'UMR n° 5265, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bernadette CHARLEUX, délégation de signature est donnée à M. Frédéric LEFEBVRE, directeur de recherche, et à Mme Nathalie JOUGLARD, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090139DR07 du 14 septembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.
Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5268 - Laboratoire polymères et matériaux avancés

M. LUDOVIC ODONI
M. DIDIER LONG

DEC. n° 100006DR07 du 08-03-2010

Délégation est donnée à M. Ludovic ODONI, directeur de l'UMR n° 5268, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic ODONI, délégation de signature est donnée à M. Didier LONG, directeur-adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090128DR07 du 19 juin 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.
Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5557 - Ecologie microbienne

M. RENÉ BALLY
M. YVAN MOËNNE-LOCCOZ
M. FRANCK TEILLET
MME DOMINIQUE BOULANGER

DEC. n° 100036DR07 du 09-03-2010

Délégation est donnée à M. René BALLY, directeur de l'UMR n° 5557, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. René BALLY, délégation de signature est donnée à M. Yvan MOËNNE-LOCCOZ, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Délégation de signature est donnée à M. Franck TEILLET, assistant-ingénieur et à Mme Dominique BOULANGER, technicienne, à l'effet de signer les bons de commande dans la limite de 2000 € HT et des crédits disponibles.

La décision n° 090120DR07 du 12 juin 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.
Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5558 - Biométrie et biologie évolutive

MME DOMINIQUE MOUCHIROUD
M. LAURENT DURET

DEC. n° 100022DR07 du 09-03-2010

Délégation est donnée à Mme Dominique MOUCHIROUD, directeur de l'UMR n° 5558, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique MOUCHIROUD, délégation de signature est donnée à M. Laurent DURET, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090102DR07 du 25 mai 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5570 - Laboratoire des sciences de la terre

M. GILLES DROMART
MME JANNE BLICHERT-TOFT-ALBAREDE
M. PASCAL ALLEMAND

DEC. n° 100024DR07 du 09-03-2010

Délégation est donnée à M. Gilles DROMART, directeur de l'UMR n° 5570, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles DROMART, délégation de signature est donnée à Mme Janne BLICHERT-TOFT-ALBAREDE, directrice de recherches, et à M. Pascal ALLEMAND, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090100DR07 du 25 mai 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5574 - Centre de recherche astronomique de Lyon

M. BRUNO GUIDERDONI
M. ALBAN REMILLIEUX
MME BÉATRICE MEZIERE

DEC. n° 100008DR07 du 08-03-2010

Délégation est donnée à M. Bruno GUIDERDONI, directeur de l'UMR n° 5574, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno GUIDERDONI, délégation de signature est donnée à M. Alban REMILLIEUX, ingénieur de recherche, et à Mme Béatrice MEZIERE, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090126DR07 du 15 juin 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5600 - Environnement, ville, société

M. PAUL ARNOULD

DEC. n° 100016DR07 du 08-03-2010

Délégation est donnée à M. Paul ARNOULD, directeur de l'UMR n° 5600, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 090111DR07 du 2 juin 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5611 - Littérature, idéologies, représentations aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles (LIRE)

M. SARGA MOUSSA
MME ISABELLE TREFF

DEC. n° 100007DR07 du 08-03-2010

Délégation est donnée à M. Sarga MOUSSA, directeur de l'UMR n° 5611, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sarga MOUSSA, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle TREFF, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090127DR07 du 15 juin 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5822 - Institut de physique nucléaire de Lyon (IPNL)

M. BERNARD ILLE
M. JULES GASCON

DEC. n° 100023DR07 du 09-03-2010

Délégation est donnée à M. Bernard ILLE, directeur de l'UMR n° 5822, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard ILLE, délégation de signature est donnée à M. Jules GASCON, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090101DR07 du 25 mai 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 6024 - Laboratoire de psychologie sociale et cognitive (LAPSCO)

M. MARKUS BRAUER
Mme SYLVIE DROIT-VOLET

DEC. n° 100026DR07 du 09-03-2010

Délégation est donnée à M. Markus BRAUER, directeur de l'UMR n° 6024, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Markus BRAUER, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie DROIT-VOLET, professeure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090098DR07 du 25 mai 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 6042 - Laboratoire de géographie physique et environnementale (GEOLAB)

M. JEAN-LUC PEIRY
M. RAPHAËL PARIS

DEC. n° 100018DR07 du 08-03-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Luc PEIRY, directeur de l'UMR n° 6042, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc PEIRY, délégation de signature est donnée à M. Raphaël PARIS, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090109DR07 du 2 juin 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

FRE n° 3008 - Centre européen de résonance magnétique nucléaire à très hauts champs de Lyon

M. PIERRE TOULHOAT
M. LYNDON EMSLEY
Mme ANNE LESAGE

DEC. n° 100019DR07 du 09-03-2010

Délégation est donnée à M. Pierre TOULHOAT, directeur de la FRE n° 3008, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre TOULHOAT, délégation de signature est donnée à M. Lyndon EMSLEY, directeur de recherche et à Mme Anne LESAGE, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090106DR07 du 25 mai 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

FRE n° 3075 - Interactions neurovasculaires

M. JEAN-LOUIS SAUMET

DEC. n° 100014DR07 du 08-03-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Louis SAUMET, directeur de la FRE n° 3075, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 090114DR07 du 3 juin 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.
Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UPS n° 2275 - Centre pour la communication scientifique et directe (CCSD)

M. ANGEL ALASTUEY
M. DANIEL CHARNAY
MME CHRISTÈLE AULAS

DEC. n° 100009DR07 du 08-03-2010

Délégation est donnée à M. Angel ALASTUEY, directeur de l'UPS n° 2275, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Angel ALASTUEY, délégation de signature est donnée à M. Daniel CHARNAY, ingénieur de recherche et à Mme Christèle AULAS, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090124DR07 du 15 juin 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.
Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMS n° 833 - Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand

MME ANDRÉA FLOSSMANN
M. WOLFRAM WOBROCK
M. PIERRE SCHIANO
M. PASCAL BEYRIE

DEC. n° 100025DR07 du 09-03-2010

Délégation est donnée à Mme Andréa FLOSSMANN, directrice de l'UMS n° 833, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Andréa FLOSSMANN, délégation de signature est donnée à M. Wolfram WOBROCK, professeur, à M. Pierre SCHIANO, professeur, et à M. Pascal BEYRIE, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090099DR07 du 25 mai 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.
Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

FR n° 3127 - Fédération de physique André Marie Ampère

M. MICHEL BROYER

DEC. n° 100001DR07 du 08-03-2010

Délégation est donnée à M. Michel BROYER, directeur de la FR n° 3127, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 090073DR07 du 22 avril 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.
Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

DR08 - Centre-Poitou-Charentes

UPR n° 841 - Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT)

MME ANNE-MARIE EDDE
MME MARIE-JEANNE GAUDOIN
MME SOPHIE GALLON

DEC. n° 100053DR08 du 26-02-2010

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie EDDE, directrice de l'UPR n° 841, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie EDDE, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Jeanne GAUDOIN, ingénieure d'études, secrétaire générale aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie EDDE et des sub-délégataires mentionnés ci-dessus, délégation est donnée, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 2 000 €, à Mme Sophie GALLON, secrétaire générale adjointe de l'IRHT, technicienne de classe normale.

La décision n° 090137DR08 du 4 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UPR n° 841 - Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT)

MME MARIE-JEANNE GAUDOIN
MME SOPHIE GALLON

DEC. n° 100054DR08 du 05-02-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-Jeanne GAUDOIN, ingénieure d'études, secrétaire générale, à l'effet de signer, au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Jeanne GAUDOIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sophie GALLON, secrétaire générale adjointe de l'IRHT, technicienne de classe normale, pour les bons de commande et mission n'excédant pas 2 000 €.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 090138DR08 du 4 novembre 2009 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

Signé : Anne-Marie EDDE, directrice de l'UPR n° 841

UPR n° 3021 - Institut de combustion, aérothermique, réactivité et environnement

M. ISKENDER GOKALP
M. LAURENT CATOIRE
MME JEANINE CLINARD
MME MURIELLE CHEVRIER
MME CORINNE DELHAYE

DEC. n° 100051DR08 du 25-02-2010

Délégation est donnée à M. Iskender GOKALP, directeur de l'UPR n° 3021, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Iskender GOKALP, délégation de signature est donnée à M. Laurent CATOIRE, professeur des universités, directeur-adjoint, à Mme Jeanine CLINARD, assistante-ingénieure, à Mme Murielle CHEVRIER, assistante-ingénieure aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Iskender GOKALP et des subdélégués mentionnés ci-dessus, délégation est donnée, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 2 000 €, à Mme Corinne DELHAYE, technicienne de classe normale.

La décision n° 090043DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UPR n° 3021 - Institut de combustion, aérothermique, réactivité et environnement

M. LAURENT CATOIRE
MME JEANINE CLINARD
MME MURIELLE CHEVRIER
MME CORINNE DELHAYE

DEC. n° 100070DR08 du 18-02-2010

Délégation est donnée à M. Laurent CATOIRE, directeur-adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent CATOIRE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Jeanine CLINARD, assistante-ingénieure.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent CATOIRE et de Mme Jeanine CLINARD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Murielle CHEVRIER, assistante-ingénieure.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent CATOIRE, de Mme Jeanine CLINARD et de Mme Murielle CHEVRIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Corinne DELHAYE, technicienne de classe normale pour les missions et bons de commande n'excédant pas 2 000 €.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Iskender GOKALP, directeur de l'UPR n° 3021

USR n° 704 - Station de radioastronomie de Nançay

MME NICOLE CORNILLEAU
M. YVAN THOMAS
M. SAMUEL GARNIER
M. CHRISTOPHE ROZIERE

DEC. n° 100088DR08 du 05-03-2010

Délégation est donnée à Mme Nicole CORNILLEAU, directrice de l'USR n° 704, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole CORNILLEAU, délégation de signature est donnée à M. Yvan THOMAS, ingénieur de recherche, à M. Samuel GARNIER, ingénieur d'études, et à M. Christophe ROZIERE, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090028DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

USR n° 704 - Station de radioastronomie de Nançay

M. YVAN THOMAS
M. SAMUEL GARNIER
M. CHRISTOPHE ROZIERE

DEC. n° 100089DR08 du 05-03-2010

Délégation est donnée à M. Yvan THOMAS, ingénieur de recherche, à l'effet de signer, au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yvan THOMAS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Samuel GARNIER, ingénieur d'études.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yvan THOMAS et de M. Samuel GARNIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Christophe ROZIERE, assistant-ingénieur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 090029DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

Signé : Nicole CORNILLEAU, directrice de l'USR n° 704

UMR n° 6046 - Institut international de paléoprimateologie, paléontologie humaine : évolution et paléoenvironnements

M. JEAN-JACQUES JAEGER
M. PATRICK VIGNAUD
MME GHISLAINE FLORENT

DEC. n° 100049DR08 du 03-03-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Jacques JAEGER, directeur de l'UMR n° 6046, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques JAEGER, délégation de signature est donnée à M. Patrick VIGNAUD, maître de conférences, et à Mme Ghislaine FLORENT, technicienne de classe exceptionnelle aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090048DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6046 - Institut international de paléoprimateologie, paléontologie humaine : évolution et paléoenvironnements

M. PATRICK VIGNAUD
MME GHISLAINE FLORENT

DEC. n° 100050DR08 du 03-02-2010

Délégation est donnée à M. Patrick VIGNAUD, maître de conférences, à l'effet de signer, au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des

niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick VIGNAUD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Ghislaine FLORENT, technicienne de classe exceptionnelle.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 090049DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

Signé : Jean-Jacques JAEGER, directeur de l'UMR n° 6046

UMR n° 6113 - Institut des sciences de la terre d'Orléans

M. ARY BRUAND
M. BRUNO SCAILLET
MME CHANTAL DEBERNE

DEC. n° 100064DR08 du 18-02-2010

Délégation est donnée à M. Ary BRUAND, directeur de l'UMR n° 6113, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ary BRUAND, délégation de signature est donnée à M. Bruno SCAILLET, directeur-adjoint, et à Mme Chantal DEBERNE, technicienne de classe exceptionnelle aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090025DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6113 - Institut des sciences de la terre d'Orléans

M. BRUNO SCAILLET
MME CHANTAL DEBERNE

DEC. n° 100065DR08 du 18-02-2010

Délégation est donnée à M. Bruno SCAILLET, directeur-adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno SCAILLET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Chantal DEBERNE, technicienne de classe exceptionnelle.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 090026DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

Signé : Ary BRUAND, directeur de l'UMR n° 6113

UMR n° 6157 - Laboratoire d'électrodynamique des matériaux avancés

M. FRANÇOIS GERVAIS
MME VIVIANE SOURAMASING-TAVERNIER

DEC. n° 100060DR08 du 01-03-2010

Délégation est donnée à M. François GERVAIS, directeur de l'UMR n° 6157, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François GERVAIS, délégation de signature est donnée à Mme Viviane SOURAMASING-TAVERNIER, assistante-ingénieure aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090040DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6173 - Cités, territoires, environnement et sociétés

MME CORINNE LARRUE
Mlle ELISABETH LORANS
M. PATRICE MELE
M. JEAN-PAUL CARRIERE
MME NORA SEMMOUD

DEC. n° 100016DR08 du 29-01-2010

Délégation est donnée à Mme Corinne LARRUE, directrice de l'UMR n° 6173, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne LARRUE délégation de signature est donnée à Mlle Elisabeth LORANS, maître de conférences, à M. Patrice MELE, maître de conférences, à M. Jean-Paul CARRIERE, professeur des universités, et à Mme Nora SEMMOUD, professeure des universités aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090052DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6173 - Cités, territoires, environnement et sociétés

Mlle ELISABETH LORANS
M. PATRICE MELE
M. JEAN-PAUL CARRIERE
MME NORA SEMMOUD

DEC. n° 100017DR08 du 28-01-2010

Délégation est donnée à Mme Mlle Elisabeth LORANS, maître de conférences, à l'effet de signer, au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Elisabeth LORANS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Patrice MELE, maître de conférences.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Elisabeth LORANS et de M. Patrice MELE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Paul CARRIERE, professeur des universités.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Elisabeth LORANS, de M. Patrice MELE et de M. Jean-Paul CARRIERE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nora SEMMOUD, professeure des universités.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 090053DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

Signé : Corinne LARRUE, directrice de l'UMR n° 6173

UMR n° 6187 - Institut de physiologie et de biologie cellulaires

M. FRÉDÉRIC BECQ
MME LALASOA RAYNAUD

DEC. n° 100092DR08 du 08-03-2010

Délégation est donnée à M. Frédéric BECQ, directeur de l'UMR n° 6187, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric BECQ délégation de signature est donnée à Mme Lalasoa RAYNAUD, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090007DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6187 - Institut de physiologie et de biologie cellulaires

MME LALASOA RAYNAUD

DEC. n° 100093DR08 du 08-03-2010

Délégation est donnée à Mme Lalasoa RAYNAUD, assistante-ingénieure, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 090008DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

Signé : Frédéric BECQ, directeur de l'UMR n° 6187

UMR n° 6221 - Laboratoire d'économie d'Orléans

M. PATRICK VILLIEU
MME RAPHAËLE BELLANDO

DEC. n° 100026DR08 du 15-02-2010

Délégation est donnée à M. Patrick VILLIEU, directeur de l'UMR n° 6221, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick VILLIEU, délégation de signature est donnée à Mme Raphaëlle BELLANDO, professeure des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090126DR08 du 23 juin 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6221 - Laboratoire d'économie d'Orléans

MME RAPHAËLE BELLANDO

DEC. n° 100027DR08 du 28-01-2010

Délégation est donnée à Mme Raphaëlle BELLANDO, professeure des universités, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick VILLIEU, directeur de l'UMR n° 6221

UMR n° 6514 - Synthèse et réactivité des substances naturelles

M. JEAN-MARIE COUSTARD

DEC. n° 100074DR08 du 03-03-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Marie COUSTARD, directeur-adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : André AMBLES, directeur de l'UMR n° 6514

UMR n° 6556 - Ecologie, évolution, symbiose

M. DIDIER BOUCHON
M. ROLAND RAIMOND

DEC. n° 100075DR08 du 08-03-2010

Délégation est donnée à M. Didier BOUCHON, directeur de l'UMR n° 6556, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier BOUCHON, délégation de signature est donnée à M. Roland RAIMOND, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090022DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6556 - Ecologie, évolution, symbiose

M. ROLAND RAIMOND

DEC. n° 100077DR08 du 03-03-2010

Délégation est donnée à M. Roland RAIMOND, maître de conférences, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 090023DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

Signé : Didier BOUCHON, directeur de l'UMR n° 6556

UMR n° 6576 - Centre d'études supérieures de la Renaissance

M. PHILIPPE VENDRIX
M. JOËL BIARD
MME MARIE-LUCE DEMONET
MARIE-CHRISTINE SIDI-TOURE

DEC. n° 100094DR08 du 08-03-2010

Délégation est donnée à M. Philippe VENDRIX, directeur de l'UMR n° 6576, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe VENDRIX délégation de signature est donnée à M. Joël BIARD, professeur des universités, et à Mme Marie-Luce DEMONET, professeure des universités aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe VENDRIX et des subdélégués mentionnés ci-dessus, délégation est donnée, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 2 000 €, à Mme Marie-Christine SIDI-TOURE, technicienne de classe normale.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090090DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6576 - Centre d'études supérieures de la Renaissance

M. Joël BIARD
MME MARIE-LUCE DEMONET
MME MARIE-CHRISTINE SIDI-TOURE

DEC. n° 100095DR08 du 08-03-2010

Délégation est donnée à M. Joël BIARD, professeur des universités, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël BIARD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Luce DEMONET, professeure des universités.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël BIARD et de Mme Marie-Luce DEMONET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Christine SIDI-TOURE, technicienne de classe normale, pour les missions et bons de commande n'excédant pas 2 000 €.

La présente décision abroge la décision n° 090091DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe VENDRIX, directeur de l'UMR n° 6576

UMR n° 6619 - Centre de recherches sur la matière divisée

MME MARIE-LOUISE SABOUNGI
M. MUZAHIM AL MUKHTAR
Mlle JENNIFER JUBIN
MME NICOLE NOURRY

DEC. n° 100083DR08 du 04-03-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-Louise SABOUNGI, directrice de l'UMR n° 6619, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Louise SABOUNGI délégation de signature est donnée à M. Muzahim al MUKHTAR, professeur des universités aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Louise SABOUNGI et des subdélégués mentionnés ci-dessus, délégation est donnée, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 2 000 €, à Mlle Jennifer JUBIN, techni-

cienne de classe normale et à Mme Nicole NOURRY, technicienne de classe normale.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6619 - Centre de recherches sur la matière divisée

M. MUZAHIM AL MUKHTAR
Mlle JENNIFER JUBIN
MME NICOLE NOURRY

DEC. n° 100084DR08 du 04-03-2010

Délégation est donnée à M. Muzahim al MUKHTAR, professeur des universités, à l'effet de signer, au nom de la directrice d'unité, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Muzahim al MUKHTAR, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mlle Jennifer JUBIN, technicienne de classe normale pour les missions et bons de commande n'excédant pas 2 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Muzahim al MUKHTAR et de Mlle Jennifer JUBIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nicole NOURRY, technicienne de classe normale, pour les missions et bons de commande n'excédant pas 2 000 €.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Louise SABOUNGI, directrice de l'UMR n° 6619

GDR n° 3260 - Anticorps et ciblage thérapeutique

M. HERVÉ WATIER

DEC. n° 100079DR08 du 04-03-2010

Délégation est donnée à M. Hervé WATIER, directeur du GDR n° 3260, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 090110DR08 du 10 mars 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMS n° 842 - Maison des sciences de l'homme et de la société de Poitiers

M. MICHEL AUDIFFREN
MME GENEVIÈVE ROBERT
MME FRANÇOISE PUTHON EL QUASSIMI

DEC. n° 100080DR08 du 04-03-2010

Délégation est donnée à M. Michel AUDIFFREN directeur de l'unité UMS842, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel AUDIFREN délégation de signature est donnée à Mme Geneviève ROBERT, ingénieure d'études, et à Mme Françoise PUTHON et QUASSIMI, technicienne aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090004DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMS n° 842 - Maison des sciences de l'homme et de la société de Poitiers

MME GENEVIÈVE ROBERT
MME FRANÇOISE PUTHON EL QUASSIMI

DEC. n° 100081DR08 du 04-03-2010

Délégation est donnée à Mme Geneviève ROBERT, ingénieure d'études, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Geneviève ROBERT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Françoise PUTHON et QUASSIMI, technicienne. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 090005DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

Signé : Michel AUDDIFREN, directeur de l'UMS n° 842

UMS n° 2268 - Juriscope - accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone

M. MICHEL MOREAU
M. FRÉDÉRIC DEMPURE

DEC. n° 100086DR08 du 05-03-2010

Délégation est donnée à M. Michel MOREAU, directeur de l'UMS n° 2268, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel MOREAU délégation de signature est donnée à M. Frédéric DEMPURE, ingénieur d'études aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090099DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMS n° 2268 - Juriscope - accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone

M. FRÉDÉRIC DEMPURE

DEC. n° 100087DR08 du 05-03-2010

Délégation est donnée à M. Frédéric DEMPURE, ingénieur d'études, à l'effet de signer, au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel MOREAU, directeur de l'UMS n° 2268

UMS n° 3116 - Observatoire des sciences de l'univers en région Centre

M. STÉPHANE BOUQUET

DEC. n° 100091DR08 du 08-03-2010

Délégation est donnée à M. Stéphane BOUQUET, ingénieur d'études, à l'effet de signer, au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Elisabeth VERGES, directrice de l'UMS n° 3116

FR n° 776 - Fédération énergétique, propulsion, espace, environnement

M. PASCAL BRAULT

DEC. n° 100078DR08 du 10-03-2010

Délégation est donnée à M. Pascal BRAULT, directeur de la FR n° 776, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 090095DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

FR n° 2964 - Fédération Denis Poisson

M. GUY BARLES
M. STÉPHANE CORDIER
M. EMMANUEL LESIGNE
MME MARIE-FRANCE GRESPIER

DEC. n° 100058DR08 du 05-02-2010

Délégation est donnée à M. Guy BARLES, directeur de la FR n° 2964, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy BARLES, délégation de signature est donnée à M. Stéphane CORDIER, professeur des universités, à M. Emmanuel LESIGNE, professeur des universités et à Mme Marie-France GRESPIER, assistante-ingénieure aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090006DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

FR n° 2964 - Fédération Denis Poisson

M. STÉPHANE CORDIER
M. EMMANUEL LESIGNE
MME MARIE-FRANCE GRESPIER

DEC. n° 100059DR08 du 05-02-2010

Délégation est donnée à M. Stéphane CORDIER, professeur des universités, à l'effet de signer, au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane CORDIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Emmanuel LESIGNE, professeur des universités.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane CORDIER et de M. Emmanuel LESIGNE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-France GRESPIER, assistante-ingénieure.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Guy BARLES, directeur de la FR n° 2964

FR n° 3097 - Fédération de recherche en environnement pour le développement durable

M. PACO BUSTAMANTE
MME CLAUDE MERCIER

DEC. n° 100066DR08 du 22-02-2010

Délégation est donnée à M. Paco BUSTAMANTE, directeur de la FR n° 3097, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paco BUSTAMANTE, délégation de signature est donnée à Mme Claude MERCIER, ingénieure d'études aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

FR n° 3097 - Fédération de recherche en environnement pour le développement durable

MME CLAUDE MERCIER

DEC. n° 100067DR08 du 18-02-2010

Délégation est donnée à Mme Claude MERCIER, ingénieure d'études, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Paco BUSTAMANTE, directeur de la FR n° 3097

FR n° 3100 - Fédération REAUMUR

M. DANIEL DUPREZ

DEC. n° 100090DR08 du 09-03-2010

Délégation est donnée à M. Daniel DUPREZ, directeur de la FR n° 3100, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 090034DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

DR10 - Alsace

UPR n° 22 - Institut Charles Sadron

M. JEAN-FRANÇOIS LEGRAND
M. PHILIPPE MÉSINI
MME PAULE VANNON
MME KATIA BRUZZONE

DEC. n° 100028DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Jean-François LEGRAND, directeur de l'UPR n° 22, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de

signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT ;

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François LEGRAND, délégation de signature est donnée à M. Philippe MESINI, CR-CNRS, à M. Philippe CHOFFEL, IE-CNRS, à Mme Paule VANNON, TCE-CNRS et à Mme Katia BRUZZONE, TCN-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090096DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UPR n° 3212 - Institut des neurosciences cellulaires et intégratives

MME DANIÈLE HAEGEL
MME VALÉRIE SIMONNEAUX
M. RÉMY SCHLICHTER
M. BERNARD POULAIN

DEC. n° 100065DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à Mme Danièle HAEGEL, IR-CNRS, administratrice, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20K€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle HAEGEL, délégation est donnée à Mme Valérie SIMONNEAUX, DR-CNRS, responsable d'équipe de recherche, à M. Rémy SCHLICHTER, PR-UDS, responsable d'équipe de recherche, et à M. Bernard POULAIN, DR-CNRS, responsable d'équipe de recherche aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-France BADER, directrice de l'UPR n° 3212

UPR n° 9021 - Immunologie et chimie thérapeutiques (ICT)

M. JEAN-PAUL BRIAND

DEC. n° 100080DR10 du 18-05-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Paul BRIAND, responsable d'équipe de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou non-renouvellement de l'unité.

Signé : Sylviane MULLER, directrice de l'UPR n° 9021

UPR n° 9022 - Institut de biologie moléculaire et cellulaire

M. CHARLES HETRU
MME CAROLE FEVRIER
MME VALÉRIE WOLF

DEC. n° 100083DR10 du 31-08-2009

Délégation est donnée à M. Charles HETRU, DR-CNRS, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20K€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles HETRU, délégation est donnée à Mme Carole FEVRIER, TCN-CNRS, gestionnaire, et à Mme Valérie WOLF, secrétaire, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc REICHHART, directeur de l'UPR n° 9022

USR n° 3227 - Maison interuniversitaire des sciences de l'homme - Alsace

MME CHRISTINE MAILLARD
M. RICHARD KLEINSCHMAGER

DEC. n° 100029DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à Mme Christine MAILLARD, directrice de l'USR n° 3227, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT ;

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine MAILLARD, délégation de signature est donnée à M. Richard KLEINSCHMAGER, DR adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090097DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard MINAULT, délégué régional Alsace

USR n° 3227 - Maison interuniversitaire des sciences de l'homme (MISHA)

M. RICHARD KLEINSCHMAGER

DEC. n° 100077DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Richard KLEINSCHMAGER directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christine MAILLARD, directrice de l'USR n° 3227

UMR n° 7005 - Laboratoire des sciences de l'image, de l'informatique et de la télédétection

M. FABRICE HEITZ
MME DOMINIQUE BECHMANN

DEC. n° 100020DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Fabrice HEITZ, directeur de l'UMR n° 7005, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice HEITZ, délégation de signature est donnée à Mme Dominique BECHMANN directrice-adjointe, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090086DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7005 - Laboratoire des sciences de l'image, de l'informatique et de la télédétection

MME DOMINIQUE BECHMANN

DEC. n° 100073DR10 du 01-10-2010

Délégation est donnée à Mme Dominique BECHMANN directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que la désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou non-renouvellement de l'unité.

Signé : Fabrice HEITZ, directeur de l'UMR n° 7005

UMR n° 7006 - Institut de science et d'ingénierie supramoléculaires

MME YVETTE AGNUS

DEC. n° 100069DR10 du 29-01-2009

Délégation est donnée à Mme Yvette AGNUS, professeure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que la désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou non-renouvellement de l'unité.

Signé : Thomas EBBESEN, directeur de l'UMR n° 7006

UMR n° 7012 - Politique, religion, institutions et sociétés : mutations européennes

M. FRANCIS MESSNER

DEC. n° 100032DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Francis MESSNER, directeur de l'UMR n° 7012, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 090100DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7104 - Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire

M. OLIVIER POURQUIE
M. NORBERT GHYSELINCK
MME KATELL SCHAEFFER
MME PEGGY MATHON

DEC. n° 100037DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Olivier POURQUIE, directeur de l'UMR n° 7104, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier POURQUIE, délégation de signature est donnée à M. Norbert GHYSELINCK, DR-CNRS, à Mme Katell SCHAEFFER, IR-UDS à Mme Peggy MATHON, IE-UDS aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090072DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7104 - Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire

M. NORBERT GHYSELINCK
MME KATELL SCHAEFFER
MME PEGGY MATHON

DEC. n° 100082DR10 du 01-10-2009

Délégation est donnée à M. Norbert GHYSELINCK, DR-CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20K€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Norbert GHYSELINCK délégation est donnée à Mme Katell SCHAEFFER, IR-UDS, et à Mme Peggy MATHON, IE-UDS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou non-renouvellement de l'unité.

Signé : Olivier POURQUIE, directeur de l'UMR n° 7104

UMR n° 7140 - Laboratoire de tectonique moléculaire du solide

M. MIR WAIS HOSSEINI
M. JEAN-MARC PLANEIX

DEC. n° 100024DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Mir Wais HOSSEINI, directeur de l'UMR n° 7140, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT ;

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mir Wais HOSSEINI, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc PLANEIX, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090092DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7156 - Génétique moléculaire, génomique et microbiologie

M. SERGE POTIER
M. ROBERT MARTIN
M. JEAN-LUC SOUCIET

DEC. n° 100036DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Serge POTIER, directeur de l'UMR n° 7156, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT ;

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge POTIER, délégation de signature est donnée à M. Robert MARTIN, DR-CNRS ainsi qu'à M. Jean-Luc SOUCIET professeur, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090107DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7163 - Institut d'électronique du solide et des systèmes (InESS)

MME MARINA URBAN

DEC. n° 100078DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à Mme Marina URBAN, AI-gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou non-renouvellement de l'unité.

Signé : Daniel MATHIOT, directeur de l'UMR n° 7163

UMR n° 7177 - Institut de chimie de Strasbourg

M. MICHEL ROHMER
M. MICHEL PFEFFER
M. JEAN-PIERRE LEPOITTEVIN
MME EVELYNE KLOTZ
MME NADIA BOUAQUINA

DEC. n° 100040DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Michel ROHMER, directeur de l'UMR n° 7177, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT ;

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel ROHMER, délégation de signature est donnée à M. Michel PFEFFER, DR-CNRS, à M. Jean-Pierre LEPOITTEVIN, professeur-Université, à Mme Evelyne KLOTZ, IR-CNRS ainsi qu'à Mme Nadia BOUAQUINA, AI-CNRS aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090110DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7177 - Institut de chimie de Strasbourg

M. MICHEL PFEFFER
M. JEAN-PIERRE LEPOITTEVIN
MME EVELYNE KLOTZ
MME NADIA BOUANINA

DEC. n° 100085DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Michel PFEFFER, DR-CNRS, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20K€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel PFEFFER délégation est donnée à M. Jean-Pierre LEPOITTEVIN, professeur-Université, à Mme Evelyne KLOTZ, IR-CNRS, administratrice, et à Mme Nadia BOUANINA, IR-CNRS, gestionnaire aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20K€ HT

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel ROHMER, directeur de l'UMR n° 7177

UMR n° 7178 - Institut pluridisciplinaire Hubert-Curien

M. DANIEL HUSS
MME CHRISTELLE ROY
M. JEAN SCHIHIN
M. ALAIN VAN DORSSELAER
M. STÉPHANE BLANC
MME FRANÇOISE ARNAUD
M. RENÉ GROSCOLAS

DEC. n° 100025DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Daniel HUSS, directeur de l'UMR n° 7178, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel HUSS, délégation de signature est donnée à Mme Christelle ROY directrice-adjointe, à M. Jean SCHIHIN, directeur administratif - CNRS, à M. Alain van DORSSELAER, directeur département DSA, à M. Stéphane BLANC directeur département DEPE, à Mme Françoise ARNAUD, adjointe au directeur du DSA ainsi qu'à M. René GROSCOLAS, adjoint au directeur du DEPE, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090093DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7178 - Institut pluridisciplinaire Hubert-Curien (IPHC)

MME CHRISTELLE ROY
M. JEAN SCHIHIN
M. ALAIN VAN DORSSELAER
M. STÉPHANE BLANC

DEC. n° 100091DR10 du 01-10-2009

Délégation est donnée à Mme Christelle ROY directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que la désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20K€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle ROY délégation est donnée à M. Jean SCHIHIN, directeur administratif-CNRS, à M. Alain van DORSSELAER, directeur département DSA, et à M. Stéphane BLANC, directeur département DEPE aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou non-renouvellement de l'unité.

Signé : Daniel HUSS, directeur de l'UMR n° 7178

UMR n° 7199 - Laboratoire de conception et application de molécules bioactives

MME NATHALIE HAMMERSCHMIT

DEC. n° 100076DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à Mme Nathalie HAMMERSCHMIT, AI-CNRS, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou non-renouvellement de l'unité.

Signé : Luc LEBEAU, directeur de l'UMR n° 7199

UMR n° 7200 - Laboratoire d'innovation thérapeutique

MME FRANÇOISE HERTH
M. GILBERT SCHLEWER

DEC. n° 100074DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à Mme Françoise HERTH, AI-CNRS, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que la désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20K€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise HERTH délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Gilbert SCHLEWER, Dr-CNRS, dans la limite de 20K€ HT. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marcel HIBERT, directeur de l'UMR n° 7200

UMR n° 7213 - Laboratoire de biophotonique et pharmacologie
MME MARIE-ELISABETH WERNERT

DEC. n° 100079DR10 du 01-01-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-Elisabeth WERNERT, AI-CNRS, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yves MELI, directeur de l'UMR n° 7213

UMR n° 7501 - Institut de recherche mathématique avancée
MME JOSIANE MOREAU

DEC. n° 100090DR10 du 29-01-2009

Délégation est donnée à Mme Josiane MOREAU, AI-CNRS, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou non-renouvellement de l'unité.

Signé : Thomas DELZANT, directeur de l'UMR n° 7501

UMR n° 7504 - Institut de physique et de chimie des matériaux de Strasbourg (IPCMS)

MME ANITA GRASSET
M. YVES GALERNE
M. JEAN-YVES BIGOT

DEC. n° 100068DR10 du 01-10-2009

Délégation est donnée à Mme Anita GRASSET, ingénieure d'études CNRS, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que la désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20K€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anita GRASSET délégation est donnée à M. Yves GALERNE, professeur des universités-UDS, et à M. Jean-Yves BIGOT, directeur de recherche-CNRS, directeur-adjoint aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marc DRILLON, directeur de l'UMR n° 7504

UMR n° 7509 - Fédération de recherche de l'ECPM
MME SABINE CHOPIN

DEC. n° 100066DR10 du 29-01-2009

Délégation est donnée à Mme Sabine CHOPIN, maître de conférences, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation

des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou non-renouvellement de l'unité.

Signé : Françoise COLOBERT, directrice de l'UMR n° 7509

UMR n° 7515 - Laboratoire des matériaux, surfaces et procédés pour la catalyse (LMSPC)

M. DOMINIQUE BEGIN
MME NADIA JEANMAIRE

DEC. n° 100071DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Dominique BEGIN, CR-CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que la désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20K€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BEGIN délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nadia JEANMAIRE, TCN-CNRS, gestionnaire, dans la limite de 20K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou non-renouvellement de l'unité.

Signé : François GARIN, directeur de l'UMR n° 7515

UMR n° 7517 - Laboratoire d'hydrologie et de géochimie de Strasbourg

M. FRANÇOIS CAHBAUX
M. YVES ARMANDO

DEC. n° 100063DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. François CAHBAUX, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20K€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François CAHBAUX, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Yves ARMANDO, IE-CNRS, administrateur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe ACKERER, directeur de l'UMR n° 7517

UMR n° 7522 - Bureau d'économie théorique et appliquée

M. CLAUDE DIEBOLT
M. BERTRAND KOEBEL
M. JEAN-ALAIN HERAUD

DEC. n° 100011DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Claude DIEBOLT, directeur de l'UMR n° 7522, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT ;

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude DIEBOLT, délégation de signature est donnée à M. Bertrand KOEBEL professeur de sciences économiques, directeur-adjoint du BETA et à M. Jean-Alain HERAUD professeur de sciences économiques, doyen de la faculté des sciences économiques et de gestion, directeur du BETA-CEREQ aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090079DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7522 - Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA)

M. BERTRAND KOEBEL
M. JEAN-ALAIN HERAUD

DEC. n° 100067DR10 du 03-09-2009

Délégation est donnée à M. Bertrand KOEBEL, professeur de sciences économiques, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20K€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand KOEBEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Alain HERAUD, professeur de sciences économiques, doyen de la Faculté des sciences économiques et de gestion, dans la limite de 20K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude DIEBOLT, directeur de l'UMR n° 7522

UMR n° 7550 - Observatoire astronomique de Strasbourg

MME SANDRINE LANGENBACHER
MME ESTELLE BRUNETTE

DEC. n° 100089DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à Mme Sandrine LANGENBACHER, AI-UDS, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20K€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine LANGENBACHER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Estelle BRUNETTE, TCS-CNRS, gestionnaire, dans la limite de 20K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou non-renouvellement de l'unité.

Signé : Hervé WOZNIAK, directeur de l'UMR n° 7550

FRE n° 3211 - Institut de recherche de l'École de biotechnologie de Strasbourg

M. JEAN-LUC GALZI
M. CLAUDE KEDINGER
M. SERGE MYKITA
MME CLAIRE GUTH
MME BRIGITTE DAUL

DEC. n° 100016DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Luc GALZI, directeur de la FRE n° 3211, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT ;

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc GALZI, délégation de signature est donnée à M. Claude KEDINGER, DR-adjoint, à M. Serge MYKITA, IR-CNRS, à Mme Claire GUTH, TCS-CNRS et à Mme Brigitte DAUL, TCN-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090082DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

FRE n° 3211 - Institut de recherche de l'école de biotechnologie de Strasbourg

M. CLAUDE KEDINGER
M. SERGE MYKITA
MME CLAIRE GUTH

DEC. n° 100070DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Claude KEDINGER, DR-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20K€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude KEDINGER, délégation est donnée à M. Serge MYKITA, IR-CNRS, et à Mme Claire GUTH, TCS-CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus dans la limite de 20K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Luc GALZI, directeur de la FRE n° 3211

FRE n° 3240 - Institut de mécanique, des fluides et des solides (IMFS)

M. ROBERT MOSE

DEC. n° 100084DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Robert MOSE, professeur-INGÉES, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yves REMOND, directeur de la FRE n° 3240

FRE n° 3252 - Département de photochimie générale

M. XAVIER ALLONAS
MME CÉLINE CROUTXE-BARGHORN

DEC. n° 100003DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Xavier ALLONAS, directeur de la FRE n° 3252, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier ALLONAS, délégation de signature est donnée à Mme Céline CROUTXE-BARGHORN, professeure-université, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090118DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard MINAULT, délégué régional Alsace

FRE n° 3252 - Département de photochimie générale

MME CÉLINE CROUTXE-BARGHORN

DEC. n° 100064DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à Mme Céline CROUTXE-BARGHORN, professeure-Université, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou non-renouvellement de l'unité.

Signé : Xavier ALLONAS, directeur de la FRE n° 3252

FRE n° 3253 - Laboratoire de chimie organique et bioorganique

M. NICOLAS BLANCHARD

DEC. n° 100087DR10 du 26-03-2009

Délégation est donnée à M. Nicolas BLANCHARD, CR-CNRS, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou non-renouvellement de l'unité.

Signé : Céline TARNUS, directrice de la FRE n° 3253

FRE n° 3289 - Laboratoire d'imagerie et de neurosciences cognitives (LINC)

M. JEAN-PAUL ARMSPACH
M. JEAN-CHRISTOPHE CASSEL
M. SAÏD GHANDOUR
M. ANDRÉ DUFOUR

DEC. n° 100075DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Paul ARMSPACH, IR-UDS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que la désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20K€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul ARMSPACH, délégation est donnée à M. Jean-Christophe CASSEL, professeur-UDS, à M. Saïd GHANDOUR, CR-CNRS, et à M. André DUFOUR, professeur-UDS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christian KELCHE, directeur de la FRE n° 3289

UPS n° 3156 - Centre de neurochimie

MME DANIELÈ HAEGEL
MME FRÉDÉRIQUE DINHOF

DEC. n° 100081DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à Mme Danièle HAEGEL, IR-CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20K€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle HAEGEL délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20K€ HT à Mme Frédérique DINHOF, AI-CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou non-renouvellement de l'unité.

Signé : Paul PEVET, directeur de l'UPS n° 3156

UMS n° 830 - Ecole et observatoire des sciences de la terre de Strasbourg

MME PATRICIA WALTER

DEC. n° 100072DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à Mme Patricia WALTER, SAR-CNRS, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que la désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel GRANET, directeur de l'UMS n° 830

UMS n° 3286 - Plate-forme de chimie biologique intégrative de Strasbourg

M. PASCAL VILLA

DEC. n° 100045DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Pascal VILLA, directeur de l'unité UMS n° 3286, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 090123DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

FR n° 3241 - L'Europe en mutation : histoire, droit, économie et identités culturelles

MME NEONILA VYLCOU

DEC. n° 100086DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à Mme Neonila VYLCOU administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yves STRICKLER, directeur de la FR n° 3241

FRC n° 1589 - Institut de biologie moléculaire et cellulaire

M. ERIC WESTHOF
M. ALAIN KROL

DEC. n° 100048DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Eric WESTHOF, directeur de la FRC n° 1589, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric WESTHOF, délégation de signature est donnée à M. Alain KROL DR adjoint-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090116DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

LRC n° 7228 - Institut de sciences des matériaux de Mulhouse (IS2M)

M. BASSEL HAIDAR

DEC. n° 100088DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Bassel HAIDAR, CR-CNRS, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou non-renouvellement de l'unité.

Signé : Cathie VIX, directrice du LCR n° 7228

ERL n° 7230 - Laboratoire image, ville, environnement

MME CHRISTIANE WEBER
M. CHRISTOPHE ENAUX

DEC. n° 100047DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à Mme Christiane WEBER, directrice l'ERL n° 7230, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christiane WEBER, délégation de signature est donnée à M. Christophe ENAUX, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090114DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard MINAULT, délégué régional Alsace

DR11 - Alpes

UPR n° 2940 - Institut Néel

M. ALAIN FONTAINE
M. PHILIPPE GANDIT
MME NATHALIE BOURGEAT-LAMI
MME CHRISTINE ZAMPAOLO
M. BENOÎT BOULANGER
M. PIERRE BORDET
MME MURIEL BOYER
MME FRANÇOISE MOLLIER SABET
M. JOËL CIBERT
M. DENIS FEINBERG
MME VÉRONIQUE FAUVEL
M. ANDRÉ SULPICE
M. JEAN DUMAS
MME CHRISTINE MARTINELLI
MME FLORENCE BOZON

MME ARMELLE MICHETTI
M. CHRISTIAN GIANESE
M. PHILIPPE JEANTET
M. FABRICE BRUNOUD

DEC. n° 100065DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Alain FONTAINE, directeur de l'UPR n° 2940, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FONTAINE, délégation de signature est donnée à M. Philippe GANDIT, directeur de recherche CNRS et coordonnateur technique du laboratoire, et à Mme Nathalie BOURGEAT-LAMI, assistante-ingénieure et assistante de direction du laboratoire, aux fins mentionnées ci-dessus. Mme Christine ZAMPAOLO, ingénieure d'études et responsable gestion financière, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT.

Pour le département MCMF.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FONTAINE, délégation de signature est donnée à M. Benoît BOULANGER, professeur UJF, directeur-adjoint de l'unité et directeur du département MCMF, à l'effet de signer tous les documents afférents au département MCMF, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît BOULANGER, délégation de signature est donnée à M. Pierre BORDET, directeur de recherche CNRS et directeur-adjoint du département et à Mme Muriel BOYER, technicienne et assistante de direction du département, à l'effet de signer tous les documents afférents au département MCMF, aux fins mentionnées ci-dessus. Mme Françoise MOLLIER SABET, technicienne et gestionnaire du département, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT.

Pour le département NANO.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FONTAINE, délégation de signature est donnée à M. Joël CIBERT, directeur de recherche CNRS, directeur-adjoint de l'unité et directeur du département NANO, à l'effet de signer tous les documents afférents au département NANO, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël CIBERT, délégation de signature est donnée à M. Denis FEINBERG, directeur de recherche CNRS et directeur-adjoint du département et à Mme Véronique FAUVEL, ingénieure d'études et assistante de direction du département, à l'effet de signer tous les documents afférents au département NANO, aux fins mentionnées ci-dessus.

Pour le département MCBT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FONTAINE, délégation de signature est donnée à M. André SULPICE, directeur de recherche CNRS, directeur-adjoint de l'unité et directeur du département MCBT, à l'effet de signer tous les documents afférents au département MCBT, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André SULPICE, délégation de signature est donnée à M. Jean DUMAS, directeur de recherche CNRS et directeur-adjoint du département et à Mme Christine MARTINELLI, technicienne et assistante de direction du département, à l'effet de signer tous les documents afférents au département MCBT, aux fins mentionnées

ci-dessus. Mme Florence BOZON, technicienne et gestionnaire du département, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT. Pour les services du laboratoire Institut Néel.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FONTAINE, délégation de signature est donnée à :

Mme Armelle MICHETTI, ingénieure d'études et documentaliste, uniquement en ce qui concerne les activités de la bibliothèque des laboratoires du polygone scientifique de Grenoble, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 2 000 € HT ;

M. Christian GIANESE, ingénieur de recherche, uniquement en ce qui concerne les activités du service de liquéfaction, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT ;

M. Philippe JEANTET, ingénieur de recherche, uniquement en ce qui concerne les activités du service SERAS, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT ;

M. Fabrice BRUNOUD, technicien, uniquement en ce qui concerne les activités du magasin, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT ;

En cas de nécessité extrême, les directeurs de département peuvent signer des documents provenant d'un autre département que le leur.

La décision n° 080102DR11 du 3 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UPR n° 3228 - Laboratoire national des champs magnétiques intenses

M. GERARDUS RIKKEN
M. CLAUDE BERTHIER
MME ELISABETH ROCHAT
MME AMÉLIE PIC

DEC. n° 100055DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Gerardus RIKKEN, directeur de l'UPR n° 3228, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gerardus RIKKEN, délégation de signature est donnée à M. Claude BERTHIER, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus, à Mme Elisabeth ROCHAT, ingénieure d'études, et à Mme Amélie PIC, assistante-ingénieure, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 1 000 € HT.

La décision n° 090017DR11 du 21 avril 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UPR n° 5301 - Centre de recherches sur les macromolécules végétales

M. REDOUANE BORSALI
MME ISABELLE CALDARA
MME MARTINE MORALES

DEC. n° 100010DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Redouane BORSALI, directeur de l'UPR n° 5301, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Redouane BORSALI, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle CALDARA, assistante-ingénieure, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT et à Mme Martine MORALES, technicienne, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT.

La décision n° 090005DR11 du 10 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 1563 - Ambiances architecturales et urbaines

M. HENRY TORGUE
M. GRÉGOIRE CHELKOFF

DEC. n° 100041DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Henry TORGUE, directeur de l'UMR n° 1563, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henry TORGUE, délégation de signature est donnée à M. Grégoire CHELKOFF, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080025DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5025 - Laboratoire de géodynamique des chaînes alpines

M. OLIVIER VIDAL
M. PIETER VAN DER BEEK
MME CLAUDINE MEUGNIOT

DEC. n° 100007DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Olivier VIDAL, directeur de l'UMR n° 5025, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier VIDAL, délégation de signature est donnée à M. Pieter van der BEEK, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus et à Mme Claudine MEUGNIOT, ingénieure d'études à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT.

La décision n° 080063DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5075 - Institut de biologie structurale Jean-Pierre Ebel

MME EVA PEBAY-PEYROULA
M. JACQUES SAUDRAIX
MME ISABELLE DOS SANTOS

DEC. n° 100033DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Eva PEBAY-PEYROULA, directrice de l'UMR n° 5075, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Eva PEBAY-PEYROULA, délégation de signature est donnée à M. Jacques SAUDRAIX, ingénieur au CEA, aux fins mentionnées ci-dessus et à Mme Isabelle dos SANTOS, technicienne de la recherche, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 4 000 € HT.

La décision n° 080027DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5092 - Biochimie et biophysique des systèmes intégrés

M. FRANÇOIS BOULAY
M. GÉRARD KLEIN
MME MARIE-PIERRE MENDEZ

DEC. n° 100051DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. François BOULAY, directeur de l'UMR n° 5092, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François BOULAY, délégation de signature est donnée à M. Gérard KLEIN, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus et à Mme Marie-Pierre MENDEZ, technicienne de la recherche, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 800 € HT.

La décision n° 080029DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5104 - VERIMAG

M. NICOLAS HALBWACHS
Mlle SUSANNE GRAF

DEC. n° 100035DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Nicolas HALBWACHS, directeur de l'UMR n° 5104, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas HALBWACHS, délégation de signature est donnée à Mlle Susanne GRAF, directrice de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080031DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5105 - Laboratoire de psychologie et neurocognition

MME SYLVIANE VALDOIS
MME CLAIRE LEROY

DEC. n° 100046DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Sylviane VALDOIS, directrice de l'UMR n° 5105, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans

la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylviane VALDOIS, délégation de signature est donnée à Mme Claire LEROY, secrétaire d'administration scolaire et universitaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080032DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5108 - Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique théorique

M. FAWZI BOUDJEMA
Mlle GENEVIEVE BELANGER
MME DOMINIQUE TURC
MME VÉRONIQUE JONNERY

DEC. n° 100063DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Fawzi BOUDJEMA, directeur de l'UMR n° 5108, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fawzi BOUDJEMA, délégation de signature est donnée à Mlle Genevieve BELANGER, directrice de recherche, à Mme Dominique TURC, ingénieure d'études et à Mme Véronique JONNERY, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080034DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5109 - Laboratoire de planétologie de Grenoble

MME ODILE DUTUIT
M. BERNARD SCHMITT
MME BEATRICE BOURDON PIBARET
MME AKILA MOKHTARI

DEC. n° 100026DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Odile DUTUIT, directrice de l'UMR n° 5109, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-

1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Odile DUTUIT, délégation de signature est donnée à M. Bernard SCHMITT, directeur de recherche et à Mme Beatrice BOURDON PIBARET, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus et à Mme Akila MOKHTARI, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 800 € HT.

La décision n° 080036DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5129 - Laboratoire des technologies de la microélectronique

M. OLIVIER JOUBERT
MME JUMANA BOUSSEY
MME STÉPHANIE BERGER

DEC. n° 100020DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Olivier JOUBERT, directeur de l'UMR n° 5129, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier JOUBERT, délégation de signature est donnée à Mme Jumana BOUSSEY, chargée de recherche, et à Mme Stéphanie BERGER, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080007DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5130 - Institut de microélectronique, électromagnétisme et photonique - Laboratoire d'hyperfréquences et caractérisation

M. GÉRARD GHIBAUO
M. JEAN-EMMANUEL BROQUIN

DEC. n° 100057DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Gérard GHIBAUO, directeur de l'UMR n° 5130, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard GHIBAUO, délégation de signature est donnée à M. Jean-Emmanuel BROQUIN, professeur de Grenoble INP, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090035DR11 du 11 août 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5159 - Laboratoire des techniques de l'informatique et de la microélectronique pour l'architecture d'ordinateurs

MME DOMINIQUE BORRIONE
M. RÉGIS LEVEUGLE
M. SALVADOR MIR

DEC. n° 100045DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Dominique BORRIONE, directrice de l'UMR n° 5159, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique BORRIONE, délégation de signature est donnée à M. Régis LEVEUGLE, professeur, et à M. Salvador MIR, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080017DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5163 - Adaptation et pathogénie des micro-organismes

MME CESBRON-DELAUW
M. JOHANNES GEISELMANN
MME NICOLE KOPCZYNSKI

DEC. n° 100032DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-France CESBRON-DELAUW, directrice de l'UMR n° 5163, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-France CESBRON-DELAUW, délégation de signature est donnée à M. Johannes GEISELMANN, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus et à Mme Nicole KOPCZYNSKI, technicienne, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 18 000 € HT.

La décision n° 080045DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5168 - Laboratoire de physiologie cellulaire végétale

Mlle MARYLIN VANTARD
M. NORBERT ROLLAND

DEC. n° 100004DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mlle Marylin VANTARD, directrice de l'UMR n° 5168, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Marylin VANTARD, délégation de signature est donnée à M. Norbert ROLLAND, directeur de recherche aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 080047DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5183 - Laboratoire de glaciologie et géophysique de l'environnement

M. PAOLO LAJ
M. JEAN-LUC JAFFREZO
M. GERHARD KRINNER
Mme MAUD GALLARDO

DEC. n° 100005DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Paolo LAJ, directeur de l'UMR n° 5183, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paolo LAJ, délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc JAFFREZO, directeur de recherche, M. Gerhard KRINNER, chargé de recherche et Mme Maud GALLARDO, ingénieure d'études aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090003DR11 du 7 janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5194 - Politiques publiques, actions politiques, territoires

M. GUY SAEZ
M. BERNARD DENNI
M. BERNARD PECQUEUR
Mme VÉRONIQUE STRIPPOLI

DEC. n° 100067DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Guy SAEZ, directeur de l'UMR n° 5194, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy SAEZ, délégation de signature est donnée à M. Bernard DENNI, professeur des universités, à M. Bernard PECQUEUR, professeur des universités, et à Mme Véronique STRIPPOLI, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080066DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5204 - Environnements, dynamiques et territoires de la montagne

M. JEAN-JACQUES DELANNOY
M. DOMINIQUE GASQUET

DEC. n° 100022DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Jacques DELANNOY, directeur de l'UMR n° 5204, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques DELANNOY, délégation de signature est donnée à M. Dominique GASQUET, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080063DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5216 - Laboratoire GIPSA-LAB

M. JEAN-MARC CHASSERY
MME MARIE-ROSE ALFARA
MME NADINE CHRISTIN

DEC. n° 100006DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Marc CHASSERY, directeur l'UMR n° 5216, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc CHASSERY, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Rose ALFARA, ingénieure d'études et à Mme Nadine CHRISTIN, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080038DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5217 - Laboratoire d'informatique de Grenoble

MME BRIGITTE PLATEAU
MME GARBAY
M. HERVÉ MARTIN
M. CHRISTIAN LAUGIER
MME CHRISTINE GUIMET

DEC. n° 100024DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Brigitte PLATEAU, directrice de l'UMR n° 5217, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte PLATEAU, délégation de signature est donnée à Mme GARBAY, directrice de recherche, à M. Hervé MARTIN, professeur UJF, à M. Christian LAUGIER, directeur de recherche INRIA et à Mme Christine GUIMET, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080071DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5249 - Laboratoire de chimie et biologie des métaux

M. MARC FONTECAVE
MME ELISABETH MINTZ

DEC. n° 100038DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Marc FONTECAVE, directeur l'UMR n° 5249, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc FONTECAVE, délégation de signature est donnée à Mme Elisabeth MINTZ, directrice de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080051DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5252 - Laboratoire d'économie de la production et de l'intégration internationale

M. PATRICK CRIQUI
MME CÉLINE RIVAL

DEC. n° 100047DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Patrick CRIQUI, directeur de l'UMR n° 5252, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick CRIQUI, délégation de signature est donnée à Mme Céline RIVAL, assistante de gestion, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080052DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5266 - Science et ingénierie, matériaux procédés

M. MICHEL PONS
MME ANNE-MARIE TUPIN
M. JEAN-JACQUES BLANDIN
M. YVES FAUTRELLE
MME VIRGINIE CHAPAYS
MME PASCALE ESTEOULE
MME CLAIRE THOMASSON

DEC. n° 100027DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel PONS, directeur de l'UMR n° 5266, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale,

pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel PONS, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie TUPIN, ingénieure d'études, responsable des services administratifs et financiers, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel PONS, délégation de signature est donnée à M. Jean-Jacques BLANDIN, directeur de recherche, responsable du groupe GPM2, à M. Yves FAUTRELLE, professeur INPG, responsable du groupe EPM, à Mme Virginie CHAPAYS, technicienne de la recherche, gestionnaire du groupe PM, à Mme Pascale ESTEOULE, ingénieure d'études (1D INPG), gestionnaire du groupe EPM, et à Mme Claire THOMASSON, technicienne de la recherche, gestionnaire du groupe GPM2, à l'effet de signer les commandes et les missions d'un montant unitaire inférieur ou égal à 3 000 € HT.

La décision n° 080097DR11 du 19 septembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5269 - Laboratoire G2Elab

M. JAMES ROUDET
M. YVES MARECHAL
M. OLIVIER LESAIN
MME JACQUELINE DELAYE

DEC. n° 100025DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. James ROUDET, directeur de l'UMR n° 5269, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. James ROUDET, délégation de signature est donnée à M. Yves MARECHAL, professeur des universités, à M. Olivier LESAIN, directeur de recherche et à Mme Jacqueline DELAYE, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080054DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5272 - Laboratoire G-SCOP

M. YANNICK FREIN
M. FRANÇOIS VILLENEUVE
MME AMANDINE MONIN

DEC. n° 100044DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Yannick FREIN, directeur l'UMR n° 5272, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick FREIN, délégation de signature est donnée à M. François VILLENEUVE, professeur, et à Mme Amandine MONIN, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5493 - Physique et modélisation des milieux condensés

M. BART VAN TIGGELEN
MME FRANCOISE BERTHOUD

DEC. n° 100060DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Bart van TIGGELEN, directeur de l'UMR n° 5493, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bart van TIGGELEN, délégation de signature est donnée à Mme Françoise BERTHOUD, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080055DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5519 - Laboratoire des écoulements géophysiques et industriels

M. CHRISTOPHE BAUDET
M. CHRISTOPHE CORRE
M. JOËL SOMMERIA
MME PATRICIA ARGENTINO

DEC. n° 100037DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Christophe BAUDET, directeur de l'UMR n° 5519, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement

ment et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe BAUDET, délégation de signature est donnée à M. Christophe CORRE, professeur à Grenoble-INP, à M. Joël SOMMERIA, directeur de recherche, et à Mme Patricia ARGENTINO, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090039DR11 du 14 octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5520 - Laboratoire de rhéologie

M. ALBERT MAGNIN
MME HÉLÈNE GAILLARD

DEC. n° 100021DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Albert MAGNIN, directeur de l'UMR n° 5520, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Albert MAGNIN, délégation de signature est donnée à Mme Hélène GAILLARD, ingénieure de recherche, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 2 000 € HT.

La décision n° 080085DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5521 - Laboratoire sols, solides, structures - risques - 3S-R

M. JACQUES DESRUES
M. PASCAL VILLARD
MME SONIA MARTINATO

DEC. n° 100034DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jacques DESRUES, directeur de l'UMR n° 5521, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en

respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques-Jeanmarie DESRUES, délégation de signature est donnée à M. Pascal VILLARD, professeur des universités, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT et à Mme Sonia MARTINATO, technicienne de la recherche, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 1 000 € HT.

La décision n° 080015DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5525 - Techniques de l'ingénierie médicale et de la complexité (TIMC)

M. JACQUES DEMONGEOT
MME JOCELYNE TROCCAZ
MME CÉLINE FONTANT

DEC. n° 100017DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jacques DEMONGEOT, directeur de l'UMR n° 5525, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques DEMONGEOT, délégation de signature est donnée à Mme Jocelyne TROCCAZ, directrice de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus et à Mme Céline FONTANT, ingénieure d'études, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 1 500 € HT.

La décision n° 080014DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5553 - Laboratoire d'écologie alpine

M. PIERRE TABERLET
MME IRÈNE TILL-BOTTRAUD
M. LUDOVIC GIELLY

DEC. n° 100030DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Pierre TABERLET, directeur de l'UMR n° 5553, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à

risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre TABERLET, délégation de signature est donnée à Mme Irène TILL-BOTTRAUD, directrice de recherche, et à M. Ludovic GIELLY, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080070DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5559 - Laboratoire de géophysique interne et tectonophysique

M. FABRICE COTTON
M. PHILIPPE CARDIN
Mlle ANNE PAUL
MME FRANCE BLANC

DEC. n° 100072DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Fabrice COTTON, directeur de l'UMR n° 5559, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice COTTON, délégation de signature est donnée à M. Philippe CARDIN, directeur de recherche, à Mlle Anne PAUL, directrice de recherche et à Mme France BLANC, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080001DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5564 - Laboratoire d'étude des transferts en hydrologie et environnement

M. THIERRY LEBEL
M. PATRICK PIERSON
M. JEAN-PAUL LAURENT

DEC. n° 100018DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Thierry LEBEL, directeur de l'UMR n° 5564, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry LEBEL, délégation de signature est donnée à M. Patrick PIERSON, professeur des universités, et à M. Jean-Paul LAURENT, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080005DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5571 - Laboratoire d'astrophysique de l'observatoire de Grenoble

M. JEAN-LOUIS MONIN
M. ALEXANDRE FAURE
M. PASCAL PUGET
Mlle FRANÇOISE BOUILLET

DEC. n° 100011DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Louis MONIN, directeur de l'UMR n° 5571, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis MONIN, délégation de signature est donnée à M. Alexandre FAURE, chargé de recherche, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 50 000 € HT et à M. Pascal PUGET, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus et à Mlle Françoise BOUILLET, ingénieure d'études, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT.

La décision n° 080002DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5582 - Institut Fourier

M. MICHEL BRION
M. GÉRARD BESSON

DEC. n° 100016DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel BRION, directeur de l'UMR n° 5582, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BRION, délégation de signature est donnée à M. Gérard BESSON, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 090022DR11 du 2 mai 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5588 - Laboratoire de spectrométrie physique

M. THIERRY DOMBRE
M. JACQUES DEROUARD
MME ANNICK BLANC

DEC. n° 100042DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Thierry DOMBRE, directeur de l'UMR n° 5588, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte, 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry DOMBRE, délégation de signature est donnée à M. Jacques DEROUARD, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus et à Mme Annick BLANC, assistante-ingénieure, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 60 000 € HT.

La décision n° 080019DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5628 - Laboratoire des matériaux et du génie physique

M. BERNARD CHENEVIER
M. FRANCOIS WEISS
MME ANNE-MARIE SCOTTO

DEC. n° 100070DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Bernard CHENEVIER, directeur de l'UMR n° 5628, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte, 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard CHENEVIER, délégation de signature est donnée à M. Francois WEISS, directeur de recherche, et à Mme Anne-Marie SCOTTO, attachée d'administration, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080022DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5814 - Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique des particules

M. JEAN KARYOTAKIS
M. LIONEL BERT-ERBOUL
M. JEAN-PIERRE LEES
MME NADINE GIGLEUX

DEC. n° 100062DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean KARYOTAKIS, directeur de l'UMR n° 5814, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte, 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean KARYOTAKIS, délégation de signature est donnée à M. Lionel BERT-ERBOUL, ingénieur d'études, et à M. Jean-Pierre LEES, directeur de recherche, et à Mme Nadine GIGLEUX, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080028DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5819 - Structures et propriétés d'architectures moléculaires

M. JEAN-PIERRE TRAVERS
M. ROBERTO CALEMCZUK
Mlle CÉLINE DELEVAL

DEC. n° 100019DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre TRAVERS, directeur de l'UMR n° 5819, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte, 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre TRAVERS, délégation de signature est donnée à M. Roberto CALEMCZUK, chercheur CEA et à Mlle Céline DELEVAL, technicienne de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080061DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5820 - Centre d'études et de recherches appliquées à la gestion

M. PASCAL DUMONTIER
M. CHARLES PIOT
MME MAY EID
MME FLORENCE ALBERTI

DEC. n° 100059DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Pascal DUMONTIER, directeur de l'UMR n° 5820, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal DUMONTIER, délégation de signature est donnée à M. Charles PIOT, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus, à Mme May EID, ingénieure d'études, et à Mme Florence ALBERTI, assistante-ingénieure, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 300 € HT.

La décision n° 090042DR11 du 16 décembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5821 - Laboratoire de physique subatomique et de cosmologie

M. SERGE KOX
Mlle ANNICK BILLEBAUD
MME COLETTE DESLORIEUX
MME CHRISTINE SERVOZ-GAVIN

DEC. n° 100052DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Serge KOX, directeur de l'UMR n° 5821, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge KOX, délégation de signature est donnée à Mlle Annick BILLEBAUD, chargée de recherche, à Mme Colette DESLORIEUX, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus et à Mme Christine SERVOZ-GAVIN, assistante-ingénieure, adjointe à la responsable administrative et chargée du bureau du personnel, à l'effet de signer les factures, les commandes et les ordres de mission d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT.

La décision n° 090034DR11 du 1^{er} juillet 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 6417 - Laboratoire souterrain de Modane

M. FABRICE PIQUEMAL
M. MICHEL ZAMPAOLO

DEC. n° 100048DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Fabrice PIQUEMAL, directeur de l'UMR n° 6417, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice PIQUEMAL, délégation de signature est donnée à M. Michel ZAMPAOLO, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 080030DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 8191 - Spintronique et technologie des composants

M. ALAIN SCHUHL
M. BERNARD DIENY
Mlle CATHERINE BROISIN

DEC. n° 100031DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Alain SCHUHL, directeur de l'UMR n° 8191, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain SCHUHL, délégation de signature est donnée à M. Bernard DIENY, ingénieur chercheur CEA, et à Mlle Catherine BROISIN, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMI n° 3265 - Biologie structurale des interactions entre virus et cellule-hôte (UVHCl)

M. STEPHEN CUSACK
M. ROBERTUS RUIGROK
MME SANDRINE VIGNON

DEC. n° 100036DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Stephen CUSACK, directeur de l'UMI n° 3265, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stephen CUSACK, délégation de signature est donnée à M. Robertus RUIGROK, professeur des universités, et à Mme Sandrine VIGNON, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

GDR n° 2596 - Centre Jean-Marie Mariotti

M. ALAIN CHELLI
M. GILLES DUVERT
Mlle FRANCOISE BOUILLET

DEC. n° 100068DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Alain CHELLI, directeur du GDR n° 2596, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain CHELLI, délégation de signature est donnée à M. Gilles DUVERT, astronome, aux fins mentionnées ci-dessus et à Mlle Françoise BOUILLET, ingénieure d'études, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 50 000 € HT.

La décision n° 080059DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

GDR n° 2619 - Conceptions de microbio-capteurs électrochimiques pour la santé, l'environnement et la sécurité alimentaire

M. SERGE COSNIER
M. MICHAEL HOLZINGER
Mlle CHANTAL GONDRAN

DEC. n° 100028DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Serge COSNIER, directeur du GDR n° 2619, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale,

pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge COSNIER, délégation de signature est donnée à M. Michael HOLZINGER, chargé de recherche et à Mlle Chantal GONDRAN, maître de conférences, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT.

La décision DEC. n° 080009DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

GDR n° 3168 - GPL - Génie de la programmation et du logiciel

M. YVES LEDRU
MME CHRISTINE GUIMET

DEC. n° 100015DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Yves LEDRU, directeur du GDR n° 3168, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves LEDRU, délégation de signature est donnée à Mme Christine GUIMET, assistante-ingénieure, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 2 500 € HT.

La décision n° 080103DR11 du 19 décembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

GDR n° 3178 - Réseau droit, sciences et techniques

M. ETIENNE VERGES
MME ELSA DYBKOV

DEC. n° 100039DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Etienne VERGES, directeur du GDR n° 3178, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne VERGES, délégation de signature est donnée à Mme Elsa DYBKOV, gestionnaire du GDR, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 2 000 € HT.

La décision n° 090037DR11 du 8 septembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

GDR n° 3181 - Elaboration, fonctionnalisation, physique et applications du diamant

M. ETIENNE BUSTARRET

DEC. n° 100012DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Etienne BUSTARRET, directeur du GDR n° 3181, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

FRE n° 3200 - Laboratoire de chimie inorganique et biologique

MME PASCALE MALDIVI
M. MICHEL BARDET

DEC. n° 100023DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Pascale MALDIVI, directrice de la FRE n° 3200, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale MALDIVI, délégation de signature est donnée à M. Michel BARDET, chercheur au CEA, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090007DR11 du 17 mars 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

FRE n° 3220 - Laboratoire optimisation de la conception et ingénierie de l'environnement

MME LINGAI LUO
M. BENOÎT STUTZ

DEC. n° 100056DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Lingai LUO, directrice de la FRE n° 3220, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lingai LUO, délégation de signature est donnée à M. Benoît STUTZ, maître de conférences HDR, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090004DR11 du 2 janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

IFR n° 27 - Institut de recherches en technologie et sciences pour le vivant

M. JÉRÔME GARIN
M. ERIC GLENAT

DEC. n° 100008DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jérôme GARIN, directeur de l'IFR n° 27, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme GARIN, délégation de signature est donnée à M. Eric GLENAT, ingénieur CEA, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UPS n° 836 - Unité réseaux du CNRS

M. BERNARD RAPACCHI
MME FABIENNE TOLA
M. CLAUDE GROSS

DEC. n° 100050DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Bernard RAPACCHI, directeur de l'UPS n° 836, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-

1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard RAPAC-CHI, délégation de signature est donnée à Mlle Fabienne TOLA, technicienne de la recherche, et à M. Claude GROSS, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080033DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UPS n° 2070 - Consortium de recherches pour l'émergence de technologies avancées

M. ERIC BEAUGNON
Mlle MARIE-DOMINIQUE BERNARDINIS

DEC. n° 100053DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Eric BEAUGNON, directeur de l'UPS n° 2070, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric BEAUGNON, délégation de signature est donnée à Mlle Marie-Dominique BERNARDINIS, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080046DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UPS n° 2074 - Institut de radioastronomie millimétrique

M. PIERRE COX

DEC. n° 100009DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Pierre COX, directeur de l'UPS n° 2074, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 060020DR11 du 1^{er} février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UPS n° 2966 - Unité de logistique internationale - services et soutien aux expériences

M. PHILIPPE BRION
MME GÉRALDINE ANGLADE
MME VÉRONIQUE COMBET

DEC. n° 100029DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Philippe BRION, directeur de l'UPS n° 2966, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BRION, délégation de signature est donnée à Mme Géraldine ANGLADE, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus et à Mme Véronique COMBET, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT.

La décision n° 080048DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMS n° 832 - Observatoire des sciences de l'univers de Grenoble

M. HENRI-CLAUDE NATAF
M. ALAIN VIVIER
MME HÉLÈNE HOSTACHY

DEC. n° 100040DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Henri-Claude NATAF, directeur de l'UMS n° 832, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri-Claude NATAF, délégation de signature est donnée à M. Alain VIVIER, ADAENES, et à Mme Hélène HOSTACHY, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080095DR11 du 1^{er} septembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMS n° 1799 - Maison des sciences de l'homme - Alpes

MME DOMINIQUE RIGAUX
MME YOLANDE COURION

DEC. n° 100058DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Dominique RIGAUX, directrice de l'UMS n° 1799, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique RIGAUX, délégation de signature est donnée à Mme Yolande COURION, ingénieure d'études hors-classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMS n° 2748 - Institut européen de données financières (EUROFIDAI)

M. PATRICE FONTAINE
MME JOËLLE BARUS

DEC. n° 100054DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Patrice FONTAINE, directeur de l'UMS n° 2748, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice FONTAINE, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle BARUS, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080035DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMS n° 2920 - Observatoire des micro et nano technologies

M. STÉPHANE FONTANELL
M. SÉBASTIEN BERGER
Mlle CATHERINE LO CICERO

DEC. n° 100014DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Stéphane FONTANELL, directeur de l'UMS n° 2920, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane FONTANELL, délégation de signature est donnée à M. Sébastien BERGER, ingénieur au CEA, et à Mlle Catherine LO CICERO, technicienne de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 080020DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMS n° 2925 - Station alpine Joseph Fourier

M. SERGE AUBERT
M. ROLLAND DOUZET

DEC. n° 100049DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Serge AUBERT, directeur de l'UMS n° 2925, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge AUBERT, délégation de signature est donnée à M. Rolland DOUZET, professeur agrégé du secondaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080037DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMS n° 3042 - Moyens informatiques multimédia, information scientifique

M. NICOLAS BALACHEFF
Mlle MARTINE LEMOINE

DEC. n° 100061DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Nicolas BALACHEFF, directeur de l'UMS n° 3042, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas BALACHEFF, délégation de signature est donnée à Mlle Martine LEMOINE, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090041DR11 du 23 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMS n° 5638 - Cellule de coordination documentaire nationale pour les mathématiques

M. YVES LAURENT
MME MYRIAM CHARLES

DEC. n° 100013DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Yves LAURENT, directeur de l'UMS n° 5638, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves LAURENT, délégation de signature est donnée à Mme Myriam CHARLES, technicienne, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT.

La décision n° 080089DR11 du 3 juin 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

FR n° 2145 - Fédération de recherche matériaux de structure et propriétés d'usage

M. MICHEL SUERY

DEC. n° 100071DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel SUERY, directeur de la FR n° 2145, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 060013DR11 du 1^{er} février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

FR n° 2607 - Institut de chimie moléculaire de Grenoble

M. ALAIN DERONZIER

DEC. n° 100043DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Alain DERONZIER, directeur de la FR n° 2607, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 080050DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

FR n° 2914 - Laboratoire modélisation, simulation, interactions fondamentales

M. PATRICK AURENCHE
MME DOMINIQUE TURC

DEC. n° 100064DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Patrick AURENCHE, directeur de la FR n° 2914, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick AURENCHE, délégation de signature est donnée à Mme Dominique TURC, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

FR n° 3345 - Fédération Galileo Galilei de Grenoble

M. ALAIN CARTELLIER
M. FRÉDÉRIC DUFOUR

DEC. n° 100066DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Alain CARTELLIER, directeur de la FR n° 3345, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain CARTELLIER, délégation de signature est donnée à M. Frédéric DUFOUR, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

DR12 - Provence et Corse

UPR n° 3243 - Interactions et modulateurs de réponses

MME FRANÇOISE GUERLESQUIN

MME NADIA LOIR

M. ALAIN DOLLA

DEC. n° 101748DR12 du 15-01-2010

Délégation est donnée à Mme Françoise GUERLESQUIN, directrice de l'UPR n° 3243, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise GUERLESQUIN, délégation de signature est donnée à Mme Nadia LOIR, TCS, et à M. Alain DOLLA, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081424DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UPR n° 3243 - Interactions et modulateurs de réponses

MME NADIA LOIR

M. ALAIN DOLLA

DEC. n° 101749DR12 du 15-01-2010

Délégation est donnée à Mme Nadia LOIR, TCS, secrétaire gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadia LOIR, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Alain DOLLA, DR2, directeur de recherche.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Françoise GUERLESQUIN, directrice de l'UPR n° 3243

UMR n° 3080 - Laboratoire de synthèse et fonctionnalisation des céramiques

M. CHRISTIAN GUIZARD

DEC. n° 101671DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Christian GUIZARD, directeur de l'UMR n° 3080, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 081556DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6102 - Centre d'immunologie de Marseille Luminy

M. ERIC VIVIER

M. DIDIER MARGUET

MME MONIQUE ALLIONE

DEC. n° 101702DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Eric VIVIER, directeur de l'UMR n° 6102, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric VIVIER, délégation de signature est donnée à M. Didier MARGUET, DR2, et à Mme Monique ALLIONE, IR, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 081610DR12 du 1^{er} septembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6102 - Centre d'immunologie de Marseille Luminy

M. DIDIER MARGUET

MME MONIQUE ALLIONE

DEC. n° 101703DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Didier MARGUET, DR2, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier MARGUET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Monique ALLIONE, IR, secrétaire générale.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric VIVIER, directeur de l'UMR n° 6102

UMR n° 6116 - Institut Méditerranéen d'écologie et de paléocologie

M. THIERRY TATONI
M. FRÉDÉRIC MEDAIL
MME PATRICIA BENTOZA
MME ANNIE COCHEME

DEC. n° 101705DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Thierry TATONI, directeur de l'UMR n° 6116, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry TATONI, délégation de signature est donnée à M. Frédéric MEDAIL, PR2, à Mme Patricia BENTOZA, IE, et à Mme Annie COCHEME, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081575DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6116 - Institut méditerranéen d'écologie et de paléocologie

M. FRÉDÉRIC MEDAIL
MME PATRICIA BENTOZA
MME ANNIE COCHEME

DEC. n° 101704DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Frédéric MEDAIL, PR2, responsable département 1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric MEDAIL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Patricia BENTOZA, IE, secrétaire générale.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric MEDAIL et de Mme Patricia BENTOZA, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Annie COCHEME, AI, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Thierry TATONI, directeur de l'UMR n° 6116

UMR n° 6117 - Laboratoire de microbiologie, de géochimie et d'écologie marines

M. RICHARD SEMPÈRE
M. JEAN-CHRISTOPHE POGGIALE
MME DOMINIQUE POIROT-CHEVANNE

DEC. n° 101688DR12 du 02-02-2010

Délégation est donnée à M. Richard SEMPÈRE, directeur de l'UMR n° 6117, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-

1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Richard SEMPÈRE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Christophe POGGIALE, professeur, et à Mme Dominique POIROT-CHEVANNE, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081501DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6117 - Laboratoire de microbiologie, de géochimie et d'écologie marines

M. JEAN-CHRISTOPHE POGGIALE
MME DOMINIQUE POIROT-CHEVANNE

DEC. n° 101689DR12 du 02-02-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe POGGIALE, professeur, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe POGGIALE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Dominique POIROT-CHEVANNE, AI, assistante de direction.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Richard SEMPÈRE, directeur de l'UMR n° 6117

UMR n° 6117 - Laboratoire de microbiologie, de géochimie et d'écologie marines

MME JOËLLE CAVALIERI

DEC. n° 101791DR12 du 14-01-2010

Délégation est donnée à Mme Joëlle CAVALIERI, IE1, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Richard SEMPÈRE, directeur de l'UMR n° 6117

UMR n° 6123 - Laboratoire d'économie et de sociologie du travail

MME ARIEL MENDEZ
MME LAURENCE MASSE
M. PATRICE CACCIUTTOLO
M. PHILIPPE MOSSE

DEC. n° 101766DR12 du 12-01-2010

Délégation est donnée à Mme Ariel MENDEZ, directrice de l'UMR n° 6123, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ariel MENDEZ, délégation de signature est donnée à Mme Laurence MASSE, IE1, à M. Patrice CACCIUTTOLO, IE1, et à M. Philippe MOSSE, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081465DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6123 - Laboratoire d'économie et de sociologie du travail

MME LAURENCE MASSE
M. PATRICE CACCIUTTOLO
M. PHILIPPE MOSSE

DEC. n° 101767DR12 du 12-01-2010

Délégation est donnée à Mme Laurence MASSE, IE1, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence MASSE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Patrice CACCIUTTOLO, IE1, responsable informatique.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence MASSE et de M. Patrice CACCIUTTOLO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Philippe MOSSE, DR2, directeur de recherche.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ariel MENDEZ, directrice de l'UMR n° 6123

UMR n° 6125 - Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale (Centre Paul Albert Février)

M. GILLES DORIVAL
MME EMMANUELE CAIRE

DEC. n° 101764DR12 du 12-01-2010

Délégation est donnée à M. Gilles DORIVAL, directeur de l'UMR n° 6125, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles DORIVAL, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuèle CAIRE, professeure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081560DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6125 - Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale (Centre Paul Albert Février)

MME EMMANUELE CAIRE

DEC. n° 101765DR12 du 12-01-2010

Délégation est donnée à Mme Emmanuèle CAIRE, professeure, directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles DORIVAL, directeur de l'UMR n° 6125

UMR n° 6146 - Laboratoire de psychologie cognitive

M. JONATHAN GRAINGER
MME STÉPHANIE DESOUS

DEC. n° 101752DR12 du 14-01-2010

Délégation est donnée à M. Jonathan GRAINGER, directeur de l'UMR n° 6146, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jonathan GRAINGER, délégation de signature est donnée à Mme Stéphanie DESOUS, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081425DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6146 - Laboratoire de psychologie cognitive

MME STÉPHANIE DESOUS

DEC. n° 101753DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à Mme Stéphanie DESOUS, AI, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jonathan GRAINGER, directeur de l'UMR n° 6146

UMR n° 6184 - Neurobiologie des interactions cellulaires et neurophysiopathologie

M. MICHEL KHRESTCHATISKY
M. GÉRARD CHARTON

DEC. n° 101756DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel KHRESTCHATISKY, directeur de l'UMR n° 6184, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel KHRESTCHATISKY, délégation de signature est donnée à M. Gérard CHARTON, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081582DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6184 - Neurobiologie des interactions cellulaires et neurophysiopathologie

M. GÉRARD CHARTON

DEC. n° 101757DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Gérard CHARTON, IE, administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel KHRESTCHATISKY, directeur de l'UMR n° 6184

UMR n° 6201 - Droit public comparé – droit international – droit européen

M. ROSTANE MEHDI
MME SANDRINE MALJEAN-DUBOIS
M. XAVIER PHILIPPE
M. PIERRE BON
MME MARYSE BAUDREZ
M. RICHARD GHEVONTIAN

DEC. n° 101762DR12 du 12-01-2010

Délégation est donnée à M. Rostane MEHDI, directeur de l'UMR n° 6201, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rostane MEHDI, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine MALJEAN-DUBOIS, DR, à M. Xavier PHILIPPE, professeur, à

M. Pierre BON, professeur, à Mme Maryse BAUDREZ, maître de conférences, et à M. Richard GHEVONTIAN, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081640DR12 du 02 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6201 - Droit public comparé – droit international – droit européen

MME SANDRINE MALJEAN-DUBOIS
M. XAVIER PHILIPPE
M. PIERRE BON
MME MARYSE BAUDREZ
M. RICHARD GHEVONTIAN

DEC. n° 101763DR12 du 12-01-2010

Délégation est donnée à Mme Sandrine MALJEAN-DUBOIS, DR, directrice-adjointe du CERIC, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine MALJEAN-DUBOIS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Xavier PHILIPPE, professeur, directeur du GREJC.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier PHILIPPE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Pierre BON, professeur, directeur de l'IEI.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre BON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Maryse BAUDREZ, maître de conférences, co-directrice du CDCP.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maryse BAUDREZ, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Richard GHEVONTIAN, professeur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Rostane MEHDI, directeur de l'UMR n° 6201

UMR n° 6212 - Adhésion et inflammation

M. PIERRE BONGRAND

DEC. n° 101686DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Pierre BONGRAND, directeur de l'UMR n° 6212, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 081546DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6216 - Institut de biologie du développement de Marseille Luminy

MME GENEVIÈVE ROUGON
MME RÉGINE DEMOULIN
M. PATRICK GARIGLIO
MME ENRIQUEZ-SARANO
MME PATRICIA GEORGEON

DEC. n° 101754DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à Mme Geneviève ROUGON, directrice de l'UMR n° 6216, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Geneviève ROUGON, délégation de signature est donnée à Mme Régine DEMOULIN, IE, à M. Patrick GARIGLIO, IE, à Mme ENRIQUEZ-SARANO et à Mme Patricia GEORGEON, T, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081634DR12 du 1^{er} septembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6216 - Institut de biologie du développement de Marseille Luminy

MME RÉGINE DEMOULIN
M. PATRICK GARIGLIO
MME FLEUR ENRIQUEZ-SARANO
MME PATRICIA GEORGEON

DEC. n° 101755DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à Mme Régine DEMOULIN, IE, responsable du service administratif et financier, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Régine DEMOULIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Patrick GARIGLIO, IE, responsable logistique.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick GARIGLIO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Fleur ENRIQUEZ-SARANO, technicienne, adjointe responsable service administratif et financier.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fleur ENRIQUEZ-SARANO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à, Mme Patricia GEORGEON, technicienne, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Geneviève ROUGON, directrice de l'UMR n° 6216

UMR n° 6236 - Unité de recherche sur les maladies infectieuses et tropicales émergentes

M. DIDIER RAOULT
M. MICHEL DRANCOURT
MME FLORENCE FENOLLAR

DEC. n° 101676DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Didier RAOULT, directeur de l'UMR n° 6236, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier RAOULT délégation de signature est donnée à M. Michel DRANCOURT, professeur, et à Mme Florence FENOLLAR, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081532DR12 du 16 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6236 - Unité de recherche sur les maladies infectieuses et tropicales

M. MICHEL DRANCOURT
MME FLORENCE FENOLLAR

DEC. n° 101677DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel DRANCOURT, professeur, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DRANCOURT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Florence FENOLLAR, maître de conférences, responsable ITA/IATOS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Didier RAOULT, directeur de l'UMR n° 6236

UMR n° 6242 - Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence

M. RACHID BOUCHAKOUR
M. OLIVIER THOMAS
M. JEAN-LUC AUTRAN
MME MIREILLE FAURE

DEC. n° 101684DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Rachid BOUCHAKOUR, directeur de l'UMR n° 6242, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risques) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rachid BOUCHAKOUR, délégation de signature est donnée à M. Olivier THOMAS, PR, à M. Jean-Luc AUTRAN, PR, et à Mme Mireille FAURE, IE aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081493DR12 du 23 mai 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6242 - Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence

M. OLIVIER THOMAS
M. JEAN-LUC AUTRAN
MME MIREILLE FAURE

DEC. n° 101685DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Olivier THOMAS, PR, directeur-adjoint à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier THOMAS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Luc AUTRAN, PR, directeur-adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc AUTRAN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Mireille FAURE, IE, secrétaire générale.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Rachid BOUCHAKOUR, directeur de l'UMR n° 6242

UMR n° 6263 - Institut des sciences moléculaires de Marseille

M. JEAN ANTOINE RODRIGUEZ
M. ALAIN GIORGI

DEC. n° 101718DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean Antoine RODRIGUEZ, directeur de l'UMR n° 6263, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Antoine RODRIGUEZ, délégation de signature est donnée à M. Alain GIORGI, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081446DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6263 - Institut des sciences moléculaires de Marseille

M. ALAIN GIORGI

DEC. n° 101719DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Alain GIORGI, IE, secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Antoine RODRIGUEZ, directeur de l'UMR n° 6263

UMR n° 6550 - Centre de physique des particules de Marseille

M. ERIC KAJFASZ
M. RÉMY POTHEAU
MME MARIE-THÉRÈSE DONEL
M. GUY INGARSIA

DEC. n° 101768DR12 du 12-01-2010

Délégation est donnée à M. Eric KAJFASZ, directeur de l'UMR n° 6550, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric KAJFASZ, délégation de signature est donnée à M. Rémy POTHEAU, IR, à Mme Marie-Thérèse DONEL, IE, et à M. Guy INGARSIA, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081427DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6550 - Centre de physique des particules de Marseille

M. RÉMY POTHEAU
MME MARIE-THÉRÈSE DONEL
M. GUY INGARSIA

DEC. n° 101769DR12 du 12-01-2010

Délégation est donnée à M. Rémy POTHEAU, IR, directeur technique, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy POTHEAU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Thérèse DONEL, IE, secrétaire générale.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy POTHEAU et de Mme Marie-Thérèse DONEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Guy INGARSIA, IE, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric KAJFASZ, directeur de l'UMR n° 6550

UMR n° 6571 - Institut de recherche sur le Sud-Est asiatique

M. FRANÇOIS ROBINNE
M. BRUNO FOURGEAUD

DEC. n° 101780DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. François ROBINNE, directeur de l'UMR n° 6571, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François ROBINNE, délégation de signature est donnée à M. Bruno FOURGEAUD, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081422DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6571 - Institut de recherche sur le Sud-Est asiatique

M. BRUNO FOURGEAUD

DEC. n° 101781DR12 du 14-01-2010

Délégation est donnée à M. Bruno FOURGEAUD, TCE, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François ROBINNE, directeur de l'UMR n° 6571

UMR n° 6572 - Laboratoire d'archéologie médiévale méditerranéenne

M. HENRI AMOURIC
Mme SYLVIE PONS

DEC. n° 101678DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Henri AMOURIC, directeur de l'UMR n° 6572, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri AMOURIC, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie PONS, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081536DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6572 - Laboratoire d'archéologie médiévale méditerranéenne

Mme SYLVIE PONS

DEC. n° 101679DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à Mme Sylvie PONS, AI, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Henri AMOURIC, directeur de l'UMR n° 6572

UMR n° 6573 - Centre Camille Jullian - Archéologie méditerranéenne et africaine

M. DOMINIQUE GARCIA
Mme MARIE-BRIGITTE CARRE
Mme CRISTEL LANATA

DEC. n° 101774DR12 du 12-01-2010

Délégation est donnée à M. Dominique GARCIA, directeur de l'UMR n° 6573, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique GARCIA, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Brigitte CARRE, CR1 et à Mme Cristel LANATA, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081594DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6573 - Centre Camille Jullian - Archéologie méditerranéenne et africaine

Mme MARIE-BRIGITTE CARRE
Mme CRISTEL LANATA

DEC. n° 101775DR12 du 12-01-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-Brigitte CARRE, CR1, directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007

[portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Brigitte CARRE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Cristel LANATA, technicienne, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Dominique GARCIA, directeur de l'UMR n° 6573

UMR n° 6578 - Anthropologie Bioculturelle

M. MICHEL SIGNOLI
M. GEORGES LEONETTI

DEC. n° 101784DR12 du 14-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel SIGNOLI, directeur de l'UMR n° 6578, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel SIGNOLI, délégation de signature est donnée à M. Georges LEONETTI, PUPH, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 091647DR12 du 27 mai 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6578 - Anthropologie Bioculturelle

M. GEORGES LEONETTI

DEC. n° 101785DR12 du 14-01-2010

Délégation est donnée à M. Georges LEONETTI, PUPH, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel SIGNOLI, directeur de l'UMR n° 6578

UMR n° 6579 - Groupement de recherche en économie quantitative d'Aix Marseille

M. JEAN-BENOÎT ZIMMERMANN
MME ISABELLE MAUDUECH
MME ANNE PEGUIN-FEISSOLLE
M. ALAIN TRANNOY

DEC. n° 101742DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Benoît ZIMMERMANN, directeur de l'UMR n° 6579, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-

1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Benoît ZIMMERMANN, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle MAUDUECH, IE2, Mme Anne PEGUIN-FEISSOLLE, DR2 et M. Alain TRANNOY, directeur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081452DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6579 - Groupement de recherche en économie quantitative d'Aix Marseille

MME ISABELLE MAUDUECH
MME ANNE PEGUIN-FEISSOLLE
M. ALAIN TRANNOY

DEC. n° 101743DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à Mme Isabelle MAUDUECH, IE2, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle MAUDUECH, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Anne PEGUIN-FEISSOLLE, DR2, chercheuse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle MAUDUECH et de Mme Anne PEGUIN-FEISSOLLE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Alain TRANNOY, directeur d'études à l'EHESS et directeur de l'IDEP.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoît ZIMMERMANN, directeur de l'UMR n° 6579

UMR n° 6591 - Institut d'ethnologie méditerranéenne européenne et comparative

M. DIONIGI ALBERA
M. MARC BORDIGONI

DEC. n° 101776DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Dionigi ALBERA, directeur de l'UMR n° 6591, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dionigi ALBERA, délégation de signature est donnée à M. Marc BORDIGONI, IR, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081642DR12 du 27 avril 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6591 - Institut d'ethnologie méditerranéenne européenne et comparative

M. MARC BORDIGONI

DEC. n° 101777DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Marc BORDIGONI, IR hors classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Dionigi ALBERA, directeur de l'UMR n° 6591

FRE n° 3315 - Modèles et simulations pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage

M. MICHEL FLORENZANO

M. MICHEL BERTHELOT

DEC. n° 101693DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel FLORENZANO, directeur de la FRE n° 3315, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel FLORENZANO, délégation de signature est donnée à M. Michel BERTHELOT, IR hors classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081586DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

FRE n° 3315 - Modèles et simulations pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage

M. MICHEL BERTHELOT

DEC. n° 101694DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel BERTHELOT, IR, hors classe, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel FLORENZANO, directeur de la FRE n° 3315

IFR n° 134 - Sciences humaines économiques et sociales de la santé d'Aix-Marseille

M. JEAN-PAUL MOATTI

MME MARIE-CATHERINE DARDEL

DEC. n° 101696DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Paul MOATTI, directeur de l'IFR n° 134, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul MOATTI, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Catherine DARDEL, TCS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081528DR12 du 19 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

IFR n° 134 - Sciences humaines économiques et sociales de la santé d'Aix-Marseille

MME MARIE-CATHERINE DARDEL

DEC. n° 101697DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée Mme Marie-Catherine DARDEL, TCS, secrétaire-gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul MOATTI, directeur de l'IFR n° 134

UMS n° 822 - Centre international de rencontres mathématiques

M. PASCAL CHOSSAT

M. JULIEN STEFANINI

MME JOËLLE KATCHADOURIAN

DEC. n° 101723DR12 du 14-01-2010

Délégation est donnée à M. Pascal CHOSSAT, directeur de l'UMS n° 822, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal CHOSSAT, délégation de signature est donnée à M. Julien STEFANINI, IE et à Mme Joëlle KATCHADOURIAN, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081598DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMS n° 822 - Centre international de rencontres mathématiques

M. JULIEN STEFANINI
MME JOËLLE KATCHADOURIAN

DEC. n° 101724DR12 du 14-01-2010

Délégation est donnée à M. Julien STEFANINI, IE, administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien STEFANINI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Joëlle KATCHADOURIAN, TCE, assistante de direction.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascal CHOSSAT, directeur de l'UMS n° 822

UMS n° 3287 - Centre pour l'édition électronique ouverte

M. MARIN DACOS
Mlle LISA GEORGES
Mlle INÈS SECONDAT DE MONTESQUIEU

DEC. n° 101750DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Marin DACOS, directeur de l'UMS n° 3287, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marin DACOS, délégation de signature est donnée à Mlle Lisa GEORGES, IE2 et à Mlle Inès SECONDAT de MONTESQUIEU, IE2, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081606DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMS n° 3287 - Centre pour l'édition électronique ouverte

Mlle LISA GEORGES
Mlle INÈS SECONDAT DE MONTESQUIEU

DEC. n° 101751DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à Mlle Lisa GEORGES, IE2, chargée d'édition, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de

services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Lisa GEORGES, IE2, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mlle Inès SECONDAT de MONTESQUIEU, IE2, responsable pôle édition.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marin DACOS, directeur de l'UMS n° 3287

FR n° 2291 - Fédération de recherche des unités mathématiques de Marseille

M. SANDRO VAÏENTI
MME FRANCE BODIN

DEC. n° 101734DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Sandro VAÏENTI, directeur de la FR n° 2291, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sandro VAÏENTI, délégation de signature est donnée à Mme France BODIN, TCS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081514DR12 du 23 novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

FR n° 2291 - Fédération de recherche des unités mathématiques de Marseille

MME FRANCE BODIN

DEC. n° 101735DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à Mme France BODIN, TCS, assistante de direction, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Sandro VAÏENTI, directeur de la FR n° 2291

FR n° 3098 - Ecosystèmes continentaux et risques environnementaux

M. JOËL GUIOT
MME JOËLLE CAVALIERI

DEC. n° 101790DR12 du 14-01-2010

Délégation est donnée à M. Joël GUIOT, directeur de la FR n° 3098, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-

1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël GUIOT, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle CAVALIERI, IE1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081439DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

DR14 - Midi-Pyrénées

UPR n° 8241 - Laboratoire de chimie de coordination

M. BRUNO CHAUDRET
M. DENIS NEIBECKER
MME PATRICIA FOUQUEREAU

DEC. n° 100077DR14 du 23-02-2010

Délégation est donnée à M. Bruno CHAUDRET, directeur de l'UPR n° 8241, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno CHAUDRET, délégation de signature est donnée à M. Denis NEIBECKER, DR2, et à Mme Patricia FOUQUEREAU, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UPR n° 8241 - Laboratoire de chimie de coordination

M. DENIS NEIBECKER
MME PATRICIA FOUQUEREAU

DEC. n° 100078DR14 du 23-02-2010

Délégation est donnée à M. Denis NEIBECKER, DR2, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis NEIBECKER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Patricia FOUQUEREAU, AI, assistante en gestion administrative.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Bruno CHAUDRET, directeur de l'UPR n° 8241

USR n° 2936 - Station d'écologie expérimentale du CNRS à Moulis

M. JEAN CLOBERT
MME MICHELLE DE FRAIPONT
MME CATHERINE MONIER

DEC. n° 100087DR14 du 23-02-2010

Délégation est donnée à M. Jean CLOBERT, directeur de l'USR n° 2936, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean CLOBERT, délégation de signature est donnée à Mme Michelle de FRAIPONT, IR1, et à Mme Catherine MONIER, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

USR n° 2936 - Station d'écologie expérimentale du CNRS à Moulis

MME MICHELLE DE FRAIPONT
MME CATHERINE MONIER

DEC. n° 100088DR14 du 23-02-2010

Délégation est donnée à Mme Michelle de FRAIPONT, IR1, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michelle de FRAIPONT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Catherine MONIER, AI.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Jean CLOBERT, directeur de l'USR n° 2936

USR n° 5026 - Télescope Bernard Lyot

M. RÉMI CABANAC
M. MICHEL AURIÈRE
M. PHILIPPE MATHIAS

DEC. n° 100079DR14 du 23-02-2010

Délégation est donnée à M. Rémi CABANAC, directeur de l'USR n° 5026, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémi CABANAC, délégation de signature est donnée à M. Michel AURIERE, ASTR et à M. Philippe MATHIAS, ASTRA, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional [délégrant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

USR n° 5026 - Télescope Bernard Lyot

M. MICHEL AURIERE
M. PHILIPPE MATHIAS

DEC. n° 100080DR14 du 23-02-2010

Délégation est donnée à M. Michel AURIERE, ASTR, coordinateur mode service, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel AURIERE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Philippe MATHIAS, ASTRA, coordinateur mode service.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur [délégrant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Rémi CABANAC, directeur de l'USR n° 5026

UMR n° 2587 - Centre de recherche en pharmacologie-santé

M. JEAN-EDOUARD GAIRIN
M. ANDREAS MERDES

DEC. n° 100063DR14 du 12-02-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Edouard GAIRIN, directeur de l'UMR n° 2587, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Edouard GAIRIN, délégation de signature est donnée à M. Andreas MERDES, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional [délégrant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 2587 - Centre de recherche en pharmacologie-santé

M. ANDREAS MERDES

DEC. n° 100064DR14 du 12-02-2010

Délégation est donnée à M. Andreas MERDES, DR2, Chef d'équipe, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur [délégrant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Jean-Edouard GAIRIN, directeur de l'UMR n° 2587

UMR n° 5044 - Centre d'étude et de recherche travail, organisation, pouvoir

M. JENS THOEMMES
M. MICHEL ESCARBOUDEL

DEC. n° 100049DR14 du 10-02-2010

Délégation est donnée à M. Jens THOEMMES, directeur de l'UMR n° 5044, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jens THOEMMES, délégation de signature est donnée à M. Michel ESCARBOUDEL, IR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional [délégrant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5044 - Centre d'étude et de recherche travail, organisation, pouvoir

M. MICHEL ESCARBOUDEL

DEC. n° 100050DR14 du 10-02-2010

Délégation est donnée à M. Michel ESCARBOUDEL, IR1, ingénieur de recherche en traitement et analyse de bases de données, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur [délégrant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Jens THOEMMES, directeur de l'UMR n° 5044

UMR n° 5085 - Centre interuniversitaire de recherche et d'ingénierie des matériaux

M. FRANCIS MAURY
M. PHILIPPE TAILHADES
MME DOMINIQUE BONSIRVEN

DEC. n° 100093DR14 du 24-02-2010

Délégation est donnée à M. Francis MAURY, directeur de l'UMR n° 5085, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis MAURY, délégation de signature est donnée à M. Philippe TAILHADES, DR1, et à Mme Dominique BONSIRVEN, 1D, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5085 - Centre interuniversitaire de recherche et d'ingénierie des matériaux

M. PHILIPPE TAILHADES
MME DOMINIQUE BONSIRVEN

DEC. n° 100094DR14 du 24-02-2010

Délégation est donnée à M. Philippe TAILHADES, DR1, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe TAILHADES, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Dominique BONSIRVEN, 1D, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Francis MAURY, directeur de l'UMR n° 5085

UMR n° 5089 - Institut de pharmacologie et biologie structurale

M. JEAN-PHILIPPE GIRARD
MME MYLÈNE MARTIN
M. BERNARD MONSARRAT

DEC. n° 100059DR14 du 11-02-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Philippe GIRARD, directeur de l'UMR n° 5089, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe GIRARD, délégation de signature est donnée à Mme Mylène MARTIN, IE1, et à M. Bernard MONSARRAT, IRHC, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5089 - Institut de pharmacologie et biologie structurale

MME MYLÈNE MARTIN
M. BERNARD MONSARRAT

DEC. n° 100060DR14 du 11-02-2010

Délégation est donnée à Mme Mylène MARTIN, IE1, responsable administrative, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mylène MARTIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Bernard MONSARRAT, IRHC, Co-responsable du département BSB.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Jean-Philippe GIRARD, directeur de l'UMR n° 5089

UMR n° 5126 - Centre d'études spatiales de la biosphère

M. YANN KERR
MME MONIQUE BRITZ
M. JEAN-PHILIPPE GASTELLU-ETCHEGORY
M. GÉRARD DEDIEU

DEC. n° 100012DR14 du 03-02-2010

Délégation est donnée à M. Yann KERR, directeur de l'UMR n° 5126, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann KERR, délégation de signature est donnée à Mme Monique BRITZ, AI, à M. Jean-Philippe GASTELLU-ETCHEGORY, PU et à M. Gérard DEDIEU, ingénieur CNES, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5126 - Centre d'études spatiales de la biosphère

MME MONIQUE BRITZ
M. JEAN-PHILIPPE GASTELLU-ETCHEGORY
M. GÉRARD DEDIEU

DEC. n° 100013DR14 du 03-02-2010

Délégation est donnée à Mme Monique BRITZ, AI, gestionnaire, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique BRITZ, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Philippe GASTELLU-ETCHEGORY, PU, directeur-adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique BRITZ et de M. Jean-Philippe GASTELLU-ETCHEGORY délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Gérard DEDIEU, ingénieur CNES, responsable d'équipe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Yann KERR, directeur de l'UMR n° 5126

UMR n° 5169 - Centre de recherches sur la cognition animale

M. MARTIN GIURFA
M. BERNARD FRANCES
MME JOËLLE JAMMES

DEC. n° 100065DR14 du 12-02-2010

Délégation est donnée à M. Martin GIURFA, directeur de l'UMR n° 5169, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Martin GIURFA, délégation de signature est donnée à M. Bernard FRANCES, PR1, et à Mme Joëlle JAMMES, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5169 - Centre de recherches sur la cognition animale

M. BERNARD FRANCES
MME JOËLLE JAMMES

DEC. n° 100066DR14 du 12-02-2010

Délégation est donnée à M. Bernard FRANCES, PR1, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard FRANCES, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Joëlle JAMMES, TCE, responsable administrative.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Martin GIURFA, directeur de l'UMR n° 5169

UMR n° 5174 - Evolution et diversité biologique

MME BRIGITTE CROUAU-ROY
M. CHRISTOPHE THEBAUD

DEC. n° 100089DR14 du 24-02-2010

Délégation est donnée à Mme Brigitte CROUAU-ROY, directrice de l'UMR n° 5174, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte CROUAU-ROY, délégation de signature est donnée à M. Christophe THEBAUD, PU, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5174 - Evolution et diversité biologique

M. CHRISTOPHE THEBAUD

DEC. n° 100090DR14 du 24-02-2010

Délégation est donnée à M. Christophe THEBAUD, PU, responsable de groupe, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Brigitte CROUAU-ROY, directrice de l'UMR n° 5174

UMR n° 5241 - Métabolisme, plasticité et mitochondrie

M. LOUIS CASTEILLA
M. ALAIN BELLIURE
MME MAMA BEN NOUAR

DEC. n° 100081DR14 du 23-02-2010

Délégation est donnée à M. Louis CASTEILLA, directeur de l'UMR n° 5241, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Louis CASTEILLA, délégation de signature est donnée à M. Alain BELLIURE, TCS, et à Mme Mama ben NOUAR, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5241 - Métabolisme, plasticité et mitochondrie

M. ALAIN BELLIURE
MME MAMA BEN NOUAR

DEC. n° 100082DR14 du 23-02-2010

Délégation est donnée à M. Alain BELLIURE, TCS, gestionnaire, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain BELLIURE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Mama ben NOUAR, TCN, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Louis CASTEILLA, directeur de l'UMR n° 5241

UMR n° 5245 - Laboratoire d'écologie fonctionnelle

M. ERIC CHAUVET
M. JEAN-LUC ROLS

DEC. n° 100083DR14 du 23-02-2010

Délégation est donnée à M. Eric CHAUVET, directeur de l'UMR n° 5245, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric CHAUVET, délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc ROLS, PR, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5245 - Laboratoire d'écologie fonctionnelle

M. JEAN-LUC ROLS

DEC. n° 100084DR14 du 23-02-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Luc ROLS, PR, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Eric CHAUVET, directeur de l'UMR n° 5245

UMR n° 5263 - Cognition, langue, langages, ergonomie

M. JEAN-FRANÇOIS BONNEFON
M. ERIC RAUFASTE
MME ANNE CONDAMINES

DEC. n° 090072DR14 du 03-12-2009

Délégation est donnée à M. Jean-François BONNEFON, directeur de l'UMR n° 5263, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François BONNEFON, délégation de signature est donnée à M. Eric RAUFASTE, Pr, à Mme Anne CONDAMINES, DR, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 6 novembre 2009.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5263 - Cognition, langue, langages, ergonomie

M. ERIC RAUFASTE
MME ANNE CONDAMINES

DEC. n° 090073DR14 du 03-12-2009

Délégation est donnée à M. Eric RAUFASTE, Pr, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric RAUFASTE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Anne CONDAMINES, DR.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 6 novembre 2009.

Signé : Jean-François BONNEFON, directeur de l'UMR n° 5263

UMR n° 5263 - Cognition, langue, langages, ergonomie

M. JEAN-FRANÇOIS BONNEFON
M. ERIC RAUFASTE
M. FABIO MONTERMINI

DEC. n° 100008DR14 du 02-02-2010

Délégation est donnée à M. Jean-François BONNEFON, directeur de l'UMR n° 5263, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François BONNEFON, délégation de signature est donnée à M. Eric RAUFASTE, PR2, et à M. Fabio MONTERMINI, CR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5263 - Cognition, langue, langages, ergonomie

M. ERIC RAUFASTE
M. FABIO MONTERMINI

DEC. n° 10009DR14 du 02-02-2010

Délégation est donnée à M. Eric RAUFASTE, PR2, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric RAUFASTE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Fabio MONTERMINI, CR1, chercheur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Jean-François BONNEFON, directeur de l'UMR n° 5263

UMR n° 5546 - Surfaces cellulaires et signalisation chez les végétaux

M. GUILLAUME BECARD
MME MICHÈLE ESCASSUT

DEC. n° 100095DR14 du 24-02-2010

Délégation est donnée à M. Guillaume BECARD, directeur de l'UMR n° 5546, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume BECARD, délégation de signature est donnée à Mme Michèle ESCASSUT, IEHC, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5546 - Surfaces cellulaires et signalisation chez les végétaux

MME MICHÈLE ESCASSUT

DEC. n° 100096DR14 du 24-02-2010

Délégation est donnée à Mme Michèle ESCASSUT, IEHC, chargée de gestion administrative et d'aide au pilotage, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Guillaume BECARD, directeur de l'UMR n° 5546

UMR n° 5547 - Centre de biologie du développement

M. MARC HAENLIN
MME GWENAËLLE JUFFROY

DEC. n° 100097DR14 du 24-02-2010

Délégation est donnée à M. Marc HAENLIN, directeur de l'UMR n° 5547, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc HAENLIN, délégation de signature est donnée à Mme Gwenaëlle JUFFROY, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5547 - Centre de biologie du développement

MME GWENAËLLE JUFFROY

DEC. n° 100098DR14 du 24-02-2010

Délégation est donnée à Mme Gwenaëlle JUFFROY, TCN, gestionnaire, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Marc HAENLIN, directeur de l'UMR n° 5547

UMR n° 5604 - Groupe de recherche en économie mathématique et quantitative

M. ANTOINE BOMMIER
M. JEAN-CLAUDE DESMAISON

DEC. n° 100101DR14 du 24-02-2010

Délégation est donnée à M. Antoine BOMMIER, directeur de l'UMR n° 5604, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine BOMMIER, délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude DESMAISON, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5604 - Groupe de recherche en économie mathématique et quantitative

M. JEAN-CLAUDE DESMAISON

DEC. n° 100102DR14 du 01-03-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Claude DESMAISON, IE, responsable administratif, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Antoine BOMMIER, directeur de l'UMR n° 5604

UMR n° 5608 - Travaux et recherches archéologiques sur les cultures, les espaces et les sociétés

M. MICHEL BARBAZA
MME NELLY POUSTHOMIS

DEC. n° 100085DR14 du 23-02-2010

Délégation est donnée à M. Michel BARBAZA, directeur de l'UMR n° 5608, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BARBAZA, délégation de signature est donnée à Mme Nelly POUSTHOMIS, PU, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5608 - Travaux et recherches archéologiques sur les cultures, les espaces et les sociétés

MME NELLY POUSTHOMIS

DEC. n° 100086DR14 du 23-02-2010

Délégation est donnée à Mme Nelly POUSTHOMIS, PU, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Michel BARBAZA, directeur de l'UMR n° 5608

GDR n° 3158 - Micro et nano fluïdique

MME ANNE-MARIE GUE
MME RÉGINE DURAN

DEC. n° 100041DR14 du 09-02-2010

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie GUE, directrice du GDR n° 3158, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et

dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie GUE, délégation de signature est donnée à Mme Régine DURAN, IE1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

GDR n° 3158 - Micro et nano fluïdique

MME RÉGINE DURAN

DEC. n° 100042DR14 du 09-02-2010

Délégation est donnée à Mme Régine DURAN, IE1, responsable du service gestion, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Anne-Marie GUE, directrice du GDR n° 3158

GDR n° 3184 - Mécanismes de dépôt par voie gazeuse sur des surfaces de géométrie complexe

M. CONSTANTIN VAHLAS
MME DOMINIQUE BONSIRVEN

DEC. n° 100055DR14 du 10-02-2010

Délégation est donnée à M. Constantin VAHLAS, directeur du GDR n° 3184, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Constantin VAHLAS, délégation de signature est donnée à Mme Dominique BONSIRVEN, 1D, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

GDR n° 3184 - Mécanismes de dépôt par voie gazeuse sur des surfaces de géométrie complexe

MME DOMINIQUE BONSIRVEN

DEC. n° 100056DR14 du 10-02-2010

Délégation est donnée à Mme Dominique BONSIRVEN, 1D, gestionnaire, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Constantin VAHLAS, directeur du GDR n° 3184

UMS n° 831 - Observatoire Midi-Pyrénées

M. BERNARD DUPRE
MME GENEVIÈVE SOUCAIL
M. MICHEL RUFFAT

DEC. n° 100073DR14 du 12-02-2010

Délégation est donnée à M. Bernard DUPRE, directeur de l'UMS n° 831, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard DUPRE, délégation de signature est donnée à Mme Geneviève SOUCAIL, ASTR, et à M. Michel RUFFAT, AAP2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMS n° 831 - Observatoire Midi-Pyrénées

MME GENEVIÈVE SOUCAIL
M. MICHEL RUFFAT

DEC. n° 100074DR14 du 12-02-2010

Délégation est donnée à Mme Geneviève SOUCAIL, ASTR, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Geneviève SOUCAIL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Michel RUFFAT, AAP2, directeur administratif.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Bernard DUPRE, directeur de l'UMS n° 831

GDR n° 2652 - Groupement de recherche sur les attitudes, les comportements et les compétences

M. PATRICE ROUSSEL

DEC. n° 100103DR14 du 01-03-2010

Délégation est donnée à M. Patrice ROUSSEL, directeur du GDR n° 2652, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

GDR n° 2688 - Calcium et régulation de l'expression des gènes en contexte normal et pathologique

M. MARC MOREAU
MME GWENAËLLE JUFFROY
MME CATHERINE LECLERC

DEC. n° 100099DR14 du 24-02-2010

Délégation est donnée à M. Marc MOREAU, directeur du GDR n° 2688, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc MOREAU, délégation de signature est donnée à Mme Gwenaëlle JUFFROY, TCN, et à Mme Catherine LECLERC, CR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

GDR n° 2688 - Calcium et régulation de l'expression des gènes en contexte normal et pathologique

MME GWENAËLLE JUFFROY
MME CATHERINE LECLERC

DEC. n° 100100DR14 du 24-02-2010

Délégation est donnée à Mme Gwenaëlle JUFFROY, TCN, gestionnaire, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gwenaëlle JUFFROY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Catherine LECLERC, CR1, chercheuse.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Marc MOREAU, directeur du GDR n° 2688

DR16 - Paris Michel-Ange

USR n° 3060 - Centre franco-russe de recherche en sciences humaines et sociales de Moscou

M. JEAN RADVANYI

DEC. n° 100046DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean RADVANYI, directeur de l'USR n° 3060, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
 - les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
 - les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
- Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

USR n° 3077 - Institut de recherche sur le Maghreb contemporain

M. PIERRE-NOËL DENIEUIL

DEC. n° 100038DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Pierre-Noël DENIEUIL, directeur de l'USR n° 3077, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
 - les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
 - les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
- Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

USR n° 3123 - Centre d'études et de documentation économique, juridique et social (CEDEJ)

M. MARC-ETIENNE LAVERGNE

DEC. n° 100034DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Marc-Etienne LAVERGNE, directeur de l'USR n° 3123, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits CNRS disponibles du CEDEJ, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
- les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

USR n° 3129 - Maison française d'Oxford

M. Luc BOROT

MME PATRICIA JEAN-PIERRE

DEC. n° 100036DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Luc BOROT, directeur de l'USR n° 3129, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
- les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
- les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc BOROT, délégation est donnée à Mme Patricia JEAN-PIERRE, gestionnaire CNRS aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

USR n° 3131 - Institut français d'études anatoliennes Georges Dumézil

MME NORA SENI

MME BELGIN ARGUN

DEC. n° 100040DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Nora SENI, directrice de l'USR n° 3131, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
- les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
- les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nora SENI, délégation est donnée à Mme Belgin ARGUN, comptable aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

USR n° 3133 - Centre Jean Bérard

M. JEAN-PIERRE BRUN

DEC. n° 100042DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre BRUN, directeur de l'USR n° 3133, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secon-

daire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
 - les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
 - les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
- Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

USR n° 3134 - Centre d'études alexandrines (CEALEX)

M. JEAN-YVES EMPEREUR
MME FANNY ALLIAUD

DEC. n° 100035DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Yves EMPEREUR, directeur de l'USR n° 3134, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles du centre, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
 - les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
 - les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves EMPEREUR, délégation est donnée à Mme Fanny ALLIAUD, assistante-ingénieure aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

USR n° 3135 - Institut français du Proche-Orient (IFPO)

M. FRANÇOIS BURGAT
MME ISABELLE MERMET-GUYENNET
M. JEAN-CHRISTOPHE PEYSSARD

DEC. n° 100031DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. François BURGAT, directeur de l'USR n° 3135, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'IFPO, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
 - les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
 - les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. François BURGAT, délégation est donnée à Mme Isabelle MERMET-GUYENNET, ingénieure d'études ou à M. Jean-Christophe PEYSSARD, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

USR n° 3137 - Centre français d'études éthiopiennes à Addis Abeba

M. ELOI FICQUET
M. JEAN-RENAUD BOISSERIE

DEC. n° 100048DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Eloi FICQUET, directeur de l'USR n° 3137, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
 - les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
 - les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eloi FICQUET, délégation est donnée à M. Jean-Renaud BOISSERIE, chargé de recherche CNRS aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

USR n° 3138 - Centre Français de recherche en sciences sociales à Prague

MME MARIE-CLAUDE MAUREL

DEC. n° 100041DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-Claude MAUREL, directrice de l'USR n° 3138, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
 - les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
 - les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
- Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

USR n° 3139 - Institut français de recherche en Iran

M. PHILIPPE ROCHARD

DEC. n° 100039DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Philippe ROCHARD, directeur de l'USR n° 3139, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
- les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
- les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

USR n° 3140 - Institut français d'études sur l'Asie centrale à Tachkent (IFEAC)

M. BAYRAM BALCI

DEC. n° 100052DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Bayram BALCI, directeur de l'USR n° 3140, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
- les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
- les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

USR n° 3141 - Centre français d'archéologie et de sciences sociales de Sanaa au Yémen (CEFAS)

M. MICHEL TUCHSCHERER

DEC. n° 100050DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel TUCHSCHERER, directeur de l'USR n° 3141, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
- les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
- les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

USR n° 3142 - Institut de recherche sur l'Asie du Sud-Est contemporaine (IRASEC)

M. BENOÎT DE TREGLODE

DEC. n° 100053DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Benoît de TREGLODE, directeur de l'USR n° 3142, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
- les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
- les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

USR n° 3172 - Centre franco-égyptien d'études des temples de Karnak (CFEETK)

M. CHRISTOPHE THIERS

DEC. n° 100051DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Christophe THIERS, directeur de l'USR n° 3172, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
- les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
- les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

USR n° 3330 - Savoirs et mondes indiens

M. VÉLAYOUDOM MARIMOUTOU

M. BASUDEB CHAUDHURI

DEC. n° 100054DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Vélayoudom MARIMOUTOU, directeur de l'USR n° 3330, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
- les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
- les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vélayoudom MARIMOUTOU, délégation est donnée à M. Basudeb CHAUDHURI, maître de conférences, directeur-adjoint de l'unité aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

USR n° 3331 - Asie orientale

M. JEAN-FRANÇOIS HUCHET

M. MARC HUMBERT

DEC. n° 100045DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-François HUCHET, directeur de l'USR n° 3331, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
- les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François HUCHET, délégation est donnée à M. Marc HUMBERT, directeur-adjoint aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

USR n° 3336 - Afrique au Sud du Sahara

M. BERNARD CALAS
MME SOPHIE DIDIER
M. BERNARD CARON
M. CLAUDE RILLY

DEC. n° 100044DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Bernard CALAS, directeur de l'USR n° 3336, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard CALAS, délégation est donnée à Mme Sophie DIDIER, directrice-adjointe, à M. Bernard CARON, directeur-adjoint, et à M. Claude RILLY, directeur-adjoint aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

USR n° 3337 - Amérique latine, recherches sur les humanités en Amérique latine

MME DELPHINE MERCIER
M. GEORGES LOMNE

DEC. n° 100043DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Delphine MERCIER, directrice de l'USR n° 3337, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine MERCIER, délégation est donnée à M. Georges LOMNE, directeur-adjoint aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UMR n° 8105 - Laboratoire de l'atmosphère et des cyclones (LACy)

M. ROBERT DELMAS
M. HASSAN BENCHERIF
M. MARTIAL BARBLU
MME LOVE POINEN

DEC. n° 100056DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Robert DELMAS, directeur de l'UMR n° 8105 à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robert DELMAS, délégation est donnée à M. Hassan BENCHERIF, directeur-adjoint de l'unité, à M. Martial BARBLU, agent CNRS administrateur et à Mme Love POINEN, agent CNRS gestionnaire aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UMR n° 8172 - Ecologie des forêts de Guyane (ECOFOG)

M. ERIC MARCON
M. MARC GIBERNAU

DEC. n° 100057DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Eric MARCON, directeur de l'UMR n° 8172, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric MARCON, délégation est donnée à M. Marc GIBERNAU, chargé de recherche CNRS, directeur-adjoint de l'unité aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UMI n° 2615 - Laboratoire J.V. PONCELET

M. MIKHAIL TSFASMAN

DEC. n° 100060DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Mikhail TSFASMAN, directeur de l'UMI n° 2615, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UMI n° 2807 - Centre de modélisation mathématique (CMM)

M. JAIME SAN MARTIN

DEC. n° 100066DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Jaime SAN MARTIN, directeur de l'UMI n° 2807, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UMI n° 2820 - Laboratory for integrated micromechatronics systems (LIMMS)

M. DOMINIQUE COLLARD
MME YUMI HIRANO

DEC. n° 100076DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Dominique COLLARD, directeur de l'UMI n° 2820, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique COLLARD, délégation est donnée à Mme Yumi HIRANO, ingénieure d'études, secrétaire générale de l'unité aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UMI n° 2842 - Institut CNRS - PAULI (ICP)

M. NORBERT MAUSER

DEC. n° 100065DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Norbert MAUSER, directeur de l'UMI n° 2842, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UMI n° 2924 - UMI CNRS - IMPA

M. CÉSAR CAMACHO

DEC. n° 100061DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. César CAMACHO, directeur de l'UMI n° 2924, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UMI n° 2954 - Multimédia, informations, communication et applications

M. ERIC CASTELLI

DEC. n° 100062DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Eric CASTELLI, directeur de l'UMI n° 2954, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UMI n° 2955 - Image perception, access and language (IPAL)

M. DANIEL RACOCEANU

DEC. n° 100063DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Daniel RACOCEANU, directeur de l'UMI n° 2955, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
 b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
 c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
 Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UMI n° 2957 - UCR-CNRS Joint research chemistry laboratory
M. GUY BERTRAND

DEC. n° 100071DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. GUY BERTRAND, directeur de l'UMI n° 2957, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
 b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
 c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
 Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UMI n° 3022 - EURANDOM

M. ONNO BOXMA

DEC. n° 100067DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Onno BOXMA, directeur de l'UMI n° 3022, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
 b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
 c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
 Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UMI n° 3069 - PIMS-Europe

M. ALEJANDRO ADEM

DEC. n° 100072DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Alejandro ADEM, directeur de l'UMI n° 3069, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
 c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
 Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UMI n° 3157 - Water, environment and public policy

M. ROBERT VARADY

MME GRACIELA SCHNEIER-MADANES

DEC. n° 100073DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Robert VARADY, directeur de l'UMI n° 3157, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
 b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
 c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
 En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robert VARADY, délégation est donnée à Mme Graciela SCHNEIER-MADANES, directrice de recherche CNRS, directrice-adjointe de l'unité aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UMI n° 3175 - Laboratoire franco-mexicain d'informatique et d'automatique (LAFMIA)

M. ROGELIO LOZANO

DEC. n° 100068DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Rogelio LOZANO, directeur de l'UMI n° 3175, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
 b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
 c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
 Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UMI n° 3189 - Environnement, santé, sociétés (ESS)

M. GILLES BOETSCH

MME PAULE SANTANTONIO

DEC. n° 100064DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Gilles BOETSCH, directeur de l'UMI n° 3189, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur second-

daire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
 - les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
 - les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles BOETSCH, délégation est donnée à Mme Paule SANTANTONIO, assistante-ingénieure CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.
- Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UMI n° 3199 - Transitions

MME EMILIE BANETH-NOUAILHETAS
M. CHRISTOPHE GODDARD

DEC. n° 100074DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Emilienne BANETH-NOUAILHETAS, directrice de l'UMI n° 3199, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
 - les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
 - les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emilienne BANETH-NOUAILHETAS, délégation est donnée à M. Christophe GODDARD, maître de conférences, directeur-adjoint de l'unité aux fins mentionnées ci-dessus.
- Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UMI n° 3254 - Complex assemblies of soft matter

M. LAWRENCE A. HOUGH

DEC. n° 100070DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Lawrence A. HOUGH, directeur de l'UMI n° 3254, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
 - les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
 - les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
- Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UMI n° 3288 - CNRS International-NTU-Thales Research Alliance (CINTRA)

M. DOMINIQUE BAILLARGEAT

DEC. n° 100075DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Dominique BAILLARGEAT, directeur de l'UMI n° 3288, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
 - les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
 - les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
- Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UMI n° 3351 - Institut franco-argentin sur le climat et ses impacts (IFAECI)

M. MARIO NESTOR NUNEZ

DEC. n° 100069DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Mario Nestor NUNEZ, directeur de l'UMI n° 3351, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
 - les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
 - les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
- Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

FRE n° 3317 - Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe (CRPLC)

M. JUSTIN DANIEL
MME MYRIAM COTTIAS

DEC. n° 100059DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Justin DANIEL, directeur de la FRE n° 3317, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
 - les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
 - les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Justin DANIEL, délégation est donnée à Mme Myriam COTTIAS, directrice de recherche CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans le cadre du programme de recherche EURESCL dans la limite des crédits disponibles de ce programme.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UPS n° 2561 - CNRS-Guyane

MME ANNE CORVAL
MME CHRISTINE SCHRIVE

DEC. n° 100032DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Anne CORVAL, directrice de l'UPS n° 2561, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
- les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
- les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne CORVAL, délégation est donnée à Mme Christine SCHRIVE, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UPS n° 3019 - Très grands équipements et infrastructures de recherche (TGE/TGI)

MME ANNAÏG LE GUEN

DEC. n° 100030DR16 du 28-01-2010

Délégation est donnée à Mme Annaïg le GUEN, directrice de l'UPS n° 3019, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
- les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
- les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UPS n° 3188 - OYAPOCK

MME FRANÇOISE GRENAND
MME JOCELYNE CHAGNY

DEC. n° 100033DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Françoise GRENAND, directrice de l'UPS n° 3188, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
- les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
- les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise GRENAND, délégation est donnée à Mme Jocelyne CHAGNY, technicienne aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UPS n° 3283 - Unité au service de la recherche des unités mixtes françaises à l'étranger (USR-UMIFRE)

M. CLAUDIO GALDERISI
MME DIANE BRAMI

DEC. n° 100055DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Claudio GALDERISI, directeur de l'UPS n° 3283, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
- les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
- les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claudio GALDERISI, délégation est donnée à Mme Diane BRAMI, déléguée aux UMIFRE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DR17 - Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6226 - Sciences chimiques de Rennes

M. JEAN-YVES SAILLARD
M. JEAN-LUC ADAM
M. CHRISTIAN BRUNEAU
M. JEAN-CLAUDE GUILLEMIN
MME MARYLINE GUILLOUX-VIRY
M. CLAUDE LAPINTE
M. ZHANG XIANG-HUA
MME YVELISE RASKIN

DEC. n° 100014DR17 du 16-03-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Yves SAILLARD, directeur de l'UMR n° 6226, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 125 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,
- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves SAILLARD, délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc ADAM, directeur de recherche, M. Christian BRUNEAU, ingénieur de recherche, M. Jean-Claude GUILLEMIN, directeur de recherche, à Mme Maryline GUILLOUX-VIRY, professeure, à M. Claude LAPINTE, directeur de recherche, à M. Zhang XIANG-HUA, directeur de recherche, et à Mme Yvelise RASKIN, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6230 - Chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation

M. BRUNO BUJOLI
M. ANDRÉ GUINGANT
M. MOHAMMED BOUJTITA
M. SÉBASTIEN GOUIN
M. SERGE AKOKA

DEC. n° 100012DR17 du 04-03-2010

Délégation est donnée à M. Bruno BUJOLI, directeur de l'UMR n° 6230, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 125 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno BUJOLI, délégation de signature est donnée à M. André GUINGANT, directeur de recherche, à M. Mohammed BOUJTITA, maître de conférences, à M. Sébastien GOUIN, chargé de recherche et à M. Serge AKOKA, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6230 - Chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation

M. ANDRÉ GUINGANT
M. MOHAMMED BOUJTITA
M. SÉBASTIEN GOUIN
M. SERGE AKOKA

DEC. n° 100013DR17 du 15-03-2010

Délégation est donnée à M. André GUINGANT, directeur de recherche, à M. Mohammed BOUJTITA, maître de conférences, à M. Sébastien GOUIN, chargé de recherche et à M. Serge AKOKA, professeur à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno BUJOLI, directeur de l'UMR n° 6230

UMR n° 6625 - Institut de recherche mathématique de Rennes

M. BACHIR BEKKA
M. BERNARD DELYON
M. CHRISTOPHE CHEVERRY

DEC. n° 100011DR17 du 12-02-2010

Délégation est donnée à M. Bachir BEKKA, professeur, à M. Bernard DELYON, professeur et à M. Christophe CHEVERRY, professeur à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et

désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Félix ULMER, directeur de l'UMR n° 6625

DR20 - Côté d'Azur

UMR n° 6097 - Institut de pharmacologie moléculaire et cellulaire (IPMC)

M. PASCAL BARBRY
MME HÉLÈNE CHOUX
M. SIMON SZMIDT
M. LAURENT COUNILLON

DEC. n° 100010DR20 du 15-02-2010

Délégation est donnée à M. Pascal BARBRY, directeur de l'UMR n° 6097, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BARBRY, délégation de signature est donnée à Mme Hélène CHOUX, ingénieure d'études, à M. Simon SZMIDT, ingénieur d'études, et à M. Laurent COUNILLON, professeur aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080080DR20 du 20 octobre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMR n° 6097 - Institut de pharmacologie moléculaire et cellulaire (IPMC)

MME HÉLÈNE CHOUX
M. SIMON SZMIDT
M. LAURENT COUNILLON

DEC. n° 100011DR20 du 15-02-2010

Délégation est donnée à Mme Hélène CHOUX, ingénieure d'études, administrateur financier, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène CHOUX, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Simon SZMIDT, ingénieur d'études, secrétaire général.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Simon SZMIDT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Laurent COUNILLON, professeur, directeur du laboratoire Transports ioniques aspects normaux et pathologiques.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascal BARBRY, directeur de l'UMR n° 6097

UMR n° 6622 - Laboratoire de physique de la matière condensée (LPMC)

M. FABRICE MORTESSAGNE

MME CHRISTINE BOUDARD-MORTEAU

DEC. n° 100003DR20 du 01-02-2010

Délégation est donnée à Fabrice MORTESSAGNE, directeur de l'UMR n° 6622, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice MORTESSAGNE, délégation de signature est donnée à Mme Christine BOUDARD-MORTEAU, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080025DR20 du 6 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMR n° 6622 - Laboratoire de physique de la matière condensée (LPMC)

MME CHRISTINE BOUDARD-MORTEAU

DEC. n° 100004DR20 du 01-02-2010

Délégation est donnée à Mme Christine BOUDARD-MORTEAU, assistante-ingénieure, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Fabrice MORTESSAGNE, directeur de l'UMR n° 6622

Informations générales

Textes signalés

Président de la République

Décret du 22 mars 2010 relatif à la composition du Gouvernement

JO du 23-03-2010, texte n° 1

Ce décret est disponible dans son intégralité, sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022006850&dateTexte=&categorieLien=id>

Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

Décret n° 2010-257 du 12 mars 2010 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2009-866 du 15 juillet 2009 relative aux conditions régissant la fourniture de services de paiement et portant création des établissements de paiement

JO du 14-03-2010, texte n° 1

Ce décret est disponible dans son intégralité, sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=0A053EB4B3643E0B8F3BE2837DF7CAF0.tpdjo12v_1?cidTexte=JORFTEXT000021965558&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat

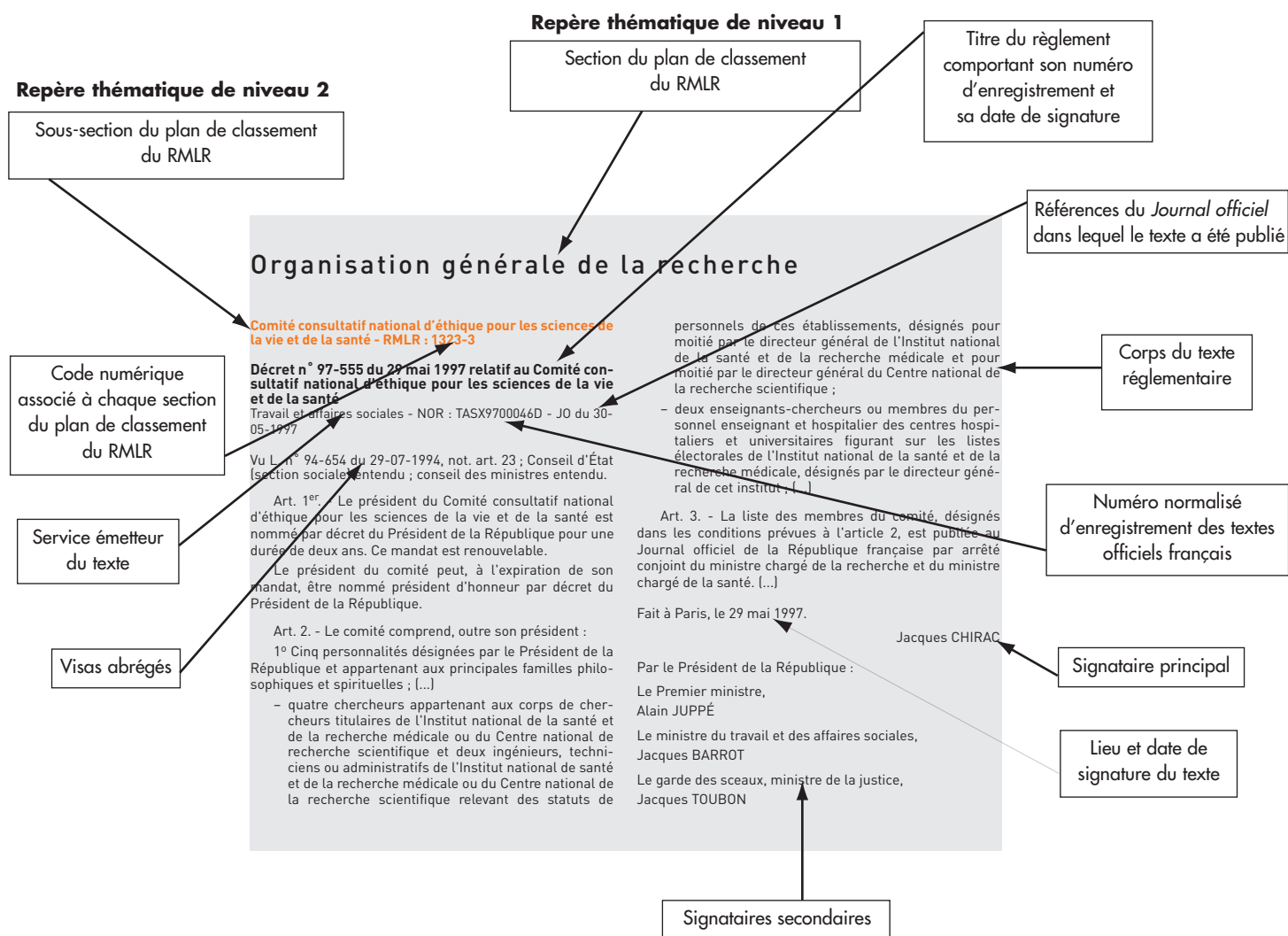
Décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française

JO du 24-03-2010, texte n° 49

Ce décret est disponible dans son intégralité, sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022009923&dateTexte=&categorieLien=id>

Guide de lecture des textes réglementaires



Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 - Organisation générale de la recherche
- 2 - Organisation générale du CNRS
- 3 - Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 - Questions administratives et juridiques générales
- 5 - Les personnels du CNRS
- 6 - Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité
- 7 - Moyens immobiliers et matériels

Liste des délégations du CNRS

Délégation ALPES – DR11

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00 –
télécopie : 04 76 88 11 61

Délégation ALSACE – DR10

23 rue du Lœss, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 – téléphone : 03 88 10 63 01 – télécopie : 03 88 10 60 95

Délégation AQUITAINE-LIMOUSIN – DR15

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone : 05 57 35 58 00 –
télécopie : 05 57 35 58 01

Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE – DR17

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex – téléphone : 02 99 28 68 68 – télécopie : 02 99 28 68 01

Délégation CENTRE-POITOU-CHARENTES – DR08

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00
télécopie : 02 38 69 70 31

Délégation CÔTE D'AZUR – DR20

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22
télécopie : 04 92 96 03 39

Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST – DR03

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex – téléphone : 01 56 70 76 00 – télécopie : 01 45 60 78 81

Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD – DR05

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex – téléphone : 01 45 07 50 50 – télécopie : 01 45 07 58 99

Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD – DR04

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex – téléphone : 01 69 82 30 30 – télécopie : 01 69 82 33 33

Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON – DR13

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 – téléphone : 04 67 61 34 34 – télécopie : 04 67 04 32 36

Délégation MIDI-PYRÉNÉES – DR14

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00
télécopie : 05 62 17 29 01

Délégation CENTRE-EST – DR06

17, rue Notre-Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDŒUVRE Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00
télécopie : 03 83 17 46 21

Délégation NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE – DR18

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canoniers, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00
télécopie : 03 20 63 00 43

Délégation NORMANDIE – DR19

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 – téléphone : 02 31 43 45 00 – télécopie : 02 31 44 86 56

Délégation PARIS A – DR01

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

Délégation PARIS B – DR02

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS – téléphone : 01 42 34 94 00 – télécopie : 01 43 26 87 23

Délégation PARIS MICHEL-ANGE – DR16

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 – téléphone : 01 44 96 40 00 – télécopie : 01 44 96 53 90

Délégation PROVENCE ET CORSE – DR12

31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 – téléphone : 04 91 16 40 00 – télécopie : 04 91 17 40 26

Délégation RHÔNE-AUVERGNE – DR07

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00
télécopie : 04 78 89 47 69

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
Centre national de la recherche scientifique
3 rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

DIRECTEUR DE PUBLICATION
M. Xavier INGLEBERT

RÉDACTEUR EN CHEF
M^{me} Myriam FADEL

COMITÉ DE RÉDACTION
M. Bernard ADANS
M^{me} Isabelle DE ANGELIS
M^{me} Françoise BALESTIE
M^{me} Pascale BUKHARI
M^{me} Catherine DELPECH
M^{me} Pascale DIENG
M^{me} Martine JALLUT-ROUSSEL
M^{me} Françoise SEVIN
M. Philippe WILLOQUET

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
M^{lle} Florence CELEN

DOCUMENTATION ET RÉALISATION
M^{lle} Valeria MEDINA AMBIADO

CONTACT PAR COURRIER
Bulletin officiel du CNRS
CNRS-DSI
BP 21902
31319 LABÈGE CEDEX

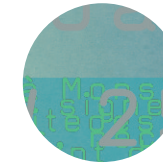
CONTACT PAR MÊL
buloff@dsi.cnrs.fr
Pour consulter le BO et ses archives :
<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution
Impression : BIALEC (Nancy)
D.P. n° 73561 - 5-2010

ISSN 1148-4853



www.cnrs.fr



dépasser les frontières